

UNIVERSITÉ FRANÇOIS RABELAIS DE TOURS
UFR LETTRES ET LANGUES

**La question d'une continuité entre
la TOPÉ et la pragmatique :
Approche énonciative dans l'étude
de verbes performatifs.**

Présenté par Léa CASTELLANI

Sous la direction de Philippe PLANCHON

Mémoire de Master 2

Mention : Sciences du langage

Spécialité : Linguistique avancée et description des langues

Année universitaire : 2023-2024

Je soussignée Léa CASTELLANI, certifie qu'il s'agit d'un travail original et que toutes les sources utilisées ont été indiquées dans leur totalité. Je certifie, de surcroît, que je n'ai ni recopié ni utilisé des idées ou des formulations tirées d'un ouvrage, article ou mémoire, en version imprimée ou électronique, sans mentionner précisément leur origine et que les citations intégrales sont signalées entre guillemets.

Remerciements

Avant tout, je tiens à remercier mon directeur de mémoire M. Philippe Planchon qui a su me fournir les clés pour mener ce mémoire à son terme et dont l'aide et les conseils avisés m'ont permis de m'améliorer continuellement durant ces deux années.

Je suis également reconnaissante envers les nombreux linguistes dont les travaux m'ont fourni un réel appui lors de ma recherche. Leurs études m'ont non seulement garantie une base solide pour l'analyse de mes verbes, mais elles m'ont aussi aidée à appréhender les concepts essentiels pour mon analyse. Par ailleurs, il est important pour moi de souligner la passion et la pédagogie des différents professeurs de ce cursus qui m'ont donné l'envie de m'inscrire dans ce master.

Je voudrais aussi remercier tous ceux qui ont porté de l'intérêt à ce travail, en me questionnant sur son contenu ou son avancement, et en particulier mes amis et ma famille pour leur soutien : Laura, Fiona et Claire pour ces après-midi passés à la bibliothèque, Agathe et Chloé pour leur aide dans la correction de ce mémoire et Gaëlle et Ethan qui ont su me rassurer quand il le fallait.

Pour finir, je remercie M. Sylvester Osu pour avoir accepté de prendre de son temps pour évaluer ce mémoire en faisant parti du jury.

Sommaire

Introduction	5
1 PRESENTATION DU SUJET	8
1.1 Notations et abréviations	8
1.2 Présentation du cadre théorique	9
1.2.1 Les concepts clés de la TOPÉ	9
1.2.2 Une théorie des repérages	12
1.2.3 Une théorie de l'altérité	14
1.2.4 L'énonciateur et son énoncé	16
1.2.5 L'objet d'étude de la TOPÉ	19
1.2.6 La place du verbe dans les énoncés	23
1.3 Appliquer une théorie énonciative au domaine de la pragmatique : enjeux et éléments de réponse	25
1.3.1 La question d'un lien entre la TOPÉ et la pragmatique	25
1.3.2 Présentation des verbes	32
1.3.3 Hypothèses	36
1.4 Méthodologie	38
1.4.1 Méthodologie pour établir le lien entre les deux démarches	39
1.4.2 Méthodologie d'une analyse énonciative	39
1.4.3 Méthodologie dans l'élaboration du corpus	40
2 ANALYSE	42
2.1 Analyse énonciative	42
2.1.1 Analyse du groupe 1	43
2.1.1.1 <i>Autoriser</i>	44
2.1.1.2 <i>Permettre</i>	47
2.1.1.3 Bilan groupe 1	55
2.1.2 Analyse du groupe 2	56
2.1.2.1 <i>Reconnaître</i>	57
2.1.2.2 <i>Avouer</i>	70
2.1.2.3 Bilan groupe 2	79
2.1.3 Analyse du groupe 3	80
2.1.3.1 <i>Accepter</i>	80

2.1.3.2	<i>Céder</i>	89
2.1.3.3	Bilan groupe 3	96
2.2	Analyse pragmatique	97
2.2.1	Principes généraux	97
2.2.1.1	La théorie des actes de langage (Austin : 1970), performativité et force illocutoire	98
2.2.1.2	Les différentes composantes illocutoires	100
2.2.2	Analyse	103
2.2.2.1	Analyse des verbes du groupe 1	103
2.2.2.2	Analyse des verbes du groupe 2	107
2.2.2.3	Analyse des verbes du groupe 3	113
	Conclusion	118
	Bibliographie et Sitographie	122
	Bibliographie	122
	Outils lexicographiques en ligne	126
	Annexes	127
	Références des exemples	127
	Résumé	136

Introduction

Le but de ce mémoire est de déterminer s'il existe un lien entre l'approche de la TOPÉ (Théorie des Opérations Prédicatives et Enonciatives) et celle de la pragmatique. Attirée par la pragmatique et cette façon d'observer comment une personne peut utiliser son simple discours pour agir sur son environnement, je suis captivée par l'idée de comprendre comment notre pensée peut être si facilement interprétée avec parfois peu de mots, par le biais de sous-entendus ou présuppositions. Inclure la pragmatique dans mon sujet de mémoire était donc un choix évident pour moi, mais j'aimais également dans l'énonciation cette façon de décortiquer les énoncés pour comprendre leur interprétation. En effet, je trouve intéressant de voir que celle-ci peut se construire avant même de prendre en compte les enjeux d'une situation en particulier. C'est lors d'un rendez-vous avec Philippe Planchon que s'est décidé d'inscrire ce mémoire dans la théorie de la TOPÉ. Étant déjà familière avec cette théorie grâce à certains de mes cours, la proposition de travailler avec cette approche pouvait être pertinente. À la suite d'une suggestion de mon futur directeur de mémoire, nous avons conclu que réfléchir sur un lien entre la TOPÉ et la pragmatique était un angle d'observation intéressant qui permettait de les réunir dans mon mémoire.

La TOPÉ est une théorie dans le domaine de l'énonciation, mise en place par Antoine Culioli, dont l'objet d'étude est l'énoncé et qui correspond pour Franckel & Paillard (1998) « à une théorie de l'énonciation, à une théorie du repérage et à une théorie de l'invariance (et de la variation) » (Franckel & Paillard : 1998 ; 52) : « énonciation » car elle a pour objet d'étude l'énoncé, « repérage » car dans cette théorie, les opérations relient un repère et un repéré , et « invariance » car elle vise à mettre en évidence des aspects réguliers tout en intégrant la notion de variation.

Cette dualité entre invariance et variation amène à l'hypothèse de la forme schématique : un schéma régulier suivi par un marqueur qui permet également de rendre compte de toutes les valeurs d'emploi que celui-ci peut prendre suivant son co-texte.

De son côté, l'analyse pragmatique perçoit l'énoncé comme étant la production d'un sujet parlant conscient doté d'intentions, et où les éléments présents dans le contexte nous permettent d'en saisir les enjeux linguistiques. Austin décrit la parole comme un acte de langage, c'est-à-dire un moyen d'agir sur le réel. Ce dernier a introduit le concept d'énoncé performatif : ce type d'énoncé a pour fonction de produire un acte par le biais de leur

énonciation. Dès lors, ils permettent d'expliciter l'acte réalisé par son locuteur à travers son énoncé.

La TOPÉ appréhende le langage à partir de l'énoncé et s'intéresse notamment à la notion d'invariant, tandis que la pragmatique étudie l'emploi du langage en fonction du contexte. Malgré des approches bien différentes, elles ne paraissent pas contradictoires et pourraient même être perçues comme étant dans une continuité. Un lien entre la pragmatique et la TOPÉ n'a d'ailleurs pas été complètement réfuté par les études réalisées jusqu'ici, mais l'idée de les associer reste marginalisée. De plus, révéler le lien qui les unit permettrait de concevoir sous un nouveau regard l'application pragmatique d'un marqueur. Pour ces différentes raisons, mettre en évidence ce lien nous a paru être un sujet intéressant à étudier. Mettre en relation ces deux courants théoriques est également une façon de mieux comprendre les phénomènes qui se cachent derrière une analyse pragmatique. La TOPÉ décortique la valeur propre d'un marqueur et il ne paraît pas insensé de penser que cette valeur conditionne les choix d'un énonciateur examinés lors d'une analyse pragmatique. Nous posons donc la problématique suivante : est-il possible d'expliquer ce qu'il se passe au niveau pragmatique par le biais de la TOPÉ ? Pour répondre à cette problématique, nous posons l'hypothèse qu'une analyse énonciative fournirait des premiers éléments de réponse pour une analyse pragmatique.

Afin de tester cette hypothèse, nous nous inscrivons dans le cadre théorique de la TOPÉ : nous souhaitons passer par l'étude énonciative de différents marqueurs avec une forte tendance à jouer un rôle d'un point de vue pragmatique. Nous avons rapidement pensé à faire l'étude de plusieurs verbes performatifs. Ce sont des verbes, qui, sous la forme *Je+Verbe* [présent ; active], permettent d'exercer une action à travers l'énonciation de la phrase (Austin : 1970). Notre choix se justifie, d'une part, car le verbe constitue une étude intéressante en TOPÉ en raison de sa fonction prédicative et de son caractère central dans les opérations de repérage observées dans cette théorie ; d'autre part, car le verbe performatif est une des notions principales de la théorie des actes de langage d'Austin et manifeste une forte dimension pragmatique puisqu'il agit directement sur le contexte. De ce fait, nous sommes convaincus que l'analyse de tels verbes constitue un point d'observation appréciable permettant de tester la continuité entre la TOPÉ et la pragmatique.

Aussi, pour arriver à une conclusion généralisable, nous avons décidé d'étudier six verbes répartis en trois groupes en nous basant sur leurs caractéristiques pragmatiques. Notre premier groupe contient les verbes *permettre* et *autoriser*, le deuxième se compose de *reconnaître* et *avouer*, et le troisième regroupe les verbes *accepter* et *céder*. La répartition en

groupes nous permet d'appréhender différentes dimensions pragmatiques et ainsi de mieux saisir les variations qui s'opèrent. C'est à travers ces variations que nous souhaiterons expliquer une possible invariance. Afin d'engager notre raisonnement, nous partons de l'idée que notre analyse énonciativiste révélera des caractéristiques communes aux verbes d'un même groupe et à l'ensemble de nos verbes.

Nous espérons ainsi que l'analyse énonciative de ces verbes mettra en évidence l'idée que leur caractère performatif serait prévisible avant même leur application à un contexte précis. Au cours de ce mémoire, nous chercherons donc à tester nos différentes hypothèses afin de voir s'il existe un lien détectable entre la TOPÉ et la pragmatique.

Ce mémoire se présentera en trois temps : une présentation approfondie de notre cadre théorique ainsi qu'une mise en perspective de notre problématique et de notre méthodologie ; puis nous procéderons à une analyse énonciative de nos différents verbes en procédant par groupes dans le but de fournir des premiers éléments utiles ; enfin, nous terminerons par une analyse pragmatique en vue de mettre en évidence des possibles points de convergence avec notre première analyse énonciative.

1 PRESENTATION DU SUJET

1.1 Notations et abréviations

Dans ce mémoire, nous utilisons les abréviations suivantes :

F.S : forme schématique ;

R.P : relation prédicative ;

C.P : contenu propositionnel.

Par ailleurs, nous avons défini différents paramètres dans nos formes schématiques, dont nous allons rendre compte ci-dessous :

Lorsque nous parlerons de l'actualisation d'un procès, nous noterons celui-ci P.

Nous utilisons dans l'ensemble les notations X, Y, et Z pour signaler les différents ingrédients du schéma de repérage opéré par nos verbes. X correspond au terme repère, et coïncide généralement avec le référent du C₀ et agent du verbe ; Y correspond au terme repéré, généralement le référent du C₁ ; Z indique un terme modifié par le biais de la relation X-Y et se retrouve souvent à la position du C₂.

Lorsque les paramètres X et Y renvoient à des sujets animés, nous avons fait le choix de les noter S_x et du S_y pour mettre en avant à la fois leur qualité d'énonciateur et leur rôle dans la lexis. Quand nous voulions pointer l'altérité entre les deux, nous les avons notés S et S'.

De plus, nous avons parfois associé à ces sujets des points de vue construits indiqués sous les formes P_S et P_{S'}.

En outre, pour certains de nos verbes, nous avons identifié l'existence d'une visée p, que nous avons parfois opposé à son complémentaire p' (non-p).

Dans le cas de *avouer*, nous avons également différencié un sujet révélateur S_A et un sujet cacheur S_B. Ceux-ci peuvent parfois renvoyer à deux sujets différents ou bien correspondre un même sujet sur deux temps différents ; c'est pourquoi nous avons préféré utiliser cette notation et non la notation S, S'.

Enfin, nous avons adapté pour nos verbes des notations qui leurs sont propres : O représente un obstacle sur un chemin visé ; R correspond à un terme ancré et révélé par le biais des verbes *avouer* et *reconnaître* ; et D correspond à l'élément déclencheur abordé dans l'étude du verbe *céder*.

1.2 Présentation du cadre théorique

Comme nous l'avons exposé dans notre introduction, nous inscrivons notre mémoire dans le cadre théorique de la TOPÉ dont la paternité revient à Antoine Culioli. Afin de mieux comprendre les raisons de notre choix, ainsi que la façon dont nous allons constituer notre travail, nous allons commencer par présenter cette théorie, ses enjeux et les mots-clés dont nous aurons besoin tout au long de notre recherche.

1.2.1 Les concepts clés de la TOPÉ

Nous présenterons ces concepts en reprenant les différents termes que nous avons exposés en introduction à partir de l'explication de la TOPÉ proposée par Franckel & Paillard (1998), en ajoutant les concepts d'opération et d'altérité qui sont fondamentaux pour comprendre cette théorie. Nous ferons également part de la façon dont la TOPÉ présente l'énonciateur et l'énoncé, et terminerons par une explication approfondie de la théorie des formes schématiques.

1.2.1.1 Trois niveaux de représentation

Pour concevoir l'idée d'opération, il faut d'abord comprendre les différents niveaux de représentation spécifiés par Culioli (1991) de la sorte :

Le niveau 1 est celui des représentations mentales, celui où l'on construit un réseau de propriétés pour définir des notions et qui n'est pas directement accessible ; les opérations qui y figurent deviennent perceptibles au niveau 2 sous formes de relations entre des marqueurs et constituent donc les « trace[s] » (Culioli : 1991 ; 21-22) des opérations du niveau 1. Ce niveau

2 correspond alors à ce que Culioli (1991) appelle les « représentations [...] linguistiques » (*ibid.*). Enfin, le niveau 3 est celui des « représentations métalinguistiques » (*ibid.*) de ces opérations, c'est donc sur ce plan que travaille le linguiste. Dans l'idéal que Culioli cherche à atteindre, les opérations réalisées au niveau 1 sont retranscrites au niveau 3 par l'examen des traces du niveau 2, elles-mêmes agencées sous forme d'opérations de repérage.

1.2.1.2 Une théorie des opérations

Comme l'explique Gilbert (1993), l'énoncé est perçu comme la trace « des opérations sous-jacentes à l'activité de langage » (Gilbert : 1993 ; §.1.1.3¹) et ce sont ces opérations que nous essaierons de mettre au jour dans notre mémoire.

Pour présenter l'importance de ce terme, nous pouvons nous référer à la citation de Culioli (1991) :

Tout l'effort du linguiste consistera à construire un système de représentations métalinguistiques manipulable qui permette d'établir une correspondance entre des configurations (agencements de marqueurs dans du texte oral ou écrit) et des opérations. Ainsi, grâce à des déformations contrôlées, on espère construire un ensemble d'opérations formelles, afin d'appréhender à travers la diversité des langues et des phénomènes discursifs, cet ensemble d'opérations fondamentales généralisables qui fonde l'activité énonciative (de production d'un côté, de compréhension de l'autre). (Culioli : 1991 ; 139, note 7).

Cette notion est présente à tous les niveaux de représentation et correspond à l'enjeu du travail de l'énonciativiste qui cherche à saisir les opérations du niveau 1 en observant celles du niveau 2 (opérations énonciatives).

1.2.1.3 Notions et domaine notionnel

Les opérations du niveau 1 reflètent un agencement entre des notions. Ces dernières « sont des systèmes de représentations complexes de propriétés physico-culturelles » (Culioli : 1991 ; 50) et sont simplifiées par Culioli (1999 : *PLE T.3*) par « l'expression *avoir la propriété P* » (Culioli : 1999 ; *PLE T.3* ; 10). Pour mieux saisir en quoi la notion « se dégage d'un rapport complexe au monde » (Laurendeau : 1998 ; 98), nous pouvons nous référer à l'explication de Laurendeau (1998). Par exemple, à travers une comparaison des propriétés

¹ Le document pdf de l'article de Gilbert (1993) ne possédant pas de numérotation de page, les citations qui en proviennent seront mentionnées en figurant la partie d'où elles proviennent plutôt que leur page.

associées à la notion de *chevalier* en français et celles de *knight* en anglais, il met en évidence comment l'un et l'autre se construisent autour de représentations différentes qui dépendent de leur culture.

En fonction de ces propriétés, les notions s'aménagent sous la forme de différents domaines notionnels. Le domaine notionnel correspond à une classe d'occurrences qui permet de distinguer les différentes notions selon une logique d'Intérieur, d'Extérieur et de Frontière.

Celles à l'intérieur d'un même domaine notionnel sont des occurrences qui présentent toutes la propriété P instanciée par ce domaine et elles s'organisent autour d'un centre organisateur. Gilbert (1993) définit celui-ci comme « une occurrence qui possède toutes les propriétés de la notion, qui représente donc, si l'on veut, une **occurrence type**² et qui va de ce fait pouvoir fonctionner comme point de référence pour toutes les autres occurrences » (Gilbert : 1993 ; §4.2.1) et explique qu'il permet de cibler si une occurrence est à l'intérieur, à l'extérieur ou à la frontière du domaine : elles sont situées à l'intérieur du domaine lorsqu'elles sont identifiables au centre organisateur, à l'extérieur lorsqu'elles ne le sont pas et à la frontière quand elles sont dans un entre-deux. Cet entre-deux représente « ce qui a la propriété " p " et en même temps la propriété altérée, qui fait que ce n'est plus totalement " p ", que cela n'a pas la propriété " p ", mais que cela n'est pas totalement extérieur. » (Culioli : 1991 ; 88).

Les opérations du niveau 1 sont donc des opérations mentales structurées en domaines notionnels dans lesquels sont répartis des occurrences. Celles-ci sont repérées entre elles selon trois relations : identification (notée =), différenciation ($\neq$) et rupture (ω). Toutes les occurrences d'un même domaine notionnel sont à la fois identifiables et différenciables : elles partagent des propriétés qui font qu'elles appartiennent au même domaine et sont également en altérité car chacune possède une ou plusieurs propriétés qui lui sont propres et la différencient de toutes les autres occurrences du domaine ; par exemple les occurrences *Labrador* et *Dobermann* sont identifiées d'une certaine façon par rapport au domaine notionnel <être chien>, elles représentent toutes les deux des chiens, mais sont différenciées sur d'autres aspects. La relation de rupture indique que deux occurrences n'ont rien à voir l'une avec l'autre et se situent sur deux plans différents.

² Nous mettrons en gras dans nos citations les caractères qui le sont déjà dans les textes de départ.

1.2.1.4 Schéma de lexis

Les notions sont organisées sous la forme d'une relation appelée schéma de lexis, notée λ , composée de trois variables et qui se présente sous la forme suivante : $\lambda = \langle \xi_0, \pi, \xi_1 \rangle$ où ξ_0 correspond au terme source, c'est-à-dire le point de départ de la relation, ξ_1 est le terme but et π , le terme relateur. Culioli (1991) attribue à la lexis le statut d'être organisée et « génératrice de relations prédicatives » (Culioli : 1991 ; 49).

Pour qualifier la lexis, Groussier (2002) parle d'« énonçable » (Groussier : 2002 ; 148) dans le sens où elle n'a pas encore de statut d'énoncé et peut donner lieu à un faisceau de relations prédicatives. Par exemple, à partir d'une lexis $\lambda \langle \text{Pierre}, \text{accepter}, \text{Marie} \rangle$, nous pouvons construire des énoncés tels que : *Pierre accepte Marie telle qu'elle est ; Pierre n'accepte pas le discours de Marie ; Avant, Pierre acceptait toutes les demandes de Marie ; Pierre accepte de danser avec Marie...*

La relation prédicative (R.P), quant à elle, est une relation binaire entre un terme repère et un terme repéré mis en relation par un opérateur de repérage $\underline{\epsilon}$: « A partir de : $\langle x \underline{\epsilon} () \rangle$, on va construire un repère, disons y, d'où la relation : $\langle x \underline{\epsilon} y \rangle$ " x est repéré par rapport à y. " Donc, quand nous parlons de repérage, nous renvoyons à la fois à la constitution d'une relation et à la relation constituée. » (Culioli : 1999 ; *PLE T.2* ; 98). Le terme repère est envisagé comme « le point de départ de la relation » et son existence est déjà établie (Franckel & Paillard : 1989 ; 118). Ainsi, le repéré est construit par sa relation avec le repère. Par exemple, avec $\lambda \langle \text{Pierre}, \text{accepter}, \text{Marie} \rangle$, *accepter* construit une relation de telle sorte que *Marie* est repérée par rapport à *Pierre*, et l'existence de Marie est envisagée à travers cette relation.

1.2.2 Une théorie des repérages

Culioli (1991) parle de stabilité lorsqu'un terme est intégré dans une relation de repérage. Lorsqu'un terme n'est pas stabilisé, Culioli (1991) décrit une opération de parcours qui consiste à assigner un site à ce terme de façon à le stabiliser. Il appelle *issue* la résolution de cette opération de parcours ; c'est la situation où le terme non stabilisé se retrouve dans une position de stabilisation.

Une occurrence est stabilisée selon deux relations de repérage : elle est repérée par rapport à une autre occurrence (repérage prédicatif) et par rapport à la situation d'énonciation (repérage énonciatif).

1.2.2.1 Repérage prédicatif

L'opérateur de repérage $\underline{\epsilon}$ met en relation un terme repère et un repéré selon les trois procédés présentés plus tôt : identification, différenciation et rupture ; ainsi que le décrochage qui se note *. La meilleure façon de comprendre ces procédés est de les illustrer à travers les pronoms personnels :

- L'emploi de *je* correspond à une identification entre l'énonciateur S_0 et le locuteur
 $S_1 : S_1 = S_0$
- *tu* correspond à une différenciation entre l'énonciateur S_0 et le co-locuteur S_2 :
 $S_2 \neq S_0$
- *il* correspond à une rupture entre l'énonciateur S_0 et un sujet S_3 qui n'est pas considéré sur le même plan : $S_3 \omega S_0$
- Enfin, Simonin (1984) met en avant comment *on* peut appartenir à tous ces cas de figures et se trouve donc dans une relation de décrochage.

Franckel & Paillard (1998) sont convaincus que « les différentes structurations du domaine notionnel peuvent être rapportées aux divers effets de l'opérateur $\underline{\epsilon}$. » (Franckel & Paillard : 1998 ; 58). Celui-ci organise deux termes suivant une relation de type construction ou de type spécification.

Paillard (1992) définit la construction comme une relation « repère-repéré » (Paillard : 1992 ; 77-78) : « " par rapport à y, terme repère, il y a de l'autre ", c'est-à-dire " étant donné un terme y (terme repère), ce terme sert de constructeur à un autre terme. " » (*ibid.*) : on pose l'existence du repéré par rapport à un repère déjà existant. Pour la spécification, les deux termes existent de façon indépendante et sont simplement mis en relation : c'est une relation « repéré-repère » (*ibid.*), glosée « " x a à voir avec y ", autrement dit : un terme x est déterminé qualitativement par sa mise en relation à un terme qui est de l'ordre du "même" ou de l'autre. » (*ibid.*).

1.2.2.2 Repérage énonciatif

Le repérage énonciatif permet de repérer un énoncé par rapport à une situation d'énonciation. On va parler de marqueur pour qualifier une occurrence particulière repérée dans une situation d'énonciation Sit_o (S_o , T_o). La situation d'énonciation se constitue de deux coordonnées : un sujet énonciateur S_o , et un moment d'énonciation T_o . Franckel & Lebaud (1990) désignent T comme un repère temporel qui permet de repérer la notion dans un espace-temps et S comme un repère subjectif et leur assignent deux fonctions distinctes par rapport à la notion : le premier permet de la situer, ce qu'ils assimilent à une délimitation situationnelle, ou « QNT » (Franckel & Lebaud : 1990 ; 213) ; le second la spécifie, ce qui correspond à une délimitation qualitative, ou « QLT » (*ibid.*).

Franckel & Lebaud (1990) précisent qu'une délimitation QLT correspond à l'évaluation qualitative d'un terme X, en le caractérisant par rapport à un « type » (Franckel & Lebaud : 1990 ; 213). Cette forme d'évaluation est associable à une « valuation » de la notion quant à sa position par rapport à un domaine notionnel. Comme l'indique De Vogüé (1999) ce terme X correspond à un support qui possède déjà une détermination QNT : il s'agit donc de situer X puis de le qualifier relativement à ce domaine. Nous rappelons que cela fait intervenir une représentation physico-culturelle, c'est pourquoi Franckel & Lebaud (1990) spécifient que la délimitation QLT se fait par rapport au repère subjectif S. Ainsi, repérer une notion par rapport à la situation d'énonciation revient à lui assigner des coordonnées par rapport à T (délimitation QNT) et S (délimitation QLT).

Franckel & Lebaud (1990) expliquent que QNT et QLT permettent de distinguer X de autre-que-X. Nous retrouvons une logique d'altérité : X et autre-que-X sont discernables par leurs délimitations temporelles (QNT) et leurs représentations qualitatives (QLT). Comme le précisent Franckel & Lebaud (1990), dans cette logique, on pourra avoir une altérité maintenue ou éliminée. Si l'altérité est maintenue, X et autre-que-X sont différenciés d'un point de vue QNT et/ou QLT ; si elle est éliminée, il y a identification entre X et autre-que-X.

1.2.3 Une théorie de l'altérité

Comme nous venons de le voir, Culioli construit également sa théorie autour de la logique de l'altérité. Cette logique explique la conception de différentes notions importantes.

1.2.3.1 Notion de bifurcation

La bifurcation, selon la description qu'en donne Culioli (1991), correspond à un hiatus entre deux chemins, l'un menant à p et l'autre à p' , à partir d'un même point de départ. Ce hiatus, il l'associe à un domaine de validation qu'il organise selon un intérieur I , un extérieur E et une position décrochée IE ne correspondant ni à I ni à E . Il développe par la suite que cela amène à construire p et p' en altérité selon l'idée qu'on envisage deux éventualités possibles :

La bifurcation marque que, par rapport à p , on construit nécessairement une altérité ; mais il devrait être clair que cette altérité complexe n'entraîne pas que, dans le détail des situations énonciatives, il n'y ait toujours *deux* éventualités envisageables, au sens référentiellement engagé d'*éventualité* ; on peut, naturellement, envisager plus de deux éventualités, mais le schéma se ramène à p et p' possibles, où p' est le complémentaire linguistique de p . (Culioli :1991 ; 162).

1.2.3.2 Notions de visée et d'intentionnalité

Il est possible d'appliquer la logique de la bifurcation à la notion de visée. Cela revient à poser à partir d'une position décrochée la validation de p comme bonne et sa non-validation (donc p') comme mauvaise (Culioli : 1991). Franckel & Lebaud (1990) définissent la visée comme étant « la sélection de l'une des zones (a priori I) comme **bonne valeur** » (Franckel & Lebaud : 1990 ; 224). Cette sélection se fait à partir de la position décrochée IE , car la visée n'est pas encore atteinte. Viser p revient à combler un hiatus entre deux valeurs où la valeur visée renverrait à un objectif et à une position privilégiée car elle est « associée à une valuation positive » (*ibid.*).

Franckel & Lebaud (1990) différencient la visée, qui pose un chemin privilégié, mais qui n'est pas inévitable, de l'intentionnalité qui voit un chemin comme étant nécessaire. De ce fait, ils montrent que cette dernière s'appréhende non pas à partir d'une position décrochée IE , mais en prenant I ou E comme point de départ. Dans le premier cas, I est le point de départ, car il correspond à « la position effective du sujet dans le temps » (*ibid.*). Alors, IE sert de point pour se représenter cette position et la localisation de S en I est donc perçue comme actualisée dans le temps donc inévitable. Dans le second cas, à partir de la position E , on envisage I comme étant nécessaire pour le sujet S .

Ainsi, la visée et l'intentionnalité définissent toutes deux la position I comme le point d'arrivée d'un chemin envisagé au sein d'une bifurcation. En positionnant S sur un point de

départ différent, ils illustrent donc un mode d'appréhension différent de la position d'arrivée. Le premier pose I comme seulement visé et rend donc l'aboutissement du chemin incertain, ce qui se manifeste moins dans le cas de l'intentionnalité. Franckel & Lebaud (1990) en arrivent à caractériser la visée et l'intentionnalité ainsi :

- La visée consiste à se représenter un point d'arrivée à partir d'un point de départ effectif ;
- L'intentionnalité consiste à se représenter le point de départ d'un chemin dont l'arrivée constitue la position effective ou une position nécessaire. (Franckel & Lebaud : 1990 ; 225-226)

1.2.3.3 La notion d'obstacle

Les concepts de visée et d'intentionnalité peuvent être combinés à celui d'obstacle. Cette notion est introduite par Culioli (1999 : *PLE T.3*). À partir d'une relation (x R y) qui matérialise un chemin menant soit vers x, soit vers y, il se demande si un chemin peut comprendre des obstacles. La présence d'un obstacle sur l'une des directions reviendrait alors à ne pas pouvoir y accéder et, de ce fait, ne rendrait qu'une seule direction possible. Lorsqu'il y a visée, donc un chemin vers I, la présence d'un obstacle sur ce chemin bloque sa réalisation.

1.2.4 L'énonciateur et son énoncé

1.2.4.1 Énoncé et prise en charge

Chuquet *et al.* (2003) précisent que la R.P renvoie à « la structure syntactico-sémantique <argument sujet + verbe + argument objet (+ éventuellement circonstants)> avant qu'elle ne devienne un énoncé. » (Chuquet *et al.* : 2003 ; s.v. §.relation prédicative³). Pour qu'une R.P acquière le statut d'énoncé, elle doit être prise en charge par un énonciateur dans une situation d'énonciation. Pour Chuquet (2001) cela signifie que tant qu'elle n'est pas prise en charge, elle n'est pas stabilisée et sa validation reste à faire. Lorsqu'on parle de locuteur, on inclut une forme d'assertion qui correspond à un engagement par rapport à son énoncé. Pour mieux exprimer ce raisonnement, nous pouvons reprendre celui de Culioli (1991) :

³ Le glossaire en ligne de Chuquet *et al.* (2003) ne disposant pas de pagination, nous ferons apparaître leurs citations en mentionnant l'entrée dans laquelle elles figurent.

Si j'asserte que p , j'asserte (je tiens à dire que je sais) qu'il existe un événement, et que p est l'événement en question. Si j'asserte que p' , j'asserte qu'il n'existe pas d'événement dont je puisse dire que p est une description adéquate, ou bien j'asserte qu'il existe un événement que je caractériserai comme *autre-que-p*. Dans les deux cas, l'acte d'assertion implique la représentation de tout le domaine et la décision de choisir entre deux valeurs. *Je sais* est l'un des éléments constitutifs de l'enchaînement d'opérations qui produit l'assertion ; il implique donc que l'asserteur, ou de façon spécifique celui qui dit *je sais*, choisisse soit p soit p' . (Culioli : 1991 ; 131)

Ainsi, la prise en charge résout une situation d'altérité entre deux R.P (p et p') : asserter p implique de choisir d'affirmer que p est vrai et non p' . Cela revient à annuler toute altérité en stabilisant uniquement p , comme le suggère Chuquet (2001). Une relation prédicative p , par exemple <Pierre, accepter, pari> est en altérité avec une autre (p') qui correspond de manière simplifiée à non- p : avant d'être assertée par un sujet énonciateur, il n'est pas encore possible de savoir quelle R.P sera validée entre les deux.

La prise en charge est aussi une façon de rendre compte du rapport qui lie le locuteur à son énoncé. En fonction de la manière dont le locuteur valide une R.P, Culioli distingue quatre différents types de modalités : modalités assertives (type 1) ; épistémiques (type 2) ; appréciatives (type 3) et intersubjectives (type 4). Ces modalités sont définies par La Mantia *et al.* (2020) comme « des formes qui précisent la position du locuteur [...] par rapport à ce qu'il dit » (La Mantia *et al.* : 2020 ; 138). Gilbert (1993) signifie que les modalités de type 1 prennent la forme de simples affirmations, négations, interrogations ou injonctions, et expriment un rapport neutre ; les modalités de type 2 expriment le degré de probabilité de la validation de p ; les modalités de type 3 s'appliquent au cas d'un « jugement qualitatif » (Gilbert : 1993 ; s.v. §.9.3.1); et les modalités de type 4 sont celles qui se rapprochent d'objectifs pragmatiques car elles correspondent à des cas où le locuteur cherche à faire agir l'autre.

1.2.4.2 Situation d'énonciation et moment de locution

L'assertion de p par un sujet S prend en compte également un autre point de vue attribué à S' . Ainsi, autour des notions d'énonciateur et de prise en charge gravite tout un ensemble de principes subjectifs qui différencient la notion d'énonciateur à celle de locuteur. Cette différence permet de discerner deux situations différentes.

Gilbert (1993) s'appuie sur le fait que, pour Culioli, il est important de distinguer la situation d'énonciation Sit_0 , qui correspond au repère origine et qui est associée à la notion de prise en charge, du simple moment de locution, noté Sit_1 (S_1, T_1). Même si généralement ces deux moments coïncident, il est important de les distinguer puisqu'ils n'impliquent pas les mêmes rapports énonciateur/locuteur avec son énoncé et son co-locuteur/coénonciateur.

1.2.4.3 Le principe d'actualisation

Nous pouvons dire que l'actualisation présente un procès comme effectif : cela signifie qu'il a été actualisé sur un repère spatio-temporel. Cependant, le fait d'asserter une R.P ne l'actualise pas obligatoirement, comme nous pouvons le voir avec les verbes de permission dans un exemple tel que (1) :

- (1) « *Vous permettez que je grimpe ?* » *Mauricette a l'air d'un garçon qui descendrait de la Pucelle : chiens très raides, yeux très bleus, pyjama très fleuri. J'ai pensé au pire lorsqu'elle a abordé mon lit, mais je permets quand même.* (FT : S186 ; SARRAZIN Albertine.)

La demande de permission traduit un objectif de l'actualisation d'un procès P (*grimper*). Pourtant, ce n'est pas parce que l'énonciateur permet P qu'il se réalise. Pour cela, P doit aussi être localisé par rapport à un moment T.

Par exemple, un énoncé au passé comme (2) fait mention d'un procès P actualisé :

- (2) [L'animal de X et Y était malade.] *Elle semble avoir plus d'énergie vu qu'elle a essayé de grimper sur le meuble télé.*

Nous avons une R.P < elle, essayer, grimper > ancrée sur un repère temporel T_1 antérieur au moment d'énonciation T_0 . Ce repérage sur un moment T la pose comme actualisée.

1.2.4.4 Localisation et validation

La relation de repérage que nous venons de décrire se rapporte à une localisation sur T. Toutefois, la localisation ne se résume pas forcément à une localisation spatiale ou temporelle.

Bronckart (2019) oppose la localisation à l'opération d'identification, car la première nécessite une différenciation entre les deux termes de l'opération. De la même façon, les deux

termes de la R.P peuvent être localisés l'un par rapport à l'autre : on distingue un localisateur et un localisé ; le localisateur sert de repère au localisé pour poser son existence comme le décrivent Chuquet *et al.* (2003). De ce fait, il est nécessaire que le localisateur et le localisé soient différenciés. La localisation correspond à un repérage de type construction.

Une fois localisée, la R.P peut être également validée. Si nous prenons l'explication de Franckel (1986)⁴, nous pouvons différencier la validation de la localisation par rapport au type de repère en jeu : là où la localisation semble plutôt assignable à une délimitation QNT sur un repère temporel T, la validation pose une délimitation QLT *via* un repère subjectif S.

Chuquet *et al.* (2003) expliquent que la validation permet d'assigner à une R.P une valeur référentielle. Or, cette assignation passe par la prise en charge d'un sujet qui prend un rôle de valideur.

À partir d'une bifurcation, la validation revient à poser p comme étant le cas, soit à aller de IE vers I, et la non-validation pose p' comme étant le cas, ce qui revient à aller de IE vers E. (Culioli : 1991).

1.2.5 L'objet d'étude de la TOPÉ

Gilbert (1993) explique qu'une occurrence quelconque est « représentative de l'ensemble de la classe d'occurrences, et, partant, de la notion elle-même » (Gilbert : 1993 ; s.v. §.7.3), c'est donc en les observant à travers des énoncés qu'il est possible d'accéder à la notion.

⁴ « L'instance de localisation permet la construction d'occurrences de localisation de P indépendamment de tout centrage qualitatif de P, de toute structuration du domaine notionnel associé à P. [...] P est situé par rapport à la classe des t indépendamment de toute construction d'une instance subjective se portant garant du vrai de P (c'est-à-dire de sa validation) [...] L'instance de localisation permet donc de situer une ou des occurrence(s) de localisation de P, mais ne construit par elle-même aucune [sic] structuration du domaine notionnel associé à P [...] L'instance de validation permet une détermination qualitative du procès. Elle engendre la construction d'un procès indépendamment de sa localisation dans le temps. Elle est en particulier la source de toutes les constructions modales. Elle permet de construire la propriété *être P* pour un sujet donné et de conférer à P une détermination qualitative centrée. » (Franckel : 1986 ; 42-43).

1.2.5.1 L'étude d'un énoncé bien formé⁵ et contextualisé

A partir d'une séquence, c'est-à-dire un énoncé sous sa forme la plus simple il est possible d'opérer des manipulations et tester les contraintes d'un marqueur. De cette manière, on arrive à percevoir ce qui peut faire qu'une séquence soit bonne et qu'une autre soit mauvaise, et donc mieux appréhender les opérations en jeu.

Pour procéder à une analyse énonciative, Franckel & Paillard (1998) précisent qu'il faut partir d'énoncés bien formés. Partir d'énoncés attestés, c'est-à-dire réellement produits par un locuteur de manière orale ou écrite, nous permet également de nous assurer de rendre compte correctement des opérations en jeu.

Nous ajoutons à cela que les énoncés étudiés doivent être contextualisés. Tout d'abord, parce que, comme le soutient Planchon (2013), un mot isolé, sans contexte, ne peut pas être associé à un référent et n'a donc pas de valeur référentielle. En effet, comme l'indique Simonin (1984) c'est à travers l'énoncé qu'est construite la valeur référentielle d'une occurrence. Par ailleurs, Simonin (1984) explique que ce que l'on peut considérer comme le sens est la combinaison de la notion et des opérations mises en jeu dans un énoncé. C'est aussi ce qui apparaît dans les remarques de Franckel & Paillard (1998) au sujet de la construction du sens d'un marqueur : « Les unités ne sont pas directement porteuses de sens par elles-mêmes, elles contribuent de façon spécifique à construire du sens dans un environnement donné, leur identité se caractérisant non par une valeur, mais par un fonctionnement » (Franckel & Paillard : 1998 ; 60). Il faut non seulement faire attention au co-texte d'un marqueur pour en saisir l'emploi, mais également au fait qu'un énoncé prend son sens relativement à un contexte comme le souligne De Vogüé (1999) :

Ce dont l'énoncé parle paraît devoir dépendre, en partie au moins, des éléments dont cet énoncé est constitué : ainsi parlera-t-il par exemple de mes amis dans la mesure où il renferme des mots susceptibles de désigner ces amis. Mais cette référence sera tributaire aussi de la situation dans laquelle l'énoncé a été proféré : c'est le cas de manière triviale pour un énoncé comportant l'expression nominale *mes amis*, pour lequel il est clair que les amis concernés ne seront pas les mêmes selon la personne qui

⁵ Nous parlons d'énoncé bien formé comme l'entend Culioli, et non au sens de la logique formelle. Gilbert (1993) explicite la définition d'énoncé bien formé de Culioli : « pour qu'un énoncé soit bien formé, il est nécessaire que les opérations portant sur chacun de ses termes constitutifs soient compatibles entre elles. C'est là une règle fondamentale [...] qui explique l'intérêt indéniable que présente la prise en compte des acceptabilités, bien sûr, mais aussi des inacceptabilités, ces dernières servant en quelque sorte de « réactifs » permettant de valider ou d'infirmer les analyses proposées quant aux opérations que recouvrent les différents types de marqueurs. » (Gilbert : 1993 ; s.v. §.7.4.5).

a proféré l'énoncé. La référence est donc à la fois extralinguistique (situationnelle et donc variable) et intralinguistique (déterminée par la forme linguistique de l'énoncé). (De Vogüé : 1999 ; 77).

1.2.5.2 La notion de polysémie

L'hypothèse polysémique consiste à attribuer à un marqueur différentes valeurs⁶ suivant son contexte d'emploi. Le degré de polysémie n'est pas le même pour tous les marqueurs : nous pouvons nous en faire une idée avec leurs nombres d'entrées différentes dans un dictionnaire.

Paillard (2001) veille à distinguer la variation de la polysémie. Il fait notamment mention de « trois plans de variation » (Paillard : 2001 ; 102) :

- Le premier est défini comme celui des modes de construction du scénario verbal. Il rend compte de la déformabilité de ce scénario.
- Le second plan est défini comme celui des modes de contextualisation du scénario. Il décrit le scénario du point de vue de son interaction avec un autre scénario.
- Le troisième plan est celui des constructions syntaxiques. (*ibid*).

Ce troisième plan montre que le co-texte est déterminant dans l'interprétation d'un marqueur. Un marqueur est régi selon un certain nombre de contraintes qui permettent de le différencier de ses synonymes, mais qui permettent aussi de comprendre quelle est la valeur prise par ce marqueur dans un énoncé spécifique. En effet, en observant le co-texte, donc les marqueurs qui l'entourent dans l'énoncé, il est possible de reconnaître sa valeur. Aussi, ces plans de variation amènent à penser que « la variation est hétérogène du fait même de l'hétérogénéité des facteurs régissant la polysémie. » (Paillard : 2001 ; 101).

Ainsi, à un marqueur est associée une forme, un schéma dont il est possible d'entrevoir les mécanismes réguliers. C'est ce qui fait que pour Paillard (2001) la variation est un phénomène prédictible, contrairement à la polysémie.

⁶ Nous parlons de *valeur*, lorsque, comme l'indique Planchon (2013), l'interprétation de la notion dépend à la fois du contexte et de l'interprétation qui découle de l'énoncé. Pour cela, nous nous reposons sur la définition donnée par De Vogüé (1999) : « la valeur référentielle est construite par l'énoncé, et n'a d'autre existence que celle que l'énoncé lui confère : c'est une construction linguistique, constituée d'entités appartenant à l'ordre du langage. » De Vogüé (1999 ; 80).

1.2.5.3 Une étude de la variation et de l'invariant

Cette forme, qu'on peut donc appeler *forme schématique* (F.S), est ce qui reflète le caractère unique d'un marqueur et ce qui fonde l'unicité de toutes ses valeurs.

Nous définissons le pôle d'invariance comme une forme schématique qui en tant que telle ne correspond à aucune des valeurs de l'unité. La notion même de forme schématique signifie que l'identité du mot est indissociable de sa relation au cotexte : en tant que schéma elle informe le cotexte, en tant que forme elle reçoit sa substance des éléments du cotexte qu'elle convoque. De ce point de vue, une forme schématique est assimilable à un scénario abstrait. (Paillard : 2001 ; 101).

Culioli (1991) aborde la F.S comme une hypothèse qui permettrait de répondre à l'enjeu de l'analyse énonciative en donnant accès à la stabilité d'un marqueur dans tous ses emplois. L'ambition de l'analyse des F.S serait de rendre compte de cette stabilité et donc trouver une unicité dans l'hétérogénéité des valeurs associées à un marqueur. En effet, elle est également un moyen de prendre en compte toute la variation d'un marqueur : « A partir de cette représentation formelle, que j'appelle *forme schématique*, se constituent des formes supplémentaires qui sont, en fait, des déformations de la forme de base. La question est de comprendre l'organisation de ces dispositifs déformables. » (Culioli : 1991 ; 116).

La F.S met en avant les principes cachés derrière la synonymie. En effet, deux marqueurs, même synonymes, n'auront jamais exactement les mêmes contraintes, ni toujours les mêmes valeurs. Nous pouvons faire un lien avec la logique d'altérité qui distingue deux occurrences d'un même domaine notionnel : un marqueur aura toujours une propriété qui lui est propre et le distingue des autres. C'est pour cette raison qu'on ne peut pas réellement parler de synonymie totale, mais seulement de synonymie partielle ou locale : en raison des multiplicités de valeurs associées à deux synonymes, il est peu probable que ces deux mots puissent commuter dans l'intégralité de leurs co-textes.

Pour illustrer cela, nous pouvons prendre l'exemple des verbes *autoriser* et *permettre* qui semblent être de parfaits synonymes. À titre d'illustration, dans les exemples (3) et (4), que nous n'avons volontairement pas associés à un contexte, les deux verbes sont parfaitement commutables, même si nous constatons déjà que cela nécessite un remaniement syntaxique :

(3) *Yves entendait du remue-ménage dans la pièce à côté, une voix irritée, sans doute celle de Bineau. A son insu, il avait fait irruption chez un de ces fonctionnaires qualifiés de " modestes " mais qui sont, en réalité, fous d'orgueil, qui " sauvent la face " et n'autorisent aucun étranger à entrer dans les coulisses de leur vie besogneuse.* (FT : K242 ; Mauriac François.)

(4) *Ils ne permettent à aucun étranger d'entrer dans les coulisses de leur vie besogneuse.*

A l'inverse, les exemples (5) et (6) présentent comment la synonymie peut bloquer lorsque l'une des valeurs de l'un des deux synonymes ne coïncide pas avec celles de l'autre :

(5) Titre d'un podcast de Pierre Riehl sur *L'indépendant* le 30/07/21, au sujet des bénéfices de l'intelligence artificielle : « *Quand l'intelligence artificielle permet de sauver des vies.* »

(6) *?Quand l'intelligence artificielle autorise à sauver des vies.*⁷

La conception des F.S ne soutient ni l'hypothèse de l'homonymie (un mot, un sens), ni celle de la polysémie (un mot, plusieurs sens). L'ambition derrière n'est pas d'être représentative d'une valeur d'un marqueur, comme le mentionne Paillard (2001), mais de révéler la diversité attachée à un marqueur et d'en comprendre son fonctionnement régulier. Ce schéma serait alors construit en dehors de toute énonciation.

Si prendre en compte le co-texte d'un verbe est nécessaire pour en saisir ses règles, il est toutefois exclu de la F.S construite. De Vogüé (1999) reconnaît dans la F.S une forme de scénario composé de différents ingrédients qui seraient attachés à un marqueur. Donc l'étude énonciative d'un marqueur permet de déceler les différents composants que ce marqueur mobilise. Cependant, Paillard (2001) met en évidence la confusion à éviter entre ces composants internes au scénario du verbe et les composants syntaxiques que l'on retrouve lors de son énonciation, car cela renvoie à deux configurations différentes. Il prend notamment la proposition de De Vogüé (1999) de faire la distinction entre « la configuration mise en place par la forme schématique (le scénario) et son instanciation en relation avec les entités que le scénario convoque » (Paillard : 2001 ; 106).

1.2.6 La place du verbe dans les énoncés

En regardant les travaux faits en TOPÉ, nous constatons que les F.S ont beaucoup été développées autour du verbe. Celui-ci présente donc un certain intérêt au niveau de son étude,

⁷ Les séquences mal formées seront signalées dans nos exemples par l'utilisation du signe « ? » en début d'énoncé.

c'est pourquoi nous voulons faire état de son statut. Pour cela, nous nous appuyerons principalement sur les articles de Touratier (2000) et De Vogüé (2006b).

Cette dernière met en avant la façon dont le statut du verbe a été étudié dans la plupart des théories afin de présenter une solution valide pour toutes ces théories. Le verbe suscite autant d'intérêt en raison de son caractère central, que ce soit d'un point de vue syntaxique ou par sa nature prédicative.

D'un point de vue syntaxique, Touratier (2000) montre qu'il est défini par Tesnière (1966) comme étant « le nœud des nœuds » (Touratier : 2000 ; 11) et sert donc de point d'organisation des différentes relations syntaxiques. Aussi, Touratier (2000) présente la fonction rhématique du verbe, c'est-à-dire qu'il dit quelque chose à propos de quelque chose (un thème), comme une fonction centrale dans la construction des propositions : c'est en tant que rhème que le verbe permet de donner une nature prédicative aux propositions.

De Vogüé (2006b) postule la même thèse en reprenant la proposition de Creissels (1995) qui attribue au verbe la fonction de construire des propositions. Dans son étude de 2004 du verbe *filer*, elle fait le lien entre structure prédicative et lexis, ce qui amène à poser le verbe comme l'élément central dans la structure d'une lexis :

L'objet du schéma de lexis est de conférer à la notion un statut prédicatif. Il peut atteindre cet objectif par différentes voies, dans la mesure où il y a des prédicats de différents ordres. Mais le principe est toujours d'introduire une structure prédicative, en distinguant deux positions, où se différencient un prédicat et son support, et en posant une opération de mise en relation de ces positions l'une par rapport à l'autre. On propose ici de noter le schéma de lexis : $\langle S \ r \ P \rangle$, dans lequel S désigne le support, P le prédicat, et r leur mise en relation. (De Vogüé : 2004 ; 160).

Pour Touratier (2000), « la spécificité du verbe » (Touratier : 2000 ; 15) tient à sa fonction fondamentalement prédicative. C'est sur cette idée que De Vogüé (2006b) le différencie du nom : « les noms servent à nommer, tandis que les verbes servent à dire » (De Vogüé : 2006b ; 50) c'est-à-dire que ces derniers instaurent un scénario qui déploie toute une description. Pour elle, l'acte de nommer est une façon de ramener une entité à une classe, là où dire permet de déployer toute la singularité de cette entité.

1.3 Appliquer une théorie énonciative au domaine de la pragmatique : enjeux et éléments de réponse

Nous venons de voir comment l'étude du verbe peut trouver son intérêt dans le modèle des F.S. À présent, nous allons voir comment il s'articule avec des ambitions pragmatiques. La question d'un lien entre la TOPÉ et la pragmatique trouve d'abord ses difficultés dans le fait qu'elles ne se constituent pas sur le même niveau : la première est une théorie qui s'inscrit dans le domaine de l'énonciation, tandis que la seconde représente une discipline à part entière. Il ne s'agit donc pas simplement de démontrer comment deux domaines peuvent interagir, pourtant, bien que la TOPÉ représente une théorie en énonciation, nous voulons montrer qu'elle peut aussi apporter certains éléments de compréhension sur l'usage d'un marqueur à des fins pragmatiques. Ainsi, malgré les différences que nous allons aborder, nous allons montrer qu'il est tout de même possible de leur trouver des points de convergence justifiant un lien qui pourrait être fait entre ces deux méthodes. Pour cela, nous allons d'abord mettre en perspective le lien entre la TOPÉ et la pragmatique, puis nous préciserons quel type de verbe peut être intéressant à observer dans l'optique de ce lien, et nous poursuivrons sur la présentation de nos hypothèses.

1.3.1 La question d'un lien entre la TOPÉ et la pragmatique

Si la TOPÉ est une théorie qui s'intéresse à la construction du sens à travers un énoncé, lorsque nous voulons comprendre quelles sont les fonctions de cet énoncé appliqué en situation, nous rentrons dans une analyse pragmatique. Cette discipline a comme objectif de comprendre les effets du contexte : quel but poursuit le locuteur ? Quelle(s) inférence(s) l'allocutaire doit-il faire ? Quelles sont les connaissances préconstruites en jeu ? Ce sont donc de nouveaux questionnements mis en vigueur, pour lesquels nous envisageons une réponse par le biais de la TOPÉ. Pour rendre compte de la problématique de la continuité entre TOPÉ et pragmatique, nous commencerons par faire état de leurs différents points de divergence, puis nous montrons qu'il est possible de leur trouver des zones de convergences.

1.3.1.1 Deux approches différentes

Tout d'abord, nous sommes sur deux pôles d'observation différents que nous pouvons illustrer à travers la différence entre co-texte et contexte extralinguistique. La TOPÉ s'intéresse à l'énoncé, et à l'étude des relations entre les marqueurs d'un même co-texte, tandis que la pragmatique s'intéresse au locuteur, à ses intentions et aux raisons de ses choix pour produire tel énoncé en fonction d'un contexte précis. Ces deux façons d'observer le langage conduisent donc à des conceptions différentes des éléments en jeu dans leur analyse.

1.3.1.1.1 Deux façons de concevoir l'énoncé

Tout d'abord, l'analyse d'un marqueur en TOPÉ prend en compte son contexte, ce qui fait allusion aux différents marqueurs avec lesquels il se combine dans un énoncé. L'énoncé met en place une suite d'opérations de repérage entre différents marqueurs et permet d'observer les différents emplois d'un marqueur afin d'en comprendre les contraintes.

Par ailleurs, le principe des F.S vise à percevoir l'identité d'un marqueur ; celle-ci est fondée avant que le marqueur ne soit employé dans un contexte précis. Ainsi, s'il est nécessaire de faire apparaître le contexte d'emploi dans une analyse énonciative, cela a pour simple enjeu de clarifier quelle valeur est prise par le marqueur dans l'énoncé observé, mais de telles données extralinguistiques ne font pas partie intégrante de l'analyse énonciative.

Aussi, l'énoncé n'est pas considéré comme le résultat du choix d'un sujet conscient comme l'expliquent Franckel & Paillard (1998) :

L'énoncé n'est pas considéré comme le résultat d'un acte de langage individuel, ancré dans un quelconque hic et nunc par un quelconque énonciateur. Il doit s'entendre comme un agencement de formes à partir desquelles les mécanismes énonciatifs qui le constituent comme tel peuvent être analysés, dans le cadre d'un système de représentation formalisable, comme un enchaînement d'opérations dont il est la trace.
(Franckel & Paillard : 1998 ; 52)

En revanche, dans le TOPÉ c'est l'impact du co-texte dans les opérations observées qui doit être pris en compte : les marqueurs d'un même co-texte mettent en place des opérations qui influencent la valeur prise par les occurrences d'une notion.

Au contraire, du côté d'une analyse pragmatique, les paramètres extralinguistiques constituent un élément primordial car ils permettent de déterminer les raisons derrière le choix fait par le locuteur et de comprendre ce qui l'a motivé à produire cet énoncé plutôt qu'un autre. L'énoncé formé est envisagé comme le résultat des intentions du locuteur en fonction d'un contexte précis. C'est pourquoi Austin construit sa théorie autour de la notion d'acte de langage. Dans une analyse pragmatique, on conçoit le choix d'un marqueur comme le résultat des effets qu'il peut produire.

Le rapport du langage au monde est donc considéré différemment entre la pragmatique et la TOPÉ : dans une analyse énonciative, le langage est observé comme un réseau d'opérations, par exemple entre des marqueurs, tandis que dans la pragmatique, il est envisagé comme un moyen de modifier le réel.

1.3.1.1.2 Deux façons de concevoir le sujet parlant

De la même façon, la TOPÉ et la pragmatique conçoivent le sujet parlant de deux manières très différentes.

Dans la TOPÉ, les données extralinguistiques ne sont pas prises en compte, ce qui comprend la subjectivité de l'énonciateur. Certes, Simonin (1984) assigne à l'énonciateur un « rôle fondamental [...] dans la construction des valeurs référentielles » (Simonin : 1984 ; 56) mais en tant que locuteur, le sujet parlant est défini par Simonin (1984) comme « le support des opérations de modélisation » (*ibid.*). De la même façon, l'énonciateur n'est pas considéré comme un individu doté d'intentions mais sert de repère subjectif pour ancrer l'énoncé dans une situation d'énonciation. Pour rappel, l'énonciateur (S_o) fait partie des deux coordonnées constituant la situation d'énonciation : $Sit_o(S_o, T_o)$. Par ailleurs, l'étude d'un marqueur vise à rendre compte de sa valeur intrinsèque, les motivations que poursuit l'énonciateur ne sont donc pas envisagées en TOPÉ puisque l'analyse se situe en amont d'une prise en charge par un réel sujet parlant.

Par rapport à ce repère S, on envisage un second repère S', que l'on peut associer au co-énonciateur, pour lui construire un point de vue auquel se confronter. Ce système, comme

l'explique Delplanque (2012), permet de mettre en évidence différents positionnements face à l'énoncé.⁸

Du côté de la pragmatique, l'énonciateur n'est pas un simple repère, il est au contraire envisagé comme un sujet poursuivant un but et nous cherchons à comprendre les enjeux subjectifs derrière l'énoncé qu'il produit. L'analyse pragmatique prend justement en considération ces objectifs poursuivis par l'énonciateur pour comprendre les moyens qu'il met en œuvre à travers son énoncé afin d'y répondre.

L'acte de langage dont le locuteur est le producteur remplit l'objectif de produire un effet chez l'allocutaire : l'énonciateur peut, par exemple, s'engager auprès de lui, lui donner une permission, lui faire un aveu, etc. Le rapport qui lie l'énonciateur à son allocutaire est donc un angle d'observation essentiel en pragmatique car il permet de comprendre les circonstances qui amènent l'énonciateur à produire son discours.

Donc, la façon d'envisager l'énonciateur et sa relation à son énoncé est très différente entre la TOPÉ et la pragmatique. Malgré des concepts communs, leur différence d'objet d'étude apporte également une façon différente de concevoir ces concepts. Néanmoins, ces différences ne proscrivent pas la possibilité de faire un lien entre les deux.

1.3.1.1.3 La notion de préexistant

De manière générale, nous parlons de préconstruction pour définir une relation posée comme préalable pour construire une nouvelle relation. Sans avoir besoin d'avoir déjà été dit dans un discours antérieur, l'existence d'un préconstruit est posée extérieurement à l'énoncé (Paveau : 2017). Dans le cadre d'une analyse énonciative, nous pouvons nous renvoyer à la définition de préconstruit par Bouscaren, Chuquet et Danon-Boileau (1987 :156) donnée par La Mantia (2020) : « On appelle préconstruit une relation prédicative **posée comme validée** par rapport à un repère-origine **externe** à l'énoncé en cours. » (La Mantia : 2020 ;165).

⁸ « La Coénonciation permet de rendre compte de l'ambiguïté de la position de l'énonciateur, à la fois dans son énoncé et hors de son énoncé. Ou si l'on préfère, un énoncé possède toujours un premier plan, où l'on dit les choses, et un arrière-plan, où l'on tient compte plus ou moins implicitement de ce qui a déjà été dit ou pensé, et de ce qui va être dit ou pensé. » (Delplanque : 2012 ; 20).

En revanche, dans le cas d'une analyse pragmatique, nous parlerons plutôt de présupposé en nous rapportant à l'explication de Ducrot (1972 ; 91) donnée par Paveau (2017) :

Présupposer un certain contenu, c'est placer l'acceptation de ce contenu comme la condition du dialogue ultérieur. On voit alors pourquoi le choix des présupposés nous apparaît comme un acte de parole particulier (que nous appelons acte de présupposer), acte à valeur juridique, et donc illocutoire, au sens que nous avons donné à ce terme : en l'accomplissant, on transforme du même coup les possibilités de parole de l'interlocuteur. [...] Lorsqu'on introduit des présupposés dans un énoncé, on fixe, pour ainsi dire, le prix à payer pour que la conversation puisse continuer. (Paveau : 2017 ; 24).

Paveau (2017) démontre que le préconstruit reste construit par le discours :

Le préconstruit est une production du discours, il est donc, en quelque sorte, et même si cette formulation paraît contre-intuitive, *postérieure* au discours : c'est l'élaboration du discours qui le produit *comme* antérieur, et son antériorité n'est qu'un effet du discours. (*op.cit.* ; 26).

Ainsi, le risque du présupposé est qu'il est de l'ordre de l'interprétation, et dont l'analyse nécessite une observation assidue du contexte comme l'indique Paveau (2017) tout en soutenant qu'il reste analysable d'un point de vue linguistique.

Nous constatons donc deux façons de poser la notion de préexistant, qui peuvent cependant se compléter en envisageant le présupposé comme le résultat des implications mot.

Dès lors, un premier argument que nous pouvons apporter à l'idée d'un lien possible est l'importance du concept de présupposé en pragmatique qui engage l'idée qu'un marqueur est déjà porteur lui-même d'un certain nombre d'éléments, inutiles à redonner en contexte. De ce fait, il peut être envisageable que ces présupposés soient une incidence directe du concept de F.S. Par-là, nous entendons que la F.S d'un marqueur impliquerait certains éléments qui se retrouveraient sous forme de présupposés lorsque celui-ci est employé dans un contexte précis.

1.3.1.2 Des possibles points de convergence

1.3.1.2.1 La question du choix des mots

Même si l'énonciateur est conçu comme un simple repère, relevons que la TOPÉ fait une distinction entre locuteur et énonciateur : l'énonciateur est simplement celui qui produit l'énoncé, tandis que le locuteur est imaginé comme un sujet asserteur, c'est-à-dire qu'il prend en charge son énoncé. Delplanque (2012) met en évidence que « la subjectivité de l'énonciateur est omniprésente dans tout énoncé, ne serait-ce que parce que deux locuteurs de la même langue n'ont pas la même expérience de la réalité. » (Delplanque : 2012 ; 5)

Comme le décrit Delplanque (2012), cette forme de subjectivité se visualise à travers des choix linguistiques. L'utilisation d'un marqueur au détriment d'un autre n'est donc pas anodine.

Dans une perspective énonciative, nous avons montré que la synonymie totale n'est qu'apparente. Cela vient du fait que chaque marqueur se voit attribué une F.S qui permet de lui percevoir une valeur qui lui est propre, invariante et qui le distingue de tout autre marqueur. Par conséquent, utiliser un verbe plutôt qu'un autre prend son sens car même deux marqueurs admis comme synonymes n'auront pas les mêmes impacts.

Du côté de la pragmatique, il est aussi question de choix faits par le locuteur, mais ils sont alors le reflet des objectifs mêmes de celui-ci et se justifient selon le contexte : le locuteur cherche à produire un effet particulier avec son discours, le choix d'un mot plutôt qu'un autre peut donc provenir de l'impact qu'il veut provoquer. Si nous nous intéressons par exemple à un principe d'aveu, les choix que fait le locuteur peuvent traduire une culpabilité plus ou moins grande, ce qui peut par conséquent mettre l'allocataire dans des prédispositions différentes. Donc, la question du choix des mots est au moins aussi importante en pragmatique qu'en TOPÉ.

Au niveau pragmatique, certains verbes vont avoir la même force illocutoire et le même effet perlocutoire⁹, ce qui pourrait amener à croire qu'ils sont de parfaits synonymes ; mais c'est en regardant au niveau de l'énonciation que nous voyons que cette synonymie n'est que partielle. Ainsi, nous pouvons déjà dire que l'analyse énonciative semble apporter de la lumière sur des observations purement pragmatiques.

⁹ Austin (1970) relève trois actes de langage : un acte locutoire, le fait de dire, un acte illocutoire, ce que l'on fait en disant, et un acte perlocutoire, l'effet produit par le fait de dire.

1.3.1.2.2 Le possible lien entre modalité et verbe performatif

Outre cette importance qui plane autour du choix d'un marqueur, il est possible de faire un parallèle entre le concept de modalité et celui de verbe performatif.

Tout d'abord, tous deux rendent explicite la prise en charge de l'énonciateur par rapport à son énoncé : la modalité explicite comment l'énonciateur prend en charge son énoncé, tandis que le verbe performatif explicite l'acte qu'il effectue à travers son discours. Ainsi ces deux concepts sont fortement liés au principe d'engagement, mais d'une façon différente.

De plus, il n'est pas anodin de voir que les rôles de certains verbes performatifs coïncident avec ces niveaux de modalités. Nous pouvons prendre en exemple les modalités 1 (modalités assertives) qui concordent avec des verbes nommant une force illocutoire assertive, ou les modalités 4 qui conviennent aux verbes performatifs nommant une force illocutoire directive.

Le lien entre TOPÉ et pragmatique nous paraît alors bien plus fort qu'il ne pourrait paraître au premier abord.

1.3.1.2.3 La question de la pragmatique intégrée

Le concept de pragmatique intégrée à l'énonciation a été mis en valeur par Culioli. Longhi & Sarfati (2011), dans leur dictionnaire de pragmatique, sous la définition de pragmatique intégrée, reprennent les dires de Ducrot et Schaeffer (1995) pour expliquer qu'envisager une pragmatique intégrée revient à penser que le langage régit le contexte.¹⁰ Nous parlons donc de pragmatique intégrée car celle-ci « est intégrée à la sémantique elle concerne non pas l'effet de la situation sur la parole, mais celui de la parole sur la situation. » (Longhi & Sarfati : 2011 ; 128).

Sarah De Vogüé (2006a) dans son analyse de *Couteau*, défend également la thèse que ce qui se joue au niveau pragmatique voit son explication dans les éléments internes à la langue¹¹. En effet, avant même d'être employée dans un contexte précis, une même notion

¹⁰ « Pour Ducrot, le recours à la situation est souvent prévu et régi par le matériel linguistique lui-même, et il « reste à savoir si ces indications doivent être engendrées par un composant pragmatique surajouté à un composant sémantique indépendant, ou si elles ne constituent pas la description sémantique elle-même » (Ducrot et Schaeffer, p. 132). » (Longhi & Sarfati : 2011 ; 128).

¹¹ « L'explication des différentes valeurs de *Couteau* doit par conséquent être cherchée dans la séquence elle-même, dans les éléments qui la constituent, et dans des principes d'explication internes à la langue. Et ce sont ces éléments et ces principes qui permettront de rendre compte des effets et contraintes pragmatiques, plutôt que l'inverse. Le pragmatique n'est pas une explication. Le pragmatique doit être expliqué. » (De Vogüé : 2006a ; §.13). Nous précisons ici que les citations de De Vogüé (2006a) proviennent d'un article

regroupe différentes valeurs, et ces dernières seraient liées à un type de contexte avant même d'être prises dans une situation d'énonciation. De Vogüé (2006a) en conclut que « on va donc toujours de la langue au pragmatique : c'est telle séquence avec telle intonation qui renvoie à tel type de contexte pragmatique et non l'inverse. » (De Vogüé : 2006a ; s.v. §.10).

Alors, nous pouvons penser que si la pragmatique dépend du scénario invoqué par la sémantique, le scénario rattaché à un marqueur pourrait lui-même jouer un rôle. La variation d'une notion conditionne un type de contexte, dans la même logique, son invariance pourrait donc révéler les possibles prédispositions d'un marqueur à avoir un usage pragmatique. Dans ce cas, nous pourrions voir une prévalence chez un marqueur à avoir une application pragmatique dès le niveau des F.S.

1.3.1.3 Points d'observation

Les différents points de convergence ainsi que les réflexions portées par des linguistes tels que De Vogüé nous amènent à penser que ces deux démarches sont loin d'être incompatibles et peuvent même se présenter dans la continuité l'une de l'autre. Il ne paraît donc pas surprenant de se demander si elles peuvent s'apporter des éléments d'analyse.

Plus précisément, il peut être intéressant de voir s'il est possible de faire une passerelle entre la TOPÉ et la pragmatique en envisageant que la première apporte des éléments de réponse à la seconde.

Alors, notre volonté de passer par une analyse énonciative de verbes performatifs a pour but de nous amener à découvrir la disposition d'un verbe à être performatif par rapport à d'autres. Afin de répondre à cette question, nous devons porter une grande importance au choix de nos verbes.

1.3.2 Présentation des verbes

Pour répondre à notre problématique, il nous a semblé nécessaire de passer par l'étude de verbes avec une forte dimension pragmatique. Ainsi, nous avons rapidement pensé à prendre des verbes performatifs et à les étudier en prenant en considération leur force illocutoire. Avant

transmis par notre directeur de mémoire ne correspondant pas à sa version publiée à laquelle nous n'avons pas accès.

de nous limiter à six verbes, nous avons choisi d'étudier trois groupes constitués de quatre verbes : groupe 1 : *autoriser, permettre, céder, laisser* ; groupe 2 : *reconnaître, avouer, confesser, admettre* ; groupe 3 : *accepter, consentir, concéder, accorder*. Après avoir présenté comment et pourquoi nous avons fait ces choix de verbes, nous expliquerons les réarrangements qui ont été nécessaires pour la version finale de notre mémoire.

1.3.2.1 Une analyse quantitative et une classification en trois groupes

Avant tout, pour tirer des conclusions généralisables sur nos futures observations, il nous fallait étudier plusieurs verbes représentant différentes forces illocutoires en les classant par groupes. Comparer des verbes avec des implications pragmatiques différentes nous permet de mieux comprendre comment celles-ci se reflètent au niveau de la notion. Ainsi, les différences observées entre nos verbes pourraient être témoin du fonctionnement d'un groupe et les ressemblances seraient dues à leur caractère performatif. Aussi, étudier des fonctionnements pragmatiques distincts nous assure de ne pas généraliser des propriétés attribuables à un groupe restreint de verbes, et de potentiellement conclure à un phénomène représentatif d'une fonction performative.

En constatant l'existence de verbes ambivalents pour lesquels il était possible de définir deux forces illocutoires, nous avons décidé de former trois groupes : deux avec des forces illocutoires différentes et un troisième dont les verbes pourraient aussi bien figurer la force illocutoire du premier groupe que celle du deuxième. Cette organisation vise à rendre compte de la façon dont les exigences pragmatiques s'inscrivent dans la F.S d'un verbe. Pour confirmer nos hypothèses, nous aspirons à découvrir un point commun entre tous les verbes d'un même groupe, mais aussi et surtout au sein du groupe 3. C'est avec l'analyse de ce groupe hybride que nous pourrions consolider nos hypothèses. Alors, nous avons commencé par le choix des verbes le composant.

1.3.2.2 Choix des verbes de départ

Pour préparer notre sélection, nous sommes partis du classement des verbes performatifs fait par Austin (1970) en fonction de leur valeur illocutoire¹². Par exemple, il a placé le verbe

¹² Austin ayant travaillé sur la langue anglaise, nous ne pouvons pas affirmer que le fonctionnement de nos verbes soit entièrement similaire aux siens. Nous nous sommes donc appuyés sur la traduction en français de 1970 de

consentir dans les promissifs, le verbe *accorder* dans les verbes exercitifs et les verbes *accepter*, *reconnaître*, *concéder* et *donner son accord* dans les expositifs. Le verbe *accorder* a d'abord attiré notre attention, car celui-ci semblait concorder avec deux classes établies par Austin (1970) : les exercitifs et les expositifs si l'on fait un parallèle entre *donner son accord* et *accorder quelque chose*. Nous lui avons donc identifié deux forces illocutoires possibles : permission et adhésion. Puis, nous avons sélectionné des synonymes qui pouvaient correspondre à ces forces illocutoires. Le but était d'avoir quatre synonymes de type permission, quatre qui sont de l'adhésion, et trois qui, comme *accorder*, peuvent à la fois prendre la valeur d'adhésion et la valeur de permission.

Pour choisir nos verbes, plusieurs critères se sont imposés :

- des critères propres au verbe :

- La présence d'au moins un emploi performatif.
- Sa fréquence d'emploi.
- Sa nature polysémique.

- des critères liés aux groupes de verbes :

- Les verbes d'un même groupe doivent avoir la même force illocutoire.
- Les verbes doivent représenter une certaine diversité.

Afin de comprendre les phénomènes en jeu, il nous fallait avoir une représentation variée à travers nos verbes. Nous avons donc délibérément choisi d'inclure à la fois des verbes avec une forte polysémie et des verbes avec une faible possibilité d'emplois, des verbes purement performatifs et d'autres pouvant avoir un emploi non-performatif. Aussi, en étudiant des verbes n'ayant pas tous la même dimension performative, nous pouvons mieux percevoir si celle-ci se retrouve au niveau de la notion.

Nous en sommes arrivés à composer un groupe central, avec les verbes *accorder*, *accepter*, *concéder* et *consentir*, qui peuvent, selon nous, avoir la force illocutoire <permission> :

(7) *Je vous accorde un délai supplémentaire.*

(8) *J'accepte de vous aider.*

(9) *Personne ne peut concéder un droit dont il ne dispose pas.* (FT : P336 ; GURVITCH Georges.)

Quand dire c'est faire, en partant du principe que les verbes français présentent un fonctionnement similaire à leurs équivalents anglais au niveau des forces illocutoires, tout en gardant leur distinction en tête.

(10) *Il consent à ce qu'elle participe au jeu.*

Et la force illocutoire <adhésion> :

(11) *Je vous l'accorde, il ne fallait pas faire ça.*

(12) *J'accepte votre point de vue.*

(13) *Je concède qu'il a eu une bonne idée*

(14) *Il consent que ce fût une erreur.*

Ensuite, nos deux autres groupes correspondent chacun à l'une de ces forces illocutoires : le premier, composé de *reconnaître, admettre, avouer, confesser*, a la force illocutoire <adhésion> ; le second, composé de *permettre, autoriser, laisser, céder*, a la force illocutoire <permission>.

1.3.2.3 Sélection des verbes finaux

Dans un premier temps, nous avons décidé d'explorer la piste de chacun de ces verbes, mais en vue de l'ampleur qu'aurait pris notre mémoire si nous les avions traités en totalité, nous avons finalement décidé de n'en présenter qu'une partie.

Notre sélection a été faite en fonction de l'intérêt qu'apportait l'étude de chaque verbe. Donc, nous avons évincé les verbes *consentir* et *concéder* car notre analyse n'était pas suffisamment aboutie pour présenter des éléments concluants, et le manque de temps ne nous permettait pas de repartir sur une exploration de leurs F.S. Nous avons également retiré le verbe *admettre* car son analyse n'apportait pas de nouveaux éléments par rapport au verbe *reconnaître*, de même pour le verbe *confesser* qui apportait peu par rapport à *avouer*. Enfin, nous avons décidé de ne pas inclure les verbes *accorder*, déjà étudié par Planchon (2013) et *laisser*, déjà étudié par Jalenques (2009), car notre analyse énonciative ne présentait pas de réels apports à leurs travaux respectifs.

Nous précisons également, qu'en prenant du recul, nous avons constaté que le verbe *céder* prenait plus son sens en étant placé dans le groupe 3, car il était possible de lui assigner à la fois la force illocutoire de type <permission> et celle de type <adhésion>.

Nous en sommes donc arrivés à la composition finale suivante :

- Groupe 1 : *permettre* et *autoriser*
- Groupe 2 : *reconnaître* et *avouer*
- Groupe 3 : *accepter* et *céder*.

Avant de commencer notre étude, nous allons proposer différentes hypothèses que nous chercherons à tester au cours de ce mémoire.

1.3.3 Hypothèses

Avant tout, nous partons de l'hypothèse générale qu'il existe bien un moyen de justifier l'emploi pragmatique de nos verbes au travers d'une étude de leurs F.S.

Ensuite, un premier point commun que nous souhaitons mettre en avant serait l'importance des repères S_0 et T_0 , qui justifie, selon nous, le besoin d'avoir *Je+Verbe* [présent ; voix active] pour accomplir l'acte d'un verbe performatif.

Aussi, dans l'optique de ce mémoire nous posons également différentes sous-hypothèses concernant notre problématique en nous concentrant sur le cas particulier de nos verbes. Nous avons construit ces sous-hypothèses en nous aidant des contextes dans lesquels ils sont attendus lorsqu'ils ont un emploi pragmatique.

À travers nos trois groupes de verbes, nous avons distingué la force illocutoire de type <permission> associée aux verbes du groupe 1 (*permettre, autoriser*) et 3 (*accepter, céder*) et la force illocutoire de type <adhésion> des verbes du groupe 2 (*reconnaître, avouer*) et 3.

Par ailleurs, nous distinguons trois types de contextes généraux possibles dans lesquels nos verbes pourraient être produits, indépendamment de leur appartenance à un groupe spécifique, lorsqu'ils ont une fonction performative :

- 1- En réponse à une demande (ex : *je te permets de...*)
- 2- En réponse à une argumentation (ex : *je reconnais que...*)
- 3- Dans le cadre de la révélation de quelque chose de caché (ex : *j'avoue ...*)¹³

Bien que ces contextes ne coïncident pas exactement avec la formation de nos groupes, nous remarquons que le contexte 1 favorise l'emploi des verbes du groupe 1 et 3, le contexte 2 exclut les verbes du groupe 1, tandis que le contexte 3 se limite aux verbes du groupe 2.

¹³ Il ne s'agit pas ici de contextes assez précis pour raisonner sur la dimension pragmatique lors d'un réel emploi de nos verbes (ils n'indiquent pas le rapport entre les interlocuteurs, l'intention du locuteur, etc.), mais ils nous permettent tout de même de faire des premières hypothèses.

Notre premier contexte se comprend de la sorte : l'interlocuteur a formulé une demande, explicite ou non, auprès du locuteur ; cette demande renvoie à un but de l'interlocuteur (il veut obtenir quelque chose, faire quelque chose, ou faire faire quelque chose¹⁴) et l'énoncé produit par le locuteur a pour but d'y répondre.

Notre second contexte correspond à un débat entre les interlocuteurs, possiblement avec désaccord, et l'énoncé du locuteur a pour fonction de faire avancer ou clôturer le débat en donnant raison à son interlocuteur.

Pour finir, notre troisième contexte implique que le locuteur, à travers son énoncé, révèle quelque chose à son interlocuteur.

Donc, chacun de ces contextes dicte un préalable : le contexte 1 présuppose une demande d'un sujet distinct de l'énonciateur, le contexte 2 présuppose un débat dans lequel l'énonciateur oppose des arguments face à ceux d'un autre sujet, et le contexte 3 présuppose que ce qui est révélé était au préalable caché. Nous postulons que ces prérequis peuvent correspondre à des présupposés impliqués par les verbes eux-mêmes et qu'ils se retrouveront donc d'une certaine façon dans leurs F.S.

Nous posons les hypothèses suivantes :

Hypothèse 1 : les verbes performatifs applicables au contexte 1 (*permettre, autoriser, accepter et céder*) sont régis par les notions de visée et d'intentionnalité établies par Franckel & Lebaud (1990).

Hypothèse 2 : les verbes répondant au contexte 2 (*accepter, céder, et reconnaître*) intègrent dans leur F.S une notion de rapprochement (que l'on peut ramener à une forme d'identification) entre deux points de vue P et P' portés respectivement par S_o (énonciateur) et S' (autre que S) où le repère du rapprochement serait S'.

Hypothèse 3 : les verbes que nous associons au contexte 3 (*reconnaître et avouer*) intègrent la notion d'ancrage sur T dans leur F.S.

Une autre remarque que nous pouvons faire est que, pour chaque contexte, il est possible de reconstruire un sujet distinct de l'énonciateur à qui nous attribuons la prise en charge d'une lexis λ_1 : celle-ci peut correspondre en contexte à une demande, un point de vue, ou une forme

¹⁴ Ce dernier cas de figure concerne notamment la structure *accepter de* qui indique un engagement de l'énonciateur à faire une action désirée par son interlocuteur.

d'accusation. Or, d'une certaine façon, les énoncés contenant nos verbes performatifs opèrent un rapprochement entre la lexis λ_2 prise en charge par l'énonciateur et λ_1 . Nous posons donc également l'hypothèse suivante :

Hypothèse 4 : nos différents verbes performatifs intègrent la notion de rapprochement dans leur F.S.

Pour finir, nous postulons que si nos verbes ne présentent pas un lien général par rapport à leur caractère performatif, les verbes d'un même groupe devraient au moins avoir des points communs qui justifieraient une force illocutoire identique. Aussi, puisque le groupe 3 s'apparente à la fois à la force illocutoire associée au groupe 1 et celle du groupe 2, les verbes le composant devraient posséder des contraintes similaires avec les deux autres groupes.

Afin de répondre à ces différentes hypothèses, nous allons suivre la méthodologie présentée ci-dessous.

1.4 Méthodologie

Afin de répondre à notre problématique et tester nos hypothèses, nous allons effectuer une analyse énonciative de nos différents verbes pour voir si la démarche de la TOPÉ explique leur dimension performative. Notre analyse n'a pas pour but d'aboutir à des F.S complètes, mais seulement d'en dresser les prémisses et d'avoir des premiers éléments d'observation. De plus, des verbes dont les emplois sont très limités comme *autoriser*, ou bien *avouer* présentent certainement des scénarios complexes qui justifient cette restriction. Leurs F.S seraient dans ce cas plus élaborées que celles que nous proposerons dans ce mémoire. La première partie d'analyse de notre mémoire s'appuiera donc sur la démarche culiolienne et se fera à partir de l'étude d'un corpus que nous avons constitué. Nous allons donc présenter notre méthodologie en trois temps : d'abord, nous développerons la manière dont nous mettrons en évidence le lien entre la démarche de la TOPÉ et la pragmatique ; puis, nous allons brièvement exposer la méthodologie que nous suivrons pour faire notre analyse énonciative ; enfin, nous verrons comment nous avons constitué notre corpus.

1.4.1 Méthodologie pour établir le lien entre les deux démarches

Pour saisir le lien entre la TOPÉ et la pragmatique, nous nous appuierons sur les éléments trouvés lors de l'analyse énonciative de nos verbes afin de percevoir des possibles généralités. Nous essaierons avant tout de voir s'il y a bien des similitudes entre les différents verbes d'un même groupe et nous vérifierons comment le groupe trois coïncide avec les deux autres groupes. Aussi, dans un second temps, nous proposerons une analyse pragmatique des emplois performatifs de nos verbes, dans laquelle nous essaierons de voir comment les ingrédients que nous aurons admis dans leurs scénarios s'intègrent au contexte.

1.4.2 Méthodologie d'une analyse énonciative

Pour opérer une analyse énonciative de nos différents verbes, nous observerons différents énoncés attestés et contextualisés. Cette analyse est menée de façon à retrouver les conditions d'emploi du verbe étudié. Le but est de repérer où notre marqueur est privilégié, ou au contraire, bloqué, pour mieux comprendre quels sont les ingrédients que son scénario engage. Nous distinguons deux étapes dans notre analyse : une première qui a pour fonction de déceler le schéma régulier régi par le verbe, la seconde qui amène à détecter la variation que ce schéma mobilise.

Pour réaliser ces deux étapes d'analyse, nous considérons deux corpus : le premier, qui ne sera pas visible dans notre analyse finale, est constitué d'un grand nombre d'énoncés comprenant nos verbes. Le but de ce premier corpus est d'être un corpus d'observation à partir duquel nous disposerons d'un maximum de leurs emplois de façon à nous faire une idée des contraintes qui les gouvernent. Cela peut passer également par l'étude d'énoncés comprenant les synonymes d'un verbe en testant s'il peut les remplacer, et sinon, en procédant à des modifications pour voir ce qui rendrait son emploi possible. De cette manière, cela amène progressivement à avoir une idée du fonctionnement général d'un verbe.

Nous avons également envisagé d'inclure dans notre analyse les formes réfléchies de nos verbes, ainsi que des remarques sur certains de leurs dérivés nominaux, mais cette idée a été laissée de côté pour nous limiter à des emplois non-réfléchis du verbe.

Ensuite, lors de notre analyse, nous nous référerons à un second corpus fait à partir du premier et qui contient un nombre d'énoncés plus restreint. Le but de celui-ci est d'avoir des

énoncés variés et représentatifs des différents emplois du verbe. Pour mieux tester les contraintes de notre verbe, nous pouvons également utiliser de simples séquences, comme l'entend Culioli (1990), à partir desquelles nous procéderons à des manipulations révélatrices de ses limites. Ce deuxième corpus a donc pour vocation de rendre compte de la variation de notre verbe.

En plus de nos corpus, nous utiliserons différents outils lexicographiques en ligne tels que le *TLFI*, le *dictionnaire électronique de l'Académie française*, 9^{ème} édition (*DAF*), et le *Dictionnaire Electronique des Synonymes* (*DES*). Les deux premiers nous ont fourni une étymologie pour nos verbes, et nous permettaient de nous assurer de couvrir la majorité des emplois de nos verbes. Le *DES* nous a aidés à identifier plus facilement les synonymes de nos verbes et les différentes valeurs qui peuvent leur être associées. Au cours de notre travail, nous nous appuierons plusieurs fois sur cette ressource pour répondre à nos questions, plus particulièrement grâce aux schémas de l'espace sémantique de nos verbes que le *DES* propose. Ces schémas ne constituent pas une fin en soi, mais ils nous seront utiles dans la visualisation de certains de nos verbes. Nous précisons que son utilisation a été mentionnée uniquement dans les cas où le schéma proposé nous a été d'une réelle aide dans la définition de nos différentes valeurs et lorsque sa présentation nous semblait pertinente.

1.4.3 Méthodologie dans l'élaboration du corpus

1.4.3.1 Faire un corpus d'observation

Pour constituer notre corpus d'observation, nous avons suivi la démarche de Culioli en utilisant des énoncés attestés récoltés sur trois bases de données : *Frantext*, *Eslo* et *CLAPI*.

Pour notre analyse énonciative, nous avons choisi d'utiliser la base de données *Frantext*, car elle regroupe un grand nombre de recueils littéraires répartis sur différents siècles, ce qui nous permet de nous assurer de trouver une grande diversité d'emplois pour tous nos verbes. Nous avons utilisé notamment les textes du XX^{ème} siècle puisque ce corpus est suffisamment important pour y trouver des emplois variés et caractéristiques de l'utilisation actuelle de nos verbes. Le corpus du XXI^{ème} siècle était trop petit pour avoir une représentation complète de nos verbes, tandis que les corpus antérieurs risquaient de présenter des emplois obsolètes.

Les bases *ESLO* et *CLAPI* ont quant à elles été privilégiées pour notre analyse pragmatique, car elles constituent des corpus oraux qui permettent de trouver des énoncés comportant nos verbes utilisés à la première personne du singulier au présent tout en fournissant un contexte nous permettant de déduire plus facilement les intentions de l'énonciateur. Toutefois, l'une comme l'autre proposaient un nombre d'énoncés avec nos verbes en emploi performatif assez faible, c'est pourquoi il nous est arrivé d'utiliser également des énoncés trouvés dans des conversations lues ou entendues afin de compléter nos exemples. Par rapport aux attentes de notre question de recherche, il est intéressant de passer par ces bases de données, car elles permettent de trouver des utilisations peu attendues, et exposent des énoncés avec des conditions pragmatiques réelles. Avec ces bases de données, nous avons des locuteurs prononçant leurs énoncés en vue d'agir sur le monde. Sur ce point-là, *Frantext* présente la limite d'être uniquement composée de textes littéraires et risquait de nous faire passer à côté des réels enjeux pragmatiques associés à nos verbes.

La base *ESLO* a été constituée à l'université d'Orléans par l'une des équipes du Laboratoire Ligérien de Linguistique dans une démarche sociolinguistique en vue d'obtenir un corpus oral. Elle comprend deux sous-corpus recueillis à deux périodes différentes : *ESLO1* constitué entre 1969 et 1974, et *ESLO2*, commencé en 2014. Leur démarche nous assure d'avoir des énoncés produits par des locuteurs dans des contextes réels.

La base *CLAPI* a été constituée par le laboratoire ICAR, dans le but d'étudier les interactions. Elle présentait l'avantage de visualiser un co-texte assez large pour facilement comprendre le contexte, et donnait également la possibilité de voir de courts extraits vidéos pour accompagner les transcriptions.

1.4.3.2 Processus de récupération d'énoncés

Sur le site de *ESLO*, nous avons utilisé l'outil requête et la condition " segment commence par motif " permettant de chercher des occurrences de nos verbes notées sous leur forme conjuguée au présent de l'indicatif à la première personne du singulier (ex : "*je permets* "). Ce procédé nous permet d'avoir plus rapidement accès à des emplois performatifs. Pour nous assurer du contexte de production de nos énoncés, nous avons utilisé la transcription écrite disponible sur le site. Nous avons suivi le même principe sur *CLAPI* en passant par les requêtes multi-critères.

Pour récupérer nos énoncés sur le site de *Frantext*, nous sommes passés par la recherche assistée en cherchant nos verbes sous leur forme de lemme (ex : " *permettre* ") afin de voir tous les emplois de nos verbes dans le corpus sélectionné. Cette même fonctionnalité nous a permis de tester les contraintes syntaxiques de nos verbes en cherchant nos verbes couplés à un autre lemme (ex : mot 1 " *permettre* " + mot 2 " *que* ").

1.4.3.3 Constitution du corpus d'analyse

Enfin, après avoir regardé et manipulé suffisamment d'énoncés pour se faire une idée générale du fonctionnement de notre verbe, nous avons sélectionné parmi eux ceux qui nous semblaient les plus adéquates pour représenter sa variation. Le tri qui donne notre corpus final suppose de garder des exemples clairs et présentant tous un aspect d'étude différent.

Les exemples provenant de ces bases seront indexés à la fin de notre mémoire. Lors de notre analyse, les exemples de *CLAPI* seront mentionnés par (CLAPI : référence), ceux de *Frantext* par (FT : référence ; NOM Prénom) et ceux de ESLO par (ESLO : NOM DU DOCUMENT ; locuteur.). Les transcriptions provenant de ESLO et CLAPI seront présentées telles qu'elles le sont sur ces bases, c'est-à-dire en gardant les répétitions et les lapsus. Lorsque nous l'estimerons nécessaire pour sa compréhension, nous ferons précéder l'énoncé d'un contexte figurant entre crochets.

2 ANALYSE

Maintenant que nous avons formulé les enjeux de notre mémoire, notre cadre théorique et notre méthodologie, nous pouvons passer au développement de notre analyse énonciative.

2.1 Analyse énonciative

Cette analyse a pour objectif de trouver les propriétés propres de chacun de nos verbes. Pour cela, nous les étudierons individuellement, de façon à arriver à un résultat qui tend à être envisagé comme une F.S. Pour chaque groupe, nous ferons un bilan afin de voir si nous validons nos hypothèses.

2.1.1 Analyse du groupe 1

Les verbes de ce groupe semblent tous pouvoir être employables dans le premier contexte que nous avons identifié en 1.3.3, c'est-à-dire en cas d'une réponse à une demande. Dans ce sens, nous postulons que chacun de ces verbes prend comme point de départ une bifurcation entre deux R.P (p et p') et préconstruit une visée de p attribuée à un repère S' distinct d'un repère S qui est généralement le sujet du verbe.

Malgré la forte synonymie entre *autoriser* et *permettre*, nous souhaitons mettre en évidence leur valeur propre. Nous suivons ainsi la logique présentée par Franckel & Lebaud (1990) qui soutiennent que des verbes ayant une utilisation similaire peuvent chacun « être rapportés à des opérations représentables par un nombre limité d'entités qu'elles mettent en jeu sous des configurations variables d'un verbe à l'autre » (Franckel & Lebaud : 1990 ; 10).

Différentes pistes concernant ces deux verbes ont déjà été explorées par Dagenais (1985) dont le travail pointe plusieurs différences entre eux, notamment par rapport au statut du référent de leur C₀¹⁵. Bien que son travail ne s'inscrive pas dans le domaine de l'énonciation, nous comptons démontrer que les particularités observées par Dagenais (1985) tiennent de différentes opérations que nos deux verbes occasionnent.

Dans les exemples (15) et (16), Dagenais (1985) remarque que, pour permettre une action l'agent X fait appel à sa volonté, tandis qu'il fait appel à un droit pour donner une autorisation.

(15) *Le responsable a permis aux enfants de se baigner.* (Dagenais : 1985 ; 93).

(16) *Le responsable a autorisé les enfants à se baigner.* (*ibid.*).

(17) ? *J'ai autorisé mon père <ma petite sœur> à entrer dans ma chambre.* (*ibid.*).

(18) *J'ai permis à mon père <ma petite sœur> d'entrer dans ma chambre.* (*ibid.*).

C'est pourquoi elle fait l'état d'un blocage du verbe *autoriser* en (17) où X n'est pas en mesure de véritablement « donner un droit. » (*ibid.*). Or, si X fait appel à sa volonté, il est tout

¹⁵ Nous noterons que Dagenais (1985) utilise trois notations (X, Y et Z) qui semblent dépendre des fonctions syntaxiques qu'ils prennent : X renvoie au C₀ et correspond à ce que nous appelons le permetteur, Y au C₁ et correspond au permis, et Z prend la place du C₂ et correspond à celui à qui l'on permet.

à fait disposé à mettre en place une permission ou une interdiction, ce qui rend donc possible l'utilisation de *permettre* en (18).

Pour mettre en évidence ces opérations, nous traiterons séparément nos verbes en commençant par l'étude du verbe *autoriser* car celui-ci possède une variation bien moindre par rapport au verbe *permettre*, il est donc plus rapide de voir son fonctionnement.

2.1.1.1 *Autoriser*

Le verbe *autoriser* indique qu'un terme X rend possible l'accès à une visée. Nous noterons ce terme X lorsqu'il renvoie à un inanimé et S_x quand il correspond à un sujet animé pour mettre en avant à la fois sa qualité d'énonciateur et son rôle d'agent dans la lexis et nous garderons cette notation dans nos prochaines analyses. Considérons l'exemple (19):

(19) *J'ai écrit hier au procureur pour qu'il m'autorise à récupérer mes livres personnels à la fouille. En attendant la réponse, je me tape tout un arriéré de Revue des deux Mondes et Historia. J'avais du retard, je me soûle de lecture, j'en profite pendant que je suis seul...* (FT : S186 ; SARRAZIN Albertine.)

Autoriser marque une bifurcation entre un chemin I menant à la R.P $p < \text{moi, récupérer, livre}>$ et un chemin E menant à p' (ou non- p) et où I est visé c'est-à-dire qu'il est privilégié car il est sélectionné « comme bonne valeur » (Franckel & Lebaud : 1990 ; 224). Cette visée, nous pouvons l'attribuer à un sujet S' (le $C_1 m'$). À partir de là, nous construisons un sujet S_x (le $C_0 il$) qui sert de repère de qualification de p . Nous pouvons concevoir le concept de « croyant » (Dagenais : 1985 ; 95) appliqué aussi bien à *permettre* qu'à *autoriser*, comme le résultat de cette visée. Par « croyant » (*ibid.*), elle entend que ces verbes suggèrent qu'un sujet X croit que Z, celui à qui X permet/autorise, veut Y. On envisage donc que la relation Y-Z est préconstruite d'une façon où Z envisage Y comme une valeur à atteindre.

La qualification dont S_x est le repère pose p comme étant de l'*autorisable*, ce qui permet de donner de l'*autorisé* ¹⁶ : *autoriser* ne déclenche pas l'actualisation d'un procès P (récupérer-livres) sur T mais P est qualifié d'*actualisable* (les livres vont pouvoir être récupérés). La localisation de procès P est bien dissociée du procès d'autorisation en lui-même, ce qui nous fait penser à l'existence d'une asymétrie entre le paramètre QNT et le paramètre QLT.

¹⁶ Pour une explication de la notion de *-able* et de *-é*, voir Franckel & Paillard (1989).

Par ailleurs, si nous avons une simple visée mais que celle-ci n'est pas atteinte, nous pouvons imaginer qu'elle est bloquée d'une certaine façon. Nous associons ce blocage à l'existence d'un obstacle O préconstruit présent sur le chemin menant à l'état recherché.

De plus, relevons que Dagenais (1985) a elle-même abordé la notion d'obstacle à sa manière en concevant dans l'un des emplois de *interdire*, l'antonyme de *autoriser*, la présence d'un « obstacle physique X [rendant] impossible... le déplacement Y ou l'accès Y d'un espace délimité ou d'une voie de circulation Y à Z » (Dagenais : 1985 ; 81). Nous pouvons en déduire que *autoriser* sous-entendrait l'élimination de cet obstacle. Si Dagenais (1985) présente cette notion sous un aspect physique dans une situation, nous démontrons qu'elle est déjà présente au niveau de la notion-même du verbe *autoriser*.

Nous pourrions croire avec cette explication que l'obstacle se résumerait à une qualification de P comme de l'interdit, mais nous allons voir que cela correspond uniquement à un cas particulier du verbe *autoriser*.

(20) [L'auteur défend la distinction entre les civils et les militaires vis-à-vis des devoirs qu'ils ont envers leur pays, notamment l'obligation d'aller faire la guerre en cas de besoin.] *Enfin l'honneur est tellement lié à l'accomplissement de cette obligation, et la contrainte extérieure est tellement contraire à l'honneur, qu'on devrait bien autoriser ceux qui le désirent à se soustraire à cette obligation.* (FT : R514 ; WEIL Simone.)

En (20), la notion de visée est directement identifiable par le verbe *désirer* : on a donc Z (*ceux*) qui visent Y (ne plus avoir l'obligation d'aller à la guerre). L'obstacle O est identifiable à l'obligation dont il est question, et *autoriser* présuppose que c'est l'autorisation de S_x (*on*) qui rend possible d'actualiser le procès P (*se soustraire*). Cela passe par une qualification de P posée par S_x qui définit si P est autorisable ou non, et donc si P peut être actualisé ou non : *autoriser* indique que si S_x ne donne pas d'autorisation, Z sera toujours contraint par son obligation. Donc, cette qualification lève la présence de l'obstacle O bloquant la réalisation de P.

Jusqu'à présent nous avons uniquement présenté des énoncés où le C₀ correspond à un sujet animé, mais cela n'est pas toujours le cas. Dans ce cas, *autoriser* semble prendre une valeur différente de la permission.

(21) *Le drame de Flaubert (ses confidences autorisent à employer un mot aussi romanesque) devant la phrase peut s'énoncer ainsi...* (FT : S643 ; BARTHES Roland.)

Dans cet énoncé, les confidences de Flaubert sont utilisées par l'énonciateur comme argument pour présenter l'utilisation du terme *drame* comme adéquate. Nous accordons à cet

énoncé une valeur de légitimité, c'est-à-dire qu'on a un élément X (*ses confidences*) qui rend légitime Y (utiliser le mot *drame*) où Y correspond à une action déjà faite ou visant à être faite. Nous notons que cette légitimité ne touche pas un sujet précis : ici c'est l'énonciateur S_o qui utilise le terme *drame* mais cela peut correspondre à n'importe qui. Donc, *autoriser* marque une relation entre X et Y telle que *X autorise Y* signifie que X qualifie Y comme possible.

On retrouve une logique de visée : X est présenté comme le moyen de qualifier comme bonne valeur la relation $p < (), \text{utiliser, drame}>$, où, ici, S_o prend la place de l'ingrédient ().

En présentant Y comme légitime, l'énonciateur envisage l'existence d'un obstacle O par rapport à p (un désaccord par rapport au terme *drame*) et l'élimine. Ici l'obstacle considéré serait donc présent sur un moment T_j postérieur à l'actualisation de p, il ne bloque donc pas son actualisation mais ferait que P n'est pas qualifié positivement.

De ces différents constats, nous posons la F.S suivante :

Autoriser marque la préconstruction d'un obstacle O sur un chemin I visé qui mène à l'actualisation d'une relation prédicative $p < Z, \text{faire, Y}>$. Un élément X permet de qualifier positivement p, ce qui lève la présence de O sur I rendant p actualisable tout en considérant l'existence de O.

Si X correspond à un sujet animé, *autoriser* a une valeur de permission : S_x qualifie P en lui assignant la valeur référentielle d'« autorisable ». Si X correspond à un inanimé, *autoriser* a une valeur de légitimité : X permet la qualification de P comme légitime.

Néanmoins, restons prudents quant à cette F.S car des formules comme *se croire autorisé* nous invitent à penser qu'elle est bien plus complexe. En particulier, il faudrait réussir à définir quels paramètres permettent de définir X comme étant celui qui peut qualifier p d'*autorisable*.

(22) [X mentionne le fait que Z est l'amant de sa femme, ce que ce dernier veut garder secret.] *Si vous vous croyez autorisé à colporter partout que votre femme a une aventure, vous aurez affaire à moi, monsieur.* (FT : K448 ; ANOUILH Jean.)

2.1.1.2 Permettre

En regardant l'étymologie du verbe *permettre* sur le *DAF*, nous voyons qu'il vient du latin *permittere* décomposé en un préfixe *per-* et un radical *mittere*. Donc, *permettre* est construit par le préfixe *per-* et le radical *mettre*.

L'intérêt de faire cette décomposition se comprend à travers la réflexion de Jalenques (2002) autour du préfixe *re-*, où il démontre que chaque composant d'un verbe préfixé a des incidences sur le schéma que suit celui-ci. Dans une même logique, il affirme que la base à laquelle est associé un préfixe influencerait également sa valeur. Jalenques (2002) soulève l'idée que le contexte aurait un impact direct dans la variation sémantique des verbes préfixés. Cette idée est également confirmée par le travail de Thuillier (2002) sur la séquence à *l'emporte-pièce* qu'il déstructure de façon à percevoir les effets de chacun de ses composants.

Donc, l'analyse de Jalenques (2002) et celle de Thuillier (2002) nous amènent à penser que le scénario du verbe *permettre* serait influencé par les contraintes du préfixe *per-* et du radical *mettre*.

De ce fait, nous avons d'abord exploré la piste de nous servir de l'étude menée par Saunier (1996) sur le verbe *mettre* qui débouche sur la F.S suivante : « *mettre* marque qu'une relation entre un terme et un localisateur, tous deux construits indépendamment, est établie à travers l'implication d'un repère et qualifiée à partir d'un point de vue externe. » (Saunier : 1996 ; 101). Nous avons posé l'hypothèse que cette relation mise en place par *mettre* perdure avec le verbe *permettre*. Cependant, au cours de notre analyse nous nous sommes finalement rendu compte que cela n'était pas le meilleur moyen de traiter le verbe *permettre* : d'une part, car nous n'avons pas d'étude sur *per-* pour nous aider à voir comment chaque partie du verbe *permettre* alimente son fonctionnement, d'autre part car prendre en compte les retombées de *mettre* ne suffisait pas pour développer le scénario de *permettre*.

2.1.1.2.1 Les différentes valeurs de *permettre*

L'étude de Dagenais (1985) se cantonne à des usages de *permettre* de type permission, pourtant nous pouvons penser que ce verbe, contrairement à *autoriser*, ne se limite pas à de la simple permission, ce qui expliquerait pourquoi il est lié au verbe *mettre* qui n'est pas rattaché à ce type d'emplois. Cette idée se confirme lorsque l'on observe son espace sémantique (figure 1) :

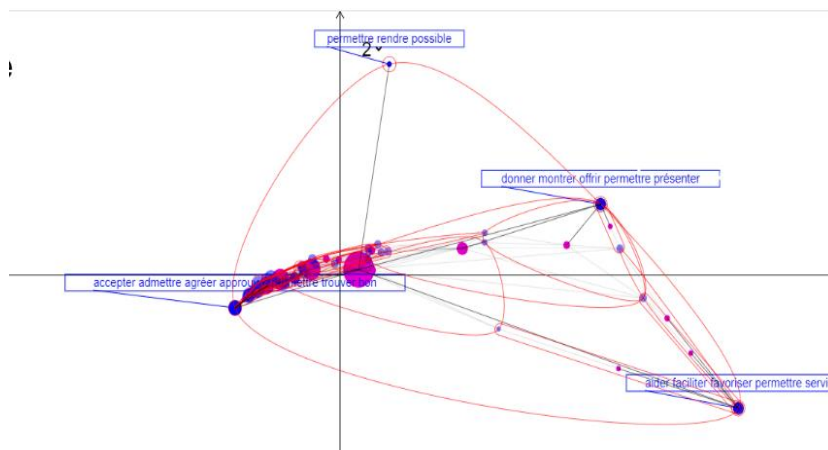


Figure 1. Espace sémantique de permettre établi à partir du DES.

Sur cette figure, la majorité des cliques (*accepter, admettre, tolérer...*) est regroupée sur la même partie du diagramme (gauche au centre) et correspondent effectivement à une forme de permission. Et si nous regardons le classement des synonymes de *permettre* sur le *DES*, ce regroupement correspond à ses synonymes les plus fréquents. Toutefois, nous trouvons aussi, en bas à droite, certains ayant une valeur d'aide (*aider, faciliter...*), et en haut à droite une clique à valeur de possibilité. Cela suggère que *permettre* peut admettre trois valeurs principales : la permission, l'aide, et la possibilité.

Néanmoins, l'étude que nous avons faite ne nous a pas permis de distinguer une réelle différence entre ces deux dernières valeurs. De plus, la valeur de possibilité est identifiable sur le *DES* par une clique contenant uniquement les verbes *permettre* et *rendre possible* ; il est difficile d'identifier ce à quoi peut renvoyer exactement le terme de *rendre possible*, qui peut aussi bien signifier qu'un individu donne un droit de faire quelque chose ou qu'un objet sert de moyen à faire quelque chose, sans avoir d'autres synonymes pour nous aider. Donc, nous avons décidé d'envisager le verbe *permettre* en deux valeurs distinctes : la valeur d'accord qui renvoie aux cas où il commute avec *autoriser* et *accepter* ; et la valeur de moyen qui regroupe les valeurs d'aide et de possibilité.

2.1.1.2.2 Observations générales

Tout comme avec *autoriser*, nous avons d'abord postulé que *permettre* incluait une forme de visée dans son fonctionnement. Cependant, nous avons constaté que *permettre* composerait plutôt avec la notion d'intentionnalité :

(23) *Par le vote du budget de la commune, le conseil va permettre le fonctionnement des services municipaux et les réalisations que désirent entreprendre les élus.* (FT : P649 ; FONTENEAU.)

Pour rappel, pour Franckel & Lebaud (1990) l'intentionnalité consiste à envisager comme nécessaire la position I d'une bifurcation, et celle-ci peut correspondre à la position effective du sujet ou non.

Dans l'énoncé (23), le C₁ du verbe correspond à une R.P comprenant le verbe *désirer* : <élus, désirer, P> où P correspond à un type de *fonctionnement des services municipaux et [des] réalisations* particulières. L'emploi de *désirer* met en évidence une relation d'intentionnalité entre un sujet S_y (*les élus*) et P. En effet, l'étude de Franckel & Lebaud (1990) démontre que *désirer* renvoie à une forme de nécessité et donc à de l'intentionnalité : « *Désirer* marque que la localisation de X par S_i est déterminée comme nécessaire pour S_i tout en étant non actualisée. » (Franckel & Lebaud : 1990 ; 125). On pourrait penser que cette relation d'intentionnalité est simplement la conséquence de l'emploi de *désirer*, mais selon nous, elle est également préconstruite par *permettre* lui-même. Et cela constitue l'une des différences majeures avec le verbe *autoriser* qui implique de la visée.

Donc, nous identifions une position nécessaire I qui correspondrait à l'actualisation de P, un sujet S_y qui est celui pour qui I est nécessaire et un sujet S_x (le C₀ *le conseil*) rendant possible la réalisation de cette visée. Comme pour *autoriser*, si la visée n'est pas actualisée cela vient de la présence d'un obstacle O sur le chemin qui y mène : on a une relation préconstruite entre p et S_y qui consiste à ce que la réalisation de p soit nécessaire pour S_y, mais elle ne pouvait pas être actualisée ; *permettre* repère cette relation par rapport à S_x en posant celui-ci comme le moyen de lever cet obstacle.

Pour illustrer comment se préconstruit la relation entre S_y et p, nous avons créé l'exemple (24) où celle-ci est explicitée par une demande de la part de S_y :

(24)

- *Est-ce que je peux prendre un cookie ? (A)*
- *Oui, je te le permets. (B)*

Dans l'énoncé de A, nous avons une relation prédicative < ()_a, prendre, cookie> dans laquelle S_y prend la place du repère a. Cette R.P se présente comme une visée p dont le repère est également S_y. Ainsi, au sein de cette relation, S_y a le rôle de repère et p de repéré, et chacun a une existence préalable et indépendante de leur relation.

Puis, dans l'énoncé de B, la relation R est toujours seulement au stade de visée et se trouve repérée par rapport à un nouveau repère subjectif S_x (*je*). Avec l'emploi de *permettre*, l'énonciateur pose qu'il est nécessaire de passer par S_x pour rendre possible le positionnement

de S_y (le locuteur A) sur le chemin I qui mène à l'actualisation de p : on bascule donc dans une relation d'intentionnalité. S_x (je) est placé comme le repère de la validation de la localisation de p. Ainsi, en utilisant *permettre*, S_y et S_x sont considérés dans des positions asymétriques : S_x peut être permetteur, mais pas S_y .

Nous allons maintenant comprendre comment la notion d'intentionnalité s'articule pour donner différentes valeurs de *permettre*.

2.1.1.2.3 La valeur de moyen

(25) *Monsieur Parisi est en somme dans les prothèses, et c'est très bien, à cause des mutilés et des amputés. Il a une mission culturelle à remplir. L'art, la musique, la réanimation culturelle, c'est très bien. Il en faut. Les prothèses, c'est important. Ça permet de s'ajuster, de s'insérer et ça fait partie de la politique d'utilité publique et de l'état de marche.* (FT : S524 ; GARY Romain.)

On identifie le sujet syntaxique à un permetteur (*les prothèses*), que nous noterons à présent X car il peut correspondre à un inanimé ; une visée p (*s'ajuster*) ; et un repère de cette visée S_y (qui correspond ici aux personnes avec des prothèses). X est qualifié comme le moyen pour S_y d'accomplir p.

Donc, *permettre* prend cette valeur quand X est qualifié par sa fonction de permetteur grâce à sa capacité à être le moyen de réaliser la visée p. Cette nouvelle façon de qualifier X est liée au fait que dans ce cas le sujet du verbe est de nature prédicative. Or, Franckel (1994) entend dans l'alternance entre un sujet non prédicatif (C_o -X) et un sujet de nature prédicative (C_o -Q) une raison de « la variation sémantique du verbe de façon complexe, mais en même temps régulée. » (Franckel : 1994 ; 158). Ainsi, cela ne paraît pas surprenant que ce mode de fonctionnement du sujet soit assimilable à une valeur particulière de *permettre*.

Dans le cas d'une valeur d'accord, nous verrons que X acquiert une fonction de permetteur lorsqu'il en sélectionne le chemin I d'une bifurcation. Au contraire, lorsqu'il s'agit d'une valeur de moyen, son statut de permetteur est préconstruit. Cela déteint directement sur le rapport qui lie X à l'obstacle O : c'est parce que X est qualifié de permetteur qu'il peut se présenter comme une issue à l'obstacle O.

(26) *L'artisan d'art " n'a pas su s'adapter à l'évolution artistique du monde dans lequel il vit et la valeur artistique des œuvres actuelles est souvent médiocre... oubliant que ce qui fait la grandeur d'un métier, c'est l'habileté technique de ce métier, mais lorsqu'elle est mise au service d'une inspiration artistique de valeur ».* Cette citation permet de mieux saisir quelques-unes des difficultés spécifiques des métiers d'art et de création. (FT : P989 ; ROBERT Jean.)

Ici, le but de l'énoncé est de faire avancer le propos de l'énonciateur en utilisant une citation. X (*cette citation*), prend ici le rôle de permetteur pour réaliser une R.P $\lambda < ()$, saisir, difficulté>. Ici, il est nécessaire de faire p (*mieux saisir quelques-unes des difficultés spécifiques des métiers d'art et de création*) et c'est l'utilisation de X en T qui rend p possible. X est pris dans une double relation : celle dans laquelle il exerce sa fonction de sujet du verbe *permettre* et une relation dans laquelle S_y attribue à X les qualités de permetteur.

La relation d'intentionnalité entre S_y et p est préconstruite. À partir d'une position E dans un temps antérieur T_j , I est envisagé comme nécessaire, d'où le besoin d'un permetteur.

Dans des exemples comme (23) et (24), la notion d'intentionnalité est directement identifiable par une forme de demande qui est le résultat d'un besoin. Or, p en tant que besoin n'est pas limité à être l'objet visé d'un sujet animé S_y , ce qui implique que la R.P λ peut avoir pour repère un inanimé, que nous noterons donc Y. C'est par exemple le cas dans l'énoncé (27) :

(27) *Ces pores, ouverts ou fermés par un très mince diaphragme, permettraient le passage de matériel nucléolaire dans l'hyaloplasme où il constituerait les ribosomes.* (FT : P432 ; GRAF François.)

Pourtant, il y a toujours une relation d'intentionnalité entre Y (*le matériel nucléolaire*) et p (*leur passage dans l'hyaloplasme*) : non seulement cette relation est envisagée comme étant nécessaire pour Y puisque le matériel nucléolaire doit passer dans l'hyaloplasme pour pouvoir constituer les ribosomes, mais ici, on envisage également le passage du matériel nucléolaire dans l'hyaloplasme comme une relation déjà effective. Il faut que X (*les pores*) soit permetteur pour réaliser p, mais en rendant compte de ce statut, p est envisagée depuis une position I.

Aussi, cet exemple montre bien que, même lorsqu'il ne peut pas y avoir de demandeur conscient dans la situation, nous avons une forme de demande liée à une nécessité pour laquelle X est posé comme le moyen d'y répondre. C'est parce que X est défini par son statut E-X (*être un pore*) qu'il est attendu qu'il prenne cette position dans sa relation qui le lie à p : même lorsque le matériel nucléolaire ne passe pas dans l'hyaloplasme, les pores sont considérés comme leur lieu de passage.

Dans un cas où les pores ne remplissent pas cette fonction, il y a donc un obstacle O (qui est là directement identifiable sous un aspect physique : quelque chose bloque le passage) et le matériel nucléolaire ne passe plus dans l'hyaloplasme. C'est ce qu'il se passe dans l'énoncé (28) :

- (28) [Explication de la cause d'une situation où « le moteur marche très bien au ralenti, mais a de la difficulté à passer en régime accéléré, qu'il tient d'ailleurs très bien, on sent un " trou" dans la carburation. »] *La pompe de reprise est défectueuse et ne permet pas le passage rapide du gicleur de ralenti au gicleur de marche normale, dit gicleur principal.* (FT : P895 ; CHAPELAIN Charles.)

La situation observée dans le contexte est le résultat de cette absence de passage de Y (*le gicleur de ralenti*) à Z (*le gicleur de marche normale*). La négation du procès *permettre* indique qu'il est attendu que X (*la pompe de reprise*) remplisse cette fonction mais que ce n'est pas le cas ; si X ne remplit pas cette fonction, il y a un obstacle O, donc p (*le passage du gicleur de ralenti au gicleur de marche normale*) ne se fait pas. En tant que permetteur, X est donc défini comme l'issue à l'obstacle O.

Cet obstacle peut être total ou partiel. Par exemple, en (27) l'obstacle est considéré comme total, car la réalisation de p est envisagée comme étant impossible sans l'intervention de X. D'une autre façon, en (26) la réalisation de p semble possible sans l'intervention de X, mais la présence de X facilite sa réalisation, l'obstacle n'est que partiel. Cependant, dans les deux cas, cet obstacle est envisagé comme étant levé par la présence de X.

Maintenant, si nous regardons l'exemple (29), nous pouvons dire qu'il est également possible de rencontrer des cas où X lui-même est considéré comme un obstacle :

- (29) « *Oui, mais je ferai un reproche à La Disparition : c'est trop systématique. L'artifice formel sur lequel se fonde le livre, la disparition du « e », permet de raconter l'histoire mais est frustrant par rapport au bon lecteur.* » (FT : E167 ; PEREC Georges.)

Nous pouvons gloser cet énoncé de la sorte : *on pourrait penser que X (la disparition du « e ») gêne pour faire p (raconter l'histoire) mais ce n'est pas le cas.* P signifie ici plutôt *raconter l'histoire clairement*, ce qui illustre bien comment X peut constituer une difficulté rencontrée vis-à-vis de cela. En ce sens, X est donc préconstruit comme un possible obstacle O sur le chemin I visé et *permettre* indique qu'il ne s'est finalement pas positionné en obstacle. Ici, il ne s'agit pas de construire X comme un moyen de faire p, mais comme une absence d'obstacle.

Dans tous les cas, une forme d'obstacle est envisagée et se trouve levée par l'intermédiaire de X selon différentes façons. Si nous reprenons l'énoncé (25) : nous avons une bifurcation entre différents chemins (*ne pas s'ajuster, s'ajuster difficilement...*) qui auraient tous d'une certaine façon un obstacle O face à P (*s'ajuster*), et *permettre* indique que X ouvre un nouveau chemin qui mène à p sans obstacle : par exemple, c'est parce qu'il y a des prothèses que l'on peut s'ajuster. Avec les énoncés (27) et (28) seuls les chemins I, menant à P, et E, menant à P', sont envisagés, et X permet de suivre le chemin I. Enfin, en (29), il est préconstruit que X soit positionné en O mais *permettre* indique que cela n'est finalement pas le cas.

2.1.1.2.4 La valeur d'accord

Permettre peut prendre une valeur d'accord uniquement s'il a pour C₀ un sujet animé que nous noterons ici S_x.

(30) *Le vigil a permis que j'entre.*

La complétive *permettre que* qualifie de permis un procès P (*entrer*) d'actualisé. Cette actualisation est construite mais ne dépend pas de l'acte de permission ; celui-ci rend compte de comment cela a été rendu possible : par la permission du vigil. En effet, dans un énoncé comme (31) l'absence de permission n'empêche pas l'actualisation de P :

(31) *Qui t'a permis d'entrer ?*

- *Personne.*

S_y (t') a actualisé P (*entrer*), mais *permettre* préconstruit l'existence d'un obstacle attendu qui est invoqué par *qui* dans le texte : il était attendu que quelqu'un empêche P, mais il y a tout de même eu actualisation de P.

Le cas particulier où *permettre* peut prendre une forme intransitive sans poser de problème syntaxique, avec *je permets quand même*, dans l'exemple (32), nous fait penser que la relation d'intentionnalité est préconstruite, ce qui concorde avec la notion de « croyant » (Dagenais : 1985 ; 95) :

(32) « *vous permettez que je grimpe ?* » *Mauricette a l'air d'un garçon qui descendrait de la Pucelle : chiens très raides, yeux très bleus, pyjama très fleuri. J'ai pensé au pire lorsqu'elle a abordé mon lit, mais je permets quand même.* (FT : S186 ; SARRAZIN Albertine.)

Nous pouvons supposer que *permettre* autorise cette forme-là, car nous trouvons déjà dans le co-texte l'usage de *permettre* directement suivi par la demande p (*vous permettez que*

je grimpe). Nous savons déjà à quoi renvoie la permission et il est possible de passer par l'ellipse de cette demande : *je permets quand même (que Mauricette grimpe)*. Pourtant, si nous retirons le verbe *permettre* dans la demande, comme dans l'exemple (33), l'ellipse est toujours possible :

(33) « *Je peux grimper ?* »

J'ai pensé au pire lorsqu'elle a abordé mon lit, mais je permets quand même.

Cela se justifie par l'idée que la préconstruction d'une demande est directement intégrée dans le scénario verbal du verbe. De la même façon que *manger* exige forcément du *mangeable*, le permis peut correspondre avec du *désiré*.

En disant *je permets*, l'énonciateur dit qu'il ne s'oppose pas à P (grimper), ce qui est le résultat d'un non-positionnement de S_x sur E. On voit là pourquoi Dagenais (1985) construit différents emplois de *permettre* sous une forme négative : « X communique à Z que l'action Y de Z ne serait pas contraire à la volonté de X », « Texte X (α) donne le droit ou (β) ne nie pas le droit à Z de faire une action Y », « X ne fait pas des actions qui rendent impossible l'action... de Y » (Dagenais : 1985 ; 61-62). Ainsi, il est attendu que X s'oppose à Y, et le droit de réaliser Y n'est pas évident sans permission.

S'il y a besoin d'une permission c'est parce que *permettre* préconstruit que deux chemins I (Mauricette grimpe) et E (Mauricette ne grimpe pas) sont envisagés mais que E est le chemin par défaut car il contient l'obstacle O. Cela explique pourquoi Dagenais (1985) opte plutôt pour des tournures négatives. Nous sommes d'abord dans l'incertitude par rapport au positionnement de S_x , et la $R.P < S_x, permettre, grimper >$ indique que S_x se positionne sur le chemin I : il n'y a donc pas d'obstacle pour empêcher P d'être actualisé.

Donc, nous partons d'une situation instable, où il y a obstacle à une visée, et *permettre* apporte de la stabilité en levant l'existence de O. La levée de l'obstacle O correspond à la sélection du chemin I par S_x , ainsi P peut être actualisé donc stabilisé. Cela fait que S_x est assimilé à un rôle que nous qualifions de *permetteur*, c'est-à-dire qu'il rend possible l'actualisation de P, sans pour autant l'actualiser.

Si *X permet P* ne débouche pas sur son actualisation, cela signifie qu'un autre rapport unit X à P. Il est même possible de trouver des cas où P est actualisé avant la permission. De là, nous fixons que S_x n'est que le simple valideur de la localisation de P.

(34) [Un individu A retire le plat de B, qui est encore en train de manger. Celui-ci reprend son plat] *Mais je ne te permets pas !*

Dans ce cas-là, nous avons une situation Sit₁ où A n'a pas pris en compte l'obstacle O pour réaliser p (il a déjà retiré le plat), et une situation Sit₂, qui correspond là à Sit₀, où l'emploi de *permettre* pointe l'existence de cet obstacle en positionnant S_x comme possible obstacle. Il s'agit donc simplement d'indiquer si S_x se positionne en O et donc sélectionne p' (A ne peut pas retirer le plat) ou s'il ne se pose pas en obstacle en sélectionnant p (A peut retirer le plat).

Si nous revenons sur le terme *issue* mentionné par Culioli (1991), nous pouvons y voir une forme de point commun avec le résultat obtenu par *permettre*. En considérant S_x comme le moyen d'accéder à p, *permettre* positionne S_x comme le repère d'une issue par rapport à l'obstacle O.

Puisque *permettre* considère un obstacle O devant être levé par S_x, c'est la sélection par S_x, et non par S_y, qui lèverait cette instabilité. Ainsi, *permettre* part d'une situation où ni p ni p' n'est sélectionnée, en permettant p, S_x lève l'existence de O et donne à p une stabilité.

Enfin, nous pouvons aboutir à cette F.S :

Permettre instaure un repère S_x comme issue donnant une stabilité à une relation d'intentionnalité préconstruite S_y-p dont S_y est le repère. Au départ, deux chemins I et E sont envisagés et le positionnement de S_x sur I rend p actualisable en levant l'existence d'un obstacle O préconstruit qui bloquait ce chemin.

- L'obstacle à p peut venir du fait que le chemin E est considéré comme le chemin favorisé mais non désiré, et *permettre* prend une valeur d'accord.
- L'obstacle peut être seulement préconstruit sur le chemin I et S_x, qualifié en tant que permetteur, lève cet obstacle, et dans ce cas *permettre* prend une valeur de moyen.
- L'obstacle O peut être considéré comme total ou partiel.

2.1.1.3 Bilan groupe 1

En conclusion, l'étude des différents verbes de notre premier groupe a révélé plusieurs points qui leurs sont communs, tout en vérifiant leurs spécificités.

Nous avons validé notre hypothèse selon laquelle ces deux verbes introduisent la notion de visée ou d'intentionnalité. Nous avons vu que ces notions s'introduisent différemment suivant nos verbes : *autoriser* attribue une visée à un sujet S' distinct du sujet énonciateur ; nous parlons plutôt d'intentionnalité avec le verbe *permettre*. De plus, pour chacun, cela implique la

préconstruction d'une relation entre un sujet S_y et p (ce qui est permis, autorisé) qui est ancrée et validée par S_x , le sujet du verbe.

Aussi, l'actualisation de cette visée semble dépendre de l'existence d'un obstacle O bloquant son achèvement. De la même façon, chacun de nos verbes contribue à lever l'existence de cet obstacle de différentes manières : en introduisant un nouveau chemin, en ne se positionnant pas en obstacle, ou en sélectionnant le chemin visé. De plus, lever l'existence de O permet de passer d'une situation instable à une situation stable. Dans le cas de *autoriser* cela donne la position de S_x sur la bifurcation IE ; dans le cas de *permettre*, cela rend possible de suivre le chemin I présenté comme nécessaire.

Soulignons également que, aussi bien pour *permettre* que pour *autoriser*, nous rendons compte d'une asymétrie entre une qualification QLT et un ancrage QNT puisque l'ancrage du procès P permis/autorisé est reporté sur un autre espace-temps. De ce fait, nous avons également une asymétrie entre le prédicat associé à S_x , c'est-à-dire X *permet/autorise* P , et celui associé à S_y soit Y *fait* P . Il nous reste donc à nous demander si cette asymétrie entre les repères subjectifs S_x et S_y pourrait être le témoin d'un fonctionnement caractéristique des verbes performatifs.

Ainsi, malgré leurs spécificités et leurs emplois propres, nous estimons que les valeurs performatives communes de ces verbes pourraient effectivement être le résultat de fonctionnements communs. Étudier nos prochains groupes nous permettra de voir si nous retrouvons des points communs avec des notions déjà établies à partir du groupe 1. Aussi, les verbes de notre groupe 2 apparaissent plutôt dans les deux autres contextes donnés en 1.3.3. Il est donc intéressant de voir s'il est possible d'en ressortir des fonctionnements différents.

2.1.2 Analyse du groupe 2

L'étude des verbes de ce groupe a pour but de comprendre le fonctionnement de verbes dont la force illocutoire est de type adhésion.

Nous commencerons par étudier le verbe *reconnaître* pour diverses raisons. D'abord, nous avons déjà une documentation portant sur sa base et son préfixe qui nous permet d'être plus assurés dans notre analyse. Cela nous fournira un point de départ stable pour faire une comparaison avec le verbe *avouer*. De plus, l'étude de ce verbe trouve un intérêt dans sa forte

polysémie et dans le fait qu'il est à la fois utilisable dans des emplois performatifs et non performatifs.

2.1.2.1 Reconnaître

2.1.2.1.1 Le préfixe *re-* dans le verbe *reconnaître*

Si l'on considère une analyse de préfixe *re-*, nous allons nous appuyer sur la F.S posée par Franckel & Lebaud (1990) : *re-* « opère la construction qualitativement stabilisée d'une occurrence Q à partir d'une occurrence qualitativement non stabilisée de Q. » (Franckel & Lebaud :1990 ;143).

Cette occurrence non stabilisée, Franckel (2018) l'apparente à un élément X rattaché à la F.S de la base du V_{RE}. Il le distingue d'un élément Y extérieur à cette F.S et qui apporte « des déterminations sur X » (Franckel : 2018 ; 3). Ainsi, Y serait cette forme « qualitativement stabilisée » (Franckel & Lebaud :1990 ;143) de X. X, pris dans la relation venant de la base du verbe, est ancré mais sa détermination qualitative n'est pas encore posée. C'est par l'usage du marqueur *re-* que X acquiert sa stabilisation grâce à une détermination qualitative.

Le travail sur *re-* de Franckel & Lebaud (1990) a également été approfondi par Jalenques (2002) qui définit trois valeurs de *re* : la répétition/itération ; le retour ; et la modification. Il les représente par les exemples suivants :

(35) *Paul a repris du gâteau.* (Jalenques : 2002 ; 81).

Cela signifie pour lui que « Paul prend du gâteau pour la deuxième fois » (*ibid.*) ; il y a donc répétition.

(36) *Les ornithologues ont relâché deux aigles.* (*ibid.*).

Il glose cet énoncé par « les aigles retournent à la liberté » (*ibid.*) ; il y a donc retour.

(37) *Il va falloir réorienter l'antenne pour capter le nouveau satellite.* (*ibid.*).

Enfin, (37) pose une modification par rapport à un état initial.

Dans notre analyse de *reconnaître*, nous verrons qu'il semble suivre cette conception. Nous pouvons déjà le montrer avec l'énoncé (38) :

(38) *Pierre a reconnu sa fille au loin.*

Même si *reconnaître* fait mention de l'existence d'un premier procès marqué par la base *connaître* qui renverrait à la R.P <Pierre, connaître, fille>, il ne s'agit pas de la connaître une deuxième fois, nous avons là une modification par rapport au procès en attente où Pierre ne l'a pas encore identifiée.

Comme nous pouvons le constater avec la F.S que Jalenques (2002) propose, la stabilisation dont parlent Franckel & Lebaud (1990) passerait, pour lui, par l'articulation de deux procès donnant lieu à une actualisation :

De façon plus générale, nous défendons que le préfixe RE signifie que l'actualisation du procès associé à la base verbale (P2) vient modifier la situation résultant de l'actualisation d'un premier procès (P1). (Jalenques : 2002 ; 85).

Cela signifie que nous avons un procès actualisé P1 dont l'état serait modifié pour actualiser P2. Ce second procès peut renvoyer à un état similaire à celui marqué par P1, ce qui justifie le fait que *re-* est intuitivement associé à l'idée d'une répétition.

Nous relevons que pour Jalenques (2002), le verbe *reconnaître* correspond à un « emploi idiomatique » (Jalenques : 2002 ; note ; 74) du préfixe *re-* qu'il note « V_{RE} » (*ibid*). Cet emploi de *re-* correspond à un mot non construit. Un verbe construit est un verbe où l'on peut effectivement distinguer un préfixe et une base, tandis que le non construit, ou non affixé, est défini comme un mot « dont la structure se réduit à un seul élément » (*op.cit.* ; 76). Cependant, pour lui, la polysémie d'un préfixe se retrouve aussi bien lorsqu'il est employé dans un verbe construit que dans un verbe non construit ; seulement, dans ce deuxième cas, c'est directement dans le contexte que se comprend la valeur du préfixe. De plus, cela aurait des incidences sur la portée de la valeur de *re-*. Dans le cas d'un emploi non idiomatique comme *reconnaître*, il note que la portée de *re* s'applique « sur l'ensemble de la relation prédicative » (*op.cit.* ; 88).

À présent, il nous reste à présenter la F.S de *connaître* étudiée par Franckel & Lebaud (1990) afin d'avoir tous les éléments en main pour nous familiariser avec le verbe *reconnaître* lui-même.

2.1.2.1.2 La base *connaître*

En passant par une comparaison avec le verbe *savoir* Franckel & Lebaud (1990) ont voulu montrer que malgré leur synonymie apparente, chacun avait sa spécificité. Ils utilisent l'énoncé négatif (39) pour déduire que *connaître* porte sur « l'existence en soi » (Franckel & Lebaud : 1990 ; 88) de son complément X :

(39) *Aurélie ne connaît pas le théorème de Thalès. (ibid.).*

Ils démontrent que ce n'est pas la connaissance des propriétés de X qui est en jeu, mais son existence. Si le sujet S (*Aurélie*) ne connaît pas X (*le théorème de Thalès*), c'est parce que X n'a pas d'existence pour S et à aucun moment une relation S-X n'a été actualisée.

Dès lors, ils en ressortent que *connaître* facilite la préconstruction d'une relation entre le sujet S, et le complément du verbe X : S connaît déjà X, cette relation est donc préconstruite ; la mention « connaître X » permet de « rendre publique » (*op.cit.* ; 103) la préconstruction de cette relation et de l'ancrer dans la situation d'énonciation. Ainsi, ils attribuent à *connaître* le rôle d'assigner à X uniquement une « détermination QNT » (*op.cit.* ; 104-105).

Franckel & Lebaud (1990) font une distinction des valeurs de *connaître* en fonction de la façon dont se fait la préconstruction de la relation S-X : soit elle passe par la nature de la relation entre l'objet et le sujet, soit elle est directement liée à la nature même de l'objet.

À partir de leur analyse, ils proposent la F.S suivante : « *connaître* marque l'ancrage en SIT_o d'une relation de localisation préconstruite localisateur (S)-localisé (X). » (*op.cit.* ; 107).

Il est intéressant de voir que cette analyse de *connaître* soulève qu'il ancre simplement une détermination QNT d'une relation préconstruite S-X, tandis que *re-* est attesté comme indissociable d'une détermination QLT. Nous posons donc l'hypothèse que la construction de *connaître* avec le préfixe *re-* serait le moyen d'apporter une détermination QLT sur cette même relation ou sur l'un des termes de cette relation. Ainsi, *reconnaître* permettrait de combiner ancrage QNT et détermination QLT.

Donc, nous allons à présent voir comment *reconnaître* combine les valeurs de ces deux F.S, tout en apportant sa propre valeur.

2.1.2.1.3 Analyse de reconnaître

D'abord, nous allons évoquer la valeur de *reconnaître* qui pourrait être intuitivement perçue comme première en nous appuyant sur les définitions des dictionnaires¹⁷ : *reconnaître* rend compte d'une identification. Nous commençons par cette valeur car elle nous permet de percevoir facilement les répercussions du préfixe *re-* et de la base *connaître*.

Prenons l'exemple suivant :

(40) *Pierre a reconnu Marie.*

¹⁷ Voir *TLFI*.

Nous retrouvons plusieurs points que Franckel & Lebaud (1990) ont assimilés au verbe *connaître* : *Pierre a reconnu Marie* indique que Pierre connaissait déjà Marie : de la même manière que sa base, *reconnaître* fait appel à une relation préconstruite entre le référent du C₀ (*Pierre*) et celui du C₁ (*Marie*). Nous distinguons dans cette relation un sujet S_x qui connaît déjà un reconnu Y. Nous notons ce dernier Y et non S_y car il peut très bien être un inanimé. Si pour *connaître* la mention de la relation S_x-Y avait pour rôle de la placer dans la situation d'énonciation SIT₀, cela se joue différemment pour *reconnaître*.

Comme pour *connaître*, il s'agit de rendre visible¹⁸ la relation S_x-Y, nous avons donc un ancrage QNT de cette relation. Toutefois, le préfixe *re-* permet d'y apporter également une détermination QLT.

Avec *reconnaître*, la préconstruction de la relation S_x-Y semble fournir un moyen pour S_x de reconnaître Y : connaître déjà Y permet à S de le reconnaître par une relation d'identification. En (40), nous distinguons deux Y : un premier Y (*Marie*) localisé à travers la base *connaître* dans une construction *Pierre connaît Marie* ; nous noterons ce paramètre Y_e pour mettre en avant le fait qu'il est construit en dehors du V_{RE}. Puis, il y a une seconde localisation de Y, cette fois pris dans une relation passant par le V_{RE}, nous le noterons Y_i. Pierre reconnaît Marie car la Marie qu'il voit est identifiable à la Marie qu'il connaît, il la qualifie donc de reconnaissable par rapport à ce qu'il connaît d'elle. L'ancrage de la relation entre S_x et Y_i par le biais de *reconnaître* permet d'attribuer les déterminations qualitatives à Y_i telles que Y_i est bien reconnaissable en se basant sur Y_e.

Cette distinction nous rappelle le fonctionnement du préfixe *re-* noté par Franckel (2018) : nous avons une première occurrence non stabilisée et une seconde stabilisée par *reconnaître*. Ainsi, les déterminations QLT de Y ne sont pas stabilisées par la base *connaître* qui ne fait que donner une détermination QNT de la relation S-Y_e en la rendant visible. Cette stabilisation QLT est construite pour Y_i en passant par le préfixe *re-*. De plus, la stabilisation de Y_i passe par une identification de Y_i à un Y_e construit antérieurement et connu par S. S sert uniquement de site pour ancrer cette identification et la relation préconstruite S- Y_e a pour rôle

¹⁸ « Rendre visible consiste, selon les cas, à conférer de manière démonstrative un enjeu à la production même de la forme, à rendre public et manifeste (proférer à haute voix) ce qui était dit ou pensé tout bas, à passer du latent au patent, à rendre explicite ce qui était implicite, à conférer un caractère public au sous-entendu, à manifester ostensiblement ce qui était dans un premier temps occulté, etc. Le non-visible correspond au " non-dit" ». (Franckel : 2015 ; 92).

de donner une possibilité de caractériser le référent du C_1 : sans connu préconstruit, S n'a pas de repère auquel identifier Y_i et ne peut donc pas le reconnaître.

Lorsqu'il n'y a pas validation du procès comme en (41), nous avons toujours la préconstruction d'une relation S- Y_e venant de la base *connaître* et des déterminations qualitatives de Y_i mais il n'y a plus d'identification $Y_i = Y_e$:

(41) *Pierre n'a pas reconnu Marie.*

La relation préconstruite S_x -Y est toujours perceptible : dire que Pierre n'a pas reconnu Marie suppose toujours que Pierre connaissait déjà Marie. *Reconnaître* indique qu'il y aurait dû avoir une relation d'identification $Y_e = Y_i$, mais la négation pose que ce repérage n'a pas été opéré par S_x . Si Pierre ne reconnaît pas Marie, c'est parce qu'elle a trop changé. Ainsi, il y a une modification des propriétés qlt de Y_i au point qu'il ne soit plus identifiable à Y_e et qu'il ne soit donc plus de l'ordre du reconnaissable. Dès lors, la négation fait ressortir qu'un élément a gêné l'identification : par exemple *Pierre n'a pas reconnu Marie après toutes ces années.*

À partir de là, on distingue les incidences suivantes : *connaître* ancre une relation préconstruite S_x - Y_e et la rend publique tandis que *re-* stabilise un élément Y_i en lui attribuant une détermination QLT. Il nous reste à déterminer la particularité propre à *reconnaître*.

Nous distinguons différentes valeurs pour *reconnaître* : une première, qui se rapproche des définitions des dictionnaires qu'on appellera identification, qui nous présente aisément comment *re-* et *connaître* se combinent ; puis, une valeur d'investigation ; enfin, une valeur de confirmation, avec laquelle nous mettrons en avant la spécificité de *reconnaître* en dehors des incidences de *re-* et *connaître*.

La valeur d'identification

Lorsque nous avons des énoncés de la structure S_x *reconnaître bien Y*, comme en (42), Y_i est qualifié de représentation typique de Y_e .

(42) [La fille d'Anne fréquente le fils d'Isabelle.] ISABELLE. - *Si en plus on devient des grands-mères prématurées, c'est complet !*

ANNE. - *J'ai tout fait pour nous protéger de ça tu sais : j'ai emmené Clarisse au planning le jour de ses dix-huit ans, en même temps qu'elle passait son permis de conduire.*

ISABELLE. - *Ah, je reconnais bien là ton esprit d'organisation : le permis de conduire dans une poche, le permis de se mal conduire dans l'autre ! (FT : R439 ; GROULT.)*

La préconstruction de la relation $S_x(je)-Y_e$ (*ton esprit d'organisation*) rendue publique permet d'établir un repère Y_e pour qualifier le Y_i observé dans la situation d'énonciation SIT_o . Y_i est présenté comme typique de ce qu'est Y grâce à la tournure *reconnaître bien*. Ainsi, nous pouvons voir en Y_i une qualification comme étant une occurrence type du domaine notionnel être- Y .

Reconnaître n'est pas simplement le reflet du fonctionnement d'un procès *connaître* qui serait répété. Montrons cette différence avec l'exemple suivant :

(43) *Ce n'est pas du tout comme l'article de Balzac sur La Chartreuse de Parme où Stendhal, d'un seul coup, se sent reconnu comme écrivain, corrige le livre en fonction de tout ce que Balzac lui dit, etc., découvre quelque...* (FT : E197 ; PEREC Georges.)

L'ancrage de la R.P $< ()_x, reconnaître, écrivain >$ sur T permet de stabiliser l'appartenance de S_x au domaine notionnel *être-écrivain* en indiquant que S_x prend la place du repère $()_x$. La base *-connaître* associée à *comme* introduit le repère Y_e (*écrivain*) comme étant le type d'un domaine notionnel *être-écrivain* déjà posé et S_x *reconnu comme Y* montre l'identification entre $S_x(il)$ et Y_e : S_x fait partie du même domaine notionnel. Dans ce cas, ce n'est pas le reconnu (*il*) qui est identifiable à du connu, mais sa propriété QLT Y_i .

La préconstruction de la relation S_x-Y peut être explicitée par le C_2 dans des constructions telles que S_x *reconnaît Y à Z* ou *C'est à Z que S_x reconnaît Y* :

(44) *Lorsqu'il constate que ses premiers calculs étaient faux et que le navire ne se dirige pas vers le but, il complète ses calculs et prend à chaque instant de nouvelles décisions asservies et de nouveaux changements de cap, pour tenir la direction du but. C'est à cette continuité de la pensée que nous reconnaissons la " pensée " humaine.* (FT : P598 ; DAVID Aurel.)

Remarquons que *à* permet d'introduire un repère qualitatif Z (*cette continuité de la pensée*) de Y (*la " pensée " humaine*) ; Z est donc une propriété caractéristique de Y . Nous avons un Y_i observé (une occurrence du domaine notionnel Q *être-pensée humaine*) par le sujet S_x , et un Y_e (le type du domaine Q) connu par S_x . S_x peut identifier Y_i à Y_e à travers leurs propriétés QLT. En même temps, il y a une opération de différenciation $<Y_i \neq Y'>$, où Y' correspond à ce qui n'appartient pas au domaine notionnel Q .

En utilisant une tournure négative en (45) nous pointons que Z est posé comme non caractéristique de Y :

(45) *Ce sont là des faits d'observation journalière et presque banale pour qui consent à regarder, et qui expriment la continuité organique de la " tradition " bien plus authentiquement que toutes les éducations, toutes les formules, tous les groupements, toutes les récompenses imaginés [sic] pour en conserver les apparences. Ce n'est pas à son collier que se reconnaît le chien.* (FT : L764 ; FAURE Élie.)

L'expression *Ce n'est pas à son collier que se reconnaît le chien* pose Z (*son collier*) comme n'étant pas un moyen d'identifier Y (*le chien*). Dès lors, Z est une propriété QLT qui se situe à l'extérieur du domaine notionnel dont Y est une occurrence, mais l'observé Y_i reste identifié à Y_e .

Nous avons également une différenciation avec Y' lorsque Y est reconnu dans un tout.

(46) *A l'école, il est interdit de parler breton. Il faut tout de suite se mettre au français, quelle misère ! Au début, nous avons beau faire, nous entendons du breton dans les paroles de la maîtresse des petits. Ou plutôt, nous essayons, vaille que vaille, de reconnaître dans la suite de sons qu'elle émet des mots bretons connus.* (FT : R795 ; HÉLIAS Pierre Jakez.)

Nous avons un tout (*la suite de sons*) dans lequel on essaye de retrouver Y (*du breton*). Le procès *essayer* marque que cette perception de Y ne se fait pas, S_x (*nous*) ne perçoit que des Y' (des sons non identifiables à du breton), ce qui bloque la reconnaissance et cause l'absence de reconnu. Il y a une tentative d'identifier du déjà connu Y_e , ce qui est clairement explicité dans le texte : ce que S_x essaye de reconnaître, ce sont « des mots bretons connus ». Le fait qu'il n'y a pas reconnaissance de mots bretons montre que l'identification à Y_e ne s'est pas faite.

Lorsqu'il s'agit de reconnaître Y_i dans un tout, sa qualification passe aussi par une différenciation par rapport à Y' (autre-que-Y) : Y_i est reconnu parmi un ensemble en se distinguant de Y'. Nous avons une distinction des propriétés QLT_i de Y_i par rapport aux propriétés QLT_j de Y'. Ainsi, il ne s'agit pas simplement d'identifier du reconnaissable à un type d'un domaine notionnel, mais aussi de le distinguer de l'extérieur de ce domaine notionnel.

Nous pouvons donc nous demander comment cette qualification de Y est perçue dans le cas d'une identification partielle notée par la tournure *ne reconnaître que*.

La structure *ne...que* a été caractérisée de la sorte par Paillard (1992) :

Ne...que signifie qu'étant donné une classe de termes, un repère sélectionne un terme **et** ne sélectionne pas les autres termes de la classe : les autres termes ont un mode de présence négatif du fait même de leur **non**-sélection. Dans ce cas l'unicité du terme est le résultat d'un repérage de type construction. (Paillard : 1992 ; 84)

Maintenant que nous avons vu les incidences de cette structure, nous pouvons voir comment elle se combine à *reconnaître*. Nous trouvons deux contextes pouvant être acceptables :

- S_x ne reconnaît que Y signifie que S_x ne connaît **que** Y :

(47) *En cherchant bien, je distingue l'emplacement des écoles où j'ai travaillé. Que puis-je encore découvrir ? La maison de mes parents ? Ce n'est plus pour moi la maison. Mon père déménage trop souvent. Je ne reconnais que les meubles. Comment penser à une poignée de vieux meubles un peu ridicules en cherchant son lieu, son foyer dans cette immensité de pierre ?* (FT : K929 ; DUHAMEL.)

Ce cas montre la nécessité d'avoir un repère connu auquel il est possible d'identifier Y ; sans lui, la qualification de Y comme étant du reconnaissable n'est pas possible. Ici, seul Y (*les meubles*) fait partie du connu de S_x (*je*) qui les sélectionne en les différenciant de ce qui n'est pas connu (Y'). Dans ce contexte, c'est la différenciation $\langle Y \neq Y' \rangle$ qui prime.

- S_x ne reconnaît que Y signifie que S_x ne fait pas l'identification de tout ce qui lui est connu :

(48) *J'ai toujours dans l'oreille l'accent profond avec lequel il parlait, en janvier 1889, du général Boulanger. Sur la fin, quand je le rencontrais, je ne reconnaissais plus que sa voix, qui était admirable, et de ce qu'il disait je n'écoutais rien que sa voix elle-même, qui me faisait un immense plaisir triste en rénovant mon plaisir et mon amitié du passé.* (FT : K236 ; BARRÈS Maurice.)

Dans ce cas, c'est l'identification de Y_i à Y_e qui prime. On peut construire différents éléments connus (sa voix, son visage, son sourire...), pourtant seule sa voix est reconnue. Ainsi, avoir un ancrage QNT de Y_e donnant du connu ne suffit pas, il est nécessaire d'avoir une identification entre l'observé Y_i et le connu Y_e . Si son visage n'est pas sélectionné pour être qualifié de reconnu, c'est parce qu'il y a quelque chose qui bloque l'identification : un changement trop important, des souvenirs flous... Ce qui n'est pas sélectionné est de l'ordre du *à reconnaître* mais n'est pas du *reconnaissable*.

Ces différents exemples laissent à penser que le besoin d'avoir un repère Y_e pour repérer le reconnu Y_i constitue une forme d'obstacle à la stabilisation de la qualification de Y, puisque s'il n'y a pas de connu, il ne peut pas avoir de reconnu. Néanmoins, nous allons voir que *reconnaître* peut aussi indiquer qu'il y a du non-connu à connaître.

La valeur d'investigation de reconnaître

Cette valeur renvoie à une logique de visée ; elle implique de chercher à construire du reconnaissable et peut s'appréhender de deux façons.

Tout d'abord, elle peut renvoyer à une reconnaissance en avance comme c'est le cas avec l'énoncé (49) :

(49) *Nous partons mardi matin vers 7 heures et nous arriverons à 9 heures à notre nouvelle résidence. Paul a été reconnaître les lieux avec un lieutenant, il paraît que ça n'est pas trop mal.* (FT : R239 ; SARTRE Jean.)

Nous pouvons gloser *Paul a été reconnaître les lieux* par *Paul est allé mieux connaître les lieux*. Cela ne signifie pas que Paul ne connaît pas les lieux ; l'existence de Y_e (*les lieux*) a bien été posée et il y a bien une relation préconstruite entre S_x (*Paul*) et Y . Cela indique simplement que Paul ne connaît pas assez les lieux. *Reconnaître* indique donc que la constitution d'une détermination QLT passe par un approfondissement des propriétés QLT de Y_e qui n'étaient pas assez connues. Ainsi, *Paul a été reconnaître les lieux* signifie que Paul a été construire du *plus connu* afin de donner du reconnaissable qui correspond à Y_i . Donc Y_e a bien pour but de constituer un repère pour qualifier Y_i .

Cet emploi nous laisse penser qu'avoir l'ancrage d'une propriété connue est suffisante pour employer *reconnaître*. En (49), il suffit de connaître où sont les lieux pour aller les reconnaître. Dans l'énoncé (50) ; il ne paraît même pas avoir besoin de propriété connue :

(50) *Cette condition de connaissance n'est pas la condition primordiale pour le linguiste, qui analyse le donné qu'est la langue et qui essaie d'en reconnaître les lois.* (FT : C528 ; BENVENISTE Émile.)

Ici, le Y (*les lois*) à reconnaître n'est pas du tout connu de S_x (*le linguiste*), mais son existence est présupposée. Le linguiste sait que la langue est régie par des lois, mais ne sait pas lesquelles et cherche à les identifier. Il n'y a donc pas de relation préconstruite S_x - Y_e posée par la base *connaître*, seulement la validation de l'existence de Y_e . Le procès *reconnaître* renvoie à la construction du connu. La détermination QLT de Y_i (*les lois reconnues*) ne passe donc pas par une identification au repère Y_e , mais par leur caractérisation. *Reconnaître* ancre une relation S_x - Y_i en même temps qu'il pose la qualification de Y_i .

Cet emploi de *reconnaître* semble très contraint et privilégie l'utilisation de *reconnaître* à la forme infinitive. Cela viendrait du fait que *reconnaître* est posé comme une visée : on essaye/veut reconnaître. Le sujet n'est donc pas l'agent d'une reconnaissance mais d'une

volonté de reconnaître. Néanmoins, cet énoncé nous permet de dire que ce qui importe n'est pas la préconstruction d'une relation S-Y_e, mais seulement de l'existence de Y_e.

Malgré les incidences de *re-* et *-connaître*, nous avons commencé à distinguer une valeur propre au verbe *reconnaître* en posant l'idée que la stabilisation de Y_i passe par une identification à un repère préconstruit Y_e.

La valeur de confirmation

Dans cette valeur, *reconnaître* prend les structures syntaxiques suivantes : *reconnaître que*, ou *reconnaître quelque chose*. Cette valeur peut indiquer que le sujet confirme un point de vue associé à un autre sujet, ou bien qu'il confirme être responsable d'un élément Y.

Dans le premier cas, le contexte associé peut correspondre à un débat ou du moins à la confrontation entre deux points de vue. Nous avons posé l'hypothèse que les verbes employés dans ce contexte opèrent un rapprochement. Dans les énoncés précédents, nous avons déjà affirmé que *reconnaître* opère une identification entre un repère préconstruit et un repéré ancré sur T, ce qui semble conforter cette idée. Là, nous parlerons effectivement de rapprochement car *reconnaître* pose que le sujet fait un pas vers l'autre en identifiant deux points de vue. Nous les noterons P_s et P_{s'} pour signifier qu'ils sont tous deux attachés à des sujets distincts S et S'.

(51) — *Voyez... voyez... ces petits chevaux qui courent... ces rennes qui broutent... ces aurochs qui foncent... ces mammut que l'on croirait entendre barrir.*

— *Il faut reconnaître que tout cela est fort curieux.* (FT : Q980 ; QUENEAU Raymond.)

(52) *Il faut admettre que tout cela est fort curieux.*

Nous avons donc un énoncé du type *il faut (bien) reconnaître/admettre que Fait A*. Pour les deux verbes, le Fait A (Y_i) fait l'objet d'une préconstruction par rapport à S¹⁹. Toutefois, cette préconstruction provient aussi de la tournure *V que Q* dont nous rappelons la définition de Franckel & Lebaud (1990) :

Le tour *V que Q* implique la préconstruction de Q. La séquence *que Q* signifie que Q a fait l'objet d'une prédication d'existence (détermination QNT) indépendamment de l'énoncé dans lequel il est mis en jeu. *Que* est la trace du repérage de Q par l'énonciateur. Ce n'est donc pas V (dans *V que Q*) qui marque la prédication d'existence ou la survenue de Q. C'est au contraire relativement à Q préconstruit que V introduit des déterminations. (Franckel & Lebaud : 1990 ; 40).

¹⁹ Pour illustrer la valeur de confirmation de *reconnaître*, nous faisons le choix de noter notre paramètre S et non S_x car nous souhaitons simplement le présenter comme le repère d'un point de vue en opposition à un repère S'.

Avec *reconnaître*, le Q²⁰ préconstruit est assimilé à un point de vue déjà porté P_{s'} (*cela est fort curieux*) par un sujet S' (autre que S). *Il faut reconnaître* ancre le point de vue P_s de l'énonciateur S₀ en l'identifiant à P_{s'}. Dès lors, S opère un rapprochement entre les points de vue P_s et P_{s'} où P_{s'} est considéré comme le repère.

En (52), *admettre* pose en préconstruit deux points de vue opposés P_s (*cela n'est pas fort curieux*) et P_{s'} (*cela est fort curieux*) et indique un changement du point de vue porté par le sujet S qui mène à une identification entre P_s à P_{s'}. En revanche, *reconnaître* détermine aussi que la position de S n'était pas encore posée et qu'elle est rendue publique par le biais du verbe.

Reconnaître prend une valeur de confirmation lorsque le repère de l'identification correspond à un point de vue associé à un autre repère subjectif S'. Ce point de vue n'a pas forcément été ancré explicitement, il se peut même qu'en contexte S'₀ s'oppose à ce point de vue, mais il reste présupposé par le verbe, puisqu'il est le repère de ce rapprochement.

Par exemple, en (53), la R.P reconnue n'est pas préalablement ancrée :

(53) *Ce qui les gênerait, c'est de se mettre à la mode de la ville, d'autant plus qu'elle change par ordre venu d'ailleurs, alors que leur mode à eux vient du consentement qu'ils apportent aux innovations de quelqu'un de leur compagnie auquel ils reconnaissent une compétence de représentation.* (FT : R795 ; HÉLIAS Pierre Jakez.)

Reconnaître a alors ici deux fonctions : poser une relation préconstruite entre S et Y (*quelqu'un de leur compagnie*), et ancrer la R.P Q < Y, avoir, compétence> dans SIT en la validant.

Dans l'énoncé (54), rendre visible la relation entre le sujet S du verbe et son complément Y peut amener à donner une forme de responsabilité à S.

(54) *Il a reconnu ses torts.*

Reconnaître préconstruit une R.P < (), avoir, tort> et l'ancre sur T en identifiant S au repère ().

Quand l'identification amène à révéler un lien entre S et un autre élément Y, elle permet également de rendre compte d'une forme de devoir de S envers cet élément Y : reconnaître une

²⁰ Dans les exemples qui vont suivre nous noterons Q l'ingrédient que nous appelons *reconnu*, noté Y dans nos premiers énoncés, lorsqu'il prend la forme d'une R.P.

dette revient à s'engager à la payer, reconnaître un enfant à s'en occuper, reconnaître un méfait amène à en assumer les conséquences.

Prenons l'énoncé (55) pour rendre compte de cela :

(55) *Cet homme cultivé croit en Dieu ; son cœur s'est consumé aux flammes d'un amour dont l'authenticité ne peut être contestée par personne. Sans doute, l'enfant né de cet amour n'a pas été reconnu, mais en cela Jean-Julien C. n'est coupable qu'à la manière de tout un chacun !* (FT : R461 ; PILHES René-Victor.)

Une fois la R.P < S, avoir, enfant > reconnue, elle rend compte de la relation entre S et Y (*enfant*) et permet de dissiper tout doute sur la relation qui lie S au reconnu : Y est l'enfant de S. Nous pouvons presque y voir une forme de relation d'appartenance, mais cette relation visible a aussi pour conséquence que S ne peut plus se détacher de Y et que l'individu auquel il renvoie doit accepter les responsabilités qui en découlent. Ainsi, dans ce cas, *reconnaître* ne fait pas que rendre visible une relation en passant par une identification, mais permet aussi de marquer un engagement de S envers Y.

Néanmoins, cet engagement peut être rompu comme dans l'énoncé (56):

(56) *Il avait reconnu sa dette, pourtant il ne l'a pas payée.*

Cette discordance entre reconnaître une dette et ne pas la payer prouve que le devoir de S envers Y n'est pas obligatoire mais est attendu par l'énonciateur S_o.

Cette façon de rendre publique correspond à une forme de révélation. Cette conception facilite la commutation avec le verbe *avouer* comme avec les énoncés (57) et (58).

(57) *Il [moi] a, de plus, admis s'être trouvé en un lieu guère éloigné de la pharmacie dans un temps voisin du crime, en possession d'une arme (P 38) analogue à celle utilisée [dans la tuerie] et avec l'intention de commettre une agression chez un commerçant. Rappelons que Goldman a reconnu avoir, ce soir-là, dissimulé l'arme dans une sacoche de cuir noir et que plusieurs témoins ont remarqué que l'individu qui s'enfuyait était porteur d'une sacoche en cuir noir.* (FT : R180 ; GOLDMAN Pierre.)

(58) *Rappelons que Goldman a avoué avoir, ce soir-là, dissimulé l'arme dans une sacoche de cuir noir.*

Dans ce type d'emploi, le verbe engendre la confirmation d'une R.P <S, faire, Y> ; nous pouvons le gloser par *c'est bien moi qui ai fait Y*. De cette façon, *reconnaître* pose S comme le responsable d'un fait connu par S et son interlocuteur S'. *Reconnaître* présuppose que la relation S-Y est déjà validée par un sujet autre S', d'où l'idée d'une confirmation.

En comparant avec (58) même si l'interlocuteur S' de Goldman (S) savait que Goldman avait dissimulé l'arme, le verbe *avouer* semble impliquer que la relation S-Y est rendue publique auprès d'un public dans l'ignorance. *Avouer* suscite forcément un paramètre inconnu. Possiblement S' savait qu'une faute avait été commise, à savoir que l'arme avait été dissimulée, mais ne savait pas qui l'avait fait. Dans ce cas, nous avons comme préconstruit la R.P Q₁ <(), dissimuler, arme> et l'absence d'identification du *coupable*. Il est également possible que S' savait que S avait fait quelque chose, mais ne savait pas quoi : dans ce cas la R.P préconstruite est Q₂ <S, r, ()> et Y est inconnu. Avec *avouer*, cette relation était déjà existante pour S, mais était cachée ou niée. Dans tous les cas, il s'agit donc de rendre public le fait que S est le repère dans la R.P Q₁ ou Q₂.

À cela s'ajoute que *avouer* amène une évaluation négative portée sur Q par l'énonciateur S_o, tandis que *reconnaître* place seulement S comme repère et pose Q comme vraie ou fausse sans intégrer une quelconque évaluation.

Nous déduisons que lorsque *reconnaître* pose une identification <S_i=S_e>, il prend une valeur de révélation, comme l'attestent les blocages en (59) et (60) causés par une différenciation entre S_i et S_e :

(59) ? *Je reconnais qu'il a dissimulé l'arme.*

(60) ? *Tu as reconnu que j'ai dissimulé l'arme.*

Au bout du compte, il est possible de trouver deux formes d'identification qui amènent à une valeur de confirmation : <P_s=P_s> et <S_i=S_e>. Malgré cette différence, nous avons fait le choix de réunir ces deux formes d'identification sous la dénomination d'une même valeur car leurs fonctionnements sont très similaires. En effet, lorsque S reconnaît être coupable de quelque chose, certes il s'identifie au repère de ce quelque chose, mais il y a aussi confirmation d'un point de vue P_s, préconstruit par le verbe. De plus, ces deux cas admettent une commutation avec le verbe *avouer*, contrairement à la valeur d'identification.

2.1.2.1.4 Bilan sur reconnaître

Nous avons vu que *reconnaître* rend compte de l'influence de *re-* sur la base *connaître* en posant l'existence d'une relation préconstruite non définie qualitativement, et la stabilise par le bais d'une qualification. Cette qualification passe par une identification entre un élément préconstruit et un élément ancré par *reconnaître*.

La variation de *reconnaître* repose justement sur cette identification :

Lorsque l'on a une identification entre un connu Y_e et un observé Y_i , *reconnaître* prend une valeur d'identification.

Lorsque l'on a une identification entre un point de vue $P_{s'}$ et un point de vue P_s accroché au sujet de *reconnaître*, il prend une valeur de confirmation.

Enfin, nous avons également associé à cette valeur de confirmation, l'identification entre le sujet du verbe S_x et le repère d'une R.P reconnue, mais cette identification notifie également une conception d'engagement de la part de S_x envers l'élément repéré dans cette R.P.

Avec le concept de S rend visible P auprès d'un autre sujet, nous retrouvons à la fois la notion de rapprochement et l'importance de l'ancrage d'une R.P.

Cependant, nous pouvons garder des réserves lorsqu'il s'agit de la notion de détermination QNT, car celle-ci pourrait simplement être fortement influencée par la base *connaître*. C'est pourquoi il nous faut examiner plus en profondeur ce paramètre. Par conséquent, l'étude de *avouer*, qui est un verbe utilisable uniquement dans le contexte d'une révélation, nous permettra de mieux tester l'importance d'une détermination QNT pour des verbes associés à ce type de contexte.

2.1.2.2 Avouer

Comme nous l'avons amorcé avec l'énoncé (58), *avouer* rend visible une révélation que nous noterons R, comme *reconnaître*. Cette révélation R est déjà préexistante, mais n'avait pas encore été rendue visible verbalement par celui qui avoue (S). L'enjeu du verbe *avouer* semble donc être lié au fait de rendre visible du non-dit dans un espace intersubjectif.

Ce non-dit fait l'office d'une préconstruction. Nous avons vu dans la comparaison de *avouer* avec *reconnaître*, qu'elle peut prendre les formes suivantes :

$$P < ()_x \supseteq Y > \text{ ou } Q < S \supseteq ()_Y >.$$

Si nous observons l'exemple (61) :

(61) *Il a avoué être coupable.*

Avouer a pour vocation de révéler la propre culpabilité d'un sujet S_x (*il*). Il introduit la R.P < il, être, coupable> et ancre sur T l'identification de S au coupable X. L'existence de Y (ce dont S_x est coupable) fait l'objet d'une préconstruction pour S et S' , et l'absence d'identification

du coupable pour S' est également présupposée : quelque chose a été fait, mais S n'avait pas encore dit qu'il l'avait fait.

Une brève comparaison avec le verbe *accuser* nous semble intéressante au vu des similitudes entre ces deux verbes : *avouer* permet de révéler sa propre culpabilité, là où *accuser* révèle celle d'autrui.

La F.S de ce verbe posée par Franckel (2023) met en avant les mêmes paramètres que nous avons identifiés pour le verbe *avouer* :

« Un élément a rend visible un état Z d'un élément b en le démarquant de ce qui en Z est non visible sans a. » (Franckel : 2023 ; s.v. §.1).

Il l'illustre lui-même avec l'exemple (62) explique que a (*je*) est la cause de la visibilité de Z (*la diffamation*) et b (*Paul*) a le rôle de support de cette diffamation. Ici, le révélateur (*je*) est différencié du site (*Paul*) :

(62) *J'accuse Paul de diffamation.* (*op.cit.* ; s.v. §.1).

Comme Franckel (2023) l'a mis en évidence pour *accuser*, nous pouvons voir que, avec *avouer*, S est « agent actif de l'actualisation du visible » (*op.cit.* ; s.v. §.2.2.2).

De prime abord, nous pouvons nous attendre à ce que la différence entre ces deux verbes se retrouve au niveau du site X du visible. On aurait une identification entre le révélateur A et le site X dans le cas de *avouer* et une différenciation pour le verbe *accuser*. Pourtant, Franckel (2023) trouve bien des emplois de *accuser* où S est identifié au site, tels que « *Le coureur accuse un retard de 3 minutes au passage du col* » (*op.cit.* ; s.v. §.1), mais où la commutation avec *avouer* est impossible :

(63) ? *Le coureur avoue un retard de 3 minutes au passage du col.*

De la même façon, si nous regardons l'énoncé (64), nous pouvons déjà affirmer qu'il existe des emplois de *avouer* où le révélateur S (l'énonciateur S_o) n'est pas identifiable au site X(*Boulard*) du visible R (la R.P λ <Boulard, être, étonnant>) :

(64) *La patronne a tenu à s'occuper de nous. Il faut avouer que Boulard est étonnant. Il ne connaît cette femme que depuis quinze jours, mais on jurerait qu'il a avec elle une intimité de vingt ans.* (FT : R438 ; DUTOURD Jean.)

Donc, ce n'est pas avec cette distinction que nous mettrons en évidence la particularité du verbe *avouer*.

2.1.2.2.1 Les différentes valeurs de avouer

Avec le verbe *reconnaître*, nous avons regroupé deux cas de figure dans une valeur que nous avons nommée confirmation. Dans le cas de *avouer*, nous traiterons séparément ces deux emplois car ces deux valeurs s'accordent avec des fonctionnements syntaxiques différents, similaires à ceux mis en avant par Franckel (2023) pour le verbe *accuser* : soit le référent du C₁ correspond au visible, soit il coïncide avec le site du visible. Nous posons donc :

- Une valeur de révélation, où le C₁ du verbe *avouer* renvoie à la révélation R qui est rendue visible par S : *avouer quelque chose*.

(65) *Il avoue ses sentiments.*

- Une valeur d'approbation, où le C₁ correspond au site X de ce visible : *avouer que P*.

(66) *J'avoue que c'était une mauvaise idée.*

La distinction qui se fait au niveau du C₁ rend compte d'une variation existante malgré la faible polysémie du verbe. C'est pourquoi nous allons étudier ces valeurs séparément.

2.1.2.2.2 Valeur de révélation

Dans le cas de *avouer*, rendre visible du non-dit dans un espace intersubjectif revient à poser un sujet S', distinct du révélateur S, pour qui il y a du non-connu.

(67) *Après tout, cette montre n'était pas perdue. Si le préfet des études était averti qu'un objet de cette valeur se trouvait dans cette chambre, il n'hésiterait pas à faire briser la porte. Mais pour l'en avertir, Joanny devrait avouer la vérité. Et il n'oserait jamais l'avouer.* (FT : K728 ; LARBAUD Valéry.)

Raisonnons d'abord sur la première occurrence de *avouer* de cet énoncé. S'il y a une vérité à avouer à S', c'est qu'elle n'est pas connue par lui. Du moins, avec *avouer* S₀ la pose comme non-connue de S', mais connue de S. Ici, le R avoué ne renvoie pas simplement à l'existence du référent du C₁ (*la vérité*), mais permet aussi de définir ses propriétés QLT. R est rendu visible signifie que S ancre sur T une R.P < vérité, être, ()_Y > dans laquelle il rend compte de la nature de Y.

Aussi, nous pouvons trouver dans cette valeur des cas où S n'est pas identifié au site de la révélation R avouée ; alors, il renvoie simplement à un connaisseur de R :

(68) *Il lui avoua la vérité : Marie ne l'aimait plus.*

S est distingué de S' par le fait qu'il soit seul « connaisseur » de R. S correspond à celui qui peut rendre R visible et S' celui à qui il faut rendre visible R. *Avouer* pose le point de vue de S validant une R.P préconstruite, tout en indiquant la mise au jour de son existence pour S'.

On pourrait croire que S' n'a obligatoirement pas connaissance de l'existence de R, mais la distinction porte principalement sur l'idée que S' est celui à qui l'on doit rendre visible R.

(69) *C'est bon j'avoue tout !*

Un énoncé comme (69) peut être produit dans un contexte où S' insiste pour que S révèle quelque chose dont il le suspecte. Ici, *tout* renvoie donc à du préconstruit à la fois pour S et pour S' : S est coupable d'un fait Y. *Tout* peut même renvoyer à quelque chose de déjà dit par S' :

(70) – *Avoue que c'est toi qui as caché l'arme.*

- *C'est bon j'avoue tout !*

La prise en charge énonciative de la lexis λ <toi, cacher, arme> ne se fait pas que par S (*j'*). Ce n'est donc pas que la révélation R n'a pas été rendue visible verbalement, mais plutôt qu'elle ne l'a pas été par S. Dans ce cas, *avouer* n'a pas simplement une valeur de révélation de l'existence d'un procès P *cache-arme* à S', mais aussi de placer S comme valideur de celui-ci. Alors, *avouer* pose S' comme étant dans l'attente d'une validation d'une R.P préconstruite, renvoyant à R, par S.

De là, nous posons l'existence d'un révélateur S_A et d'un cacheur S_B : *avouer* indique que S_B se posait comme obstacle à cette validation : l'énoncé (70) présuppose que sur un temps antérieur T_i S_B ne validait pas une R.P < S, faire, Y>, soit la relation S-Y, et qu'en avouant en T_j, S_B devient le révélateur S_A. En T_i, R est aussi assimilable à du caché par S_B vis-à-vis de S', d'où la notion d'obstacle. Le fait que l'avoué renvoie à de l'anciennement caché montre l'importance de la détermination QNT avec le verbe *avouer* : il s'agit d'ancrer l'existence de ce qui n'était pas rendu visible jusque-là.

(71) *Il lui a enfin avoué ses sentiments.*

Avouer pose à la fois que S_A (*il*) est l'agent actif rendant visible R (*ses sentiments*) et qu'il faisait obstacle à cet état en cachant l'existence de R auprès d'un sujet S' auquel R est révélé. Nous avons dans ce cas à la fois une identification entre S_A et S_B, dans le sens où le révélateur était lui-même cacheur, et une différenciation car *avouer* marque que S_A ne fait plus obstacle.

Nous distinguons cinq paramètres : le révélateur S_A , le cacheur S_B , un visible R , et S' celui à qui R est rendu visible.

Ensuite, si nous prenons la deuxième occurrence de *avouer* dans l'énoncé (67), cela nous amène à questionner la nature de l'avouable : *ne pas oser avouer R* tend à poser R comme étant de l'ordre de l'inavouable. L'inavouable semble coïncider avec une évaluation négative portée sur R par S_B l'amenant à bloquer le fait de le rendre visible auprès de S' . De plus, une évaluation QLT positive paraît bloquer l'emploi de *avouer* :

(72) ?*Il a avoué être innocent.*

Ce serait cette évaluation QLT négative qui ferait que S se positionne initialement en cacheur. Même si le C_1 correspond à un nom positif (*avouer ses sentiments, son amour*), nous pouvons toujours y trouver une forme d'évaluation QLT négative : l'utilisation de *avouer* amène à attribuer à l'agent S un point de vue négatif sur l'existence de R (*ses sentiments*) ou au moins sur l'aspect de rendre R visible auprès de S' : en (71), il est possible d'y voir une crainte que les sentiments ne soient pas partagés ou qu'ils soient mal reçus.

Si nous testons les façons de disqualifier l'usage de *avouer*, elles semblent notamment porter sur la nature de l'avouable ou de ce qui est à *avouer* :

(73) [Un locuteur B veut obtenir des informations d'un locuteur A] *Mais n'attendez pas qu'on vous passe à l'eau pour avouer.*

- *Je n'ai plus rien à avouer.*

- ... *Vous n'êtes pas, demanda le maçon, un neveu de Bertrand de Montbrun ?*

- *Un neveu ? Je suis son frère !* (FT : R550 ; OLDENBOURG Zoé.)

Ici, la disqualification par S_A (le locuteur A) revient à dire que tout a déjà été dit, et qu'il n'y a donc plus rien à avouer. Pourtant, il reste des éléments non connus de S' (le locuteur B), par exemple la relation que lie A à Bertrand de Montbrun. En posant que A puisse être le neveu de Bertrand de Montbrun, S' construit d'autres éléments qui devraient être précisés, donc qui seraient à *avouer*. La suite de cet énoncé nous permet de mettre en avant un point important : si A dit qu'il n'y a plus rien à avouer, cela veut dire qu'il n'y a plus rien d'intéressant à savoir pour B . On a une confrontation entre un point de vue P_S qui pose qu'il reste du à *avouer*, on a donc $\langle S, \text{cacher}, R \rangle$, et de l'autre P_S où *ne rien à avouer* correspond à ne plus avoir du à *avouer*.

Ce n'est pas la simple qualification négative de R qui peut le qualifier de *à avouer*. Dans l'énoncé (70), on imagine difficilement le locuteur S se mettre à avouer des méfaits trop anciens ou qui n'ont rien à voir avec la situation. Ainsi, R renvoie à un caché précis. Dans la valeur de révélation, *avouer* définit donc ce qu'il y a *à avouer*. Nous verrons par la suite que dans le cas de la valeur d'approbation, *avouer* caractérise plutôt ce qu'il y a d'*avouable*.

Il nous est difficile de dire si le passage d'un R caché à un R révélé demande une réévaluation de R comme étant de l'*avouable*.

Cependant, dans un cas où le sujet du verbe n'est pas un sujet humain, ce n'est pas tant la notion d'avouable qui est mise en cause, mais principalement l'aspect de visibilité. En effet, le référent du C₀ est contraint à renvoyer à du visible, de telle sorte qu'il puisse être remarqué par S'.

(74) *Son regard, posé sur moi, avait ses réflexions.* (FT : R021 ; BAZIN Hervé.)

Ce qui amène à avoir de l'*avoué* serait plutôt le fait que R (*ses réflexions*) ne puisse pas être caché par S_A (*son regard*). C'est parce que le regard d'un sujet S_B n'est pas en adéquation avec l'attitude ou le discours de S_A qu'il ne cache pas R (*ses réflexions*) et donc le rend visible.

Nous en concluons que ce qui fait basculer R dans l'*avoué*, c'est une différenciation entre S_A et S_B : soit S_A ne peut *plus* cacher R, il n'y a donc plus de cacheur mais seulement un révélateur ; soit S_A ne peut *pas* cacher R, et donc révèle R tandis que S_B continue d'être positionné en cacheur.

La tension entre S_A et S_B avec *avouer* se ressent d'autant plus par la possibilité de trouver des formulations avec *vouloir* comme en (75) :

(75) [Isabelle souhaite dire à Thérèse qu'elle l'aime mais celle-ci l'en empêche car il estime que cela étoufferait leurs sentiments.] « *Je l'étouffais pendant qu'elle voulait avouer. J'ôtai ma main de sa bouche : ses bras sont tombés.* » (FT : R085 ; LEDUC Violette.)

Vouloir implique une visée qui n'est pas atteinte. *Vouloir avouer* indique que cette visée est reportée sur le prédicat *avouer* : il y a une intention d'avouer, mais cela n'a pas pu être fait. Le fait que le procès *avouer* n'est pas atteint conditionne une forme de blocage, directement associable au sujet cacheur S_B ; on a donc une altérité entre S_B et S_A qui sont pourtant identifiables au même sujet S. D'où cette tension retrouvable dans le verbe *avouer*.

Lorsque nous passons à un énoncé négatif, il n'y a pas de révélateur, l'altérité est donc reportée entre S_B et le sujet S' à qui R doit être rendu visible :

(76) *Il ne veut pas avouer.*

Dans cet énoncé, nous pouvons même penser que S' a connaissance du fait à avouer, mais que S_B reste positionné en obstacle.

Avouer prend une valeur de révélation lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- L'ancrage de l'existence d'une révélation R préconstruite, mais non visible verbalement par S.
- Cet ancrage est associé à une validation de l'existence de R par S auprès de S'.
- R bascule dans l'*avoué* par une différenciation entre un cacheur S_B et un révélateur S_A.
- Soit S' est dans l'attente d'une validation par S : dans ce cas il y a une altérité entre S_B et S'. Soit S' n'a pas connaissance de l'existence de R : dans ce cas il y a une altérité entre S_A et S_B.

À présent nous allons étudier la valeur d'approbation du verbe *avouer*. Elle présente aussi une forme de tension qui peut se percevoir par des formules telles que *il faut avouer* :

(77) *Partie de 400 millions, la révolution, au bout de quelques années, en sera à 45 milliards d'assignats lorsqu'il faudra avouer la faillite monétaire.* (FT : L226 ; BAINVILLE Jacques.)

Dès lors, la tension n'est plus entre un cacheur S_B et un révélateur S_A mais entre du visible et du non-visible. *Il faut* marque que R doit être visible car il ne peut pas être nié.

2.1.2.2.3 Valeur d'approbation

Nous parlons d'approbation, car, dans cet emploi, *avouer* pose le sujet S comme approuvant une R.P déjà posée par un sujet distinct S'. Elle correspond toujours à quelque chose de non-dit verbalement par S ; donc nous pouvons toujours parler de révélation R car nous dévoilons le point de vue de S sur quelque chose, mais il ne s'agit plus de mettre au jour un R caché, simplement un R non-dit par S. Plus précisément, *avouer* permet d'exposer le point de vue de S sur R. On ne pose plus l'existence de R, mais on valide le fait que R est bien le cas.

L'altérité ne peut plus se faire entre S_A et S_B, car il n'y a plus de cacheur par rapport à R, ni même de caché.

(78) *Je dois avouer que c'était une mauvaise idée.*

Avouer rend compte que la R.P < idée, être, mauvaise > a été rendue visible auprès de S et que celui-ci prend en charge sa validation. C'est donc la validation de S qui est ancrée.

La différence entre une valeur de révélation et une valeur d'approbation semble se jouer là : la première a pour fonction de révéler l'existence, tandis que la seconde valide l'existence. La différence peut être mieux expliquée en regardant la façon dont ces deux valeurs sont niées par autrui :

(79) - *Goldman a avoué avoir, ce soir-là, dissimulé l'arme dans une sacoche de cuir noir.*
- *Non ce n'est pas vrai.*

En (79), c'est l'existence même de l'aveu qui est niée : il serait possible d'avoir une réponse comme *Non ce n'est pas vrai, il n'a pas dit ça. Avouer* prend une valeur de révélation quand c'est l'existence de Y qui est mise en cause.

(80) - *Il faut avouer que j'étais un auteur très ignoré.*
- *Non ce n'est pas vrai.*

En (80), c'est l'évaluation QLT portée dans la révélation R qui est niée : il serait possible d'avoir une réponse comme *Non ce n'est pas vrai, beaucoup de personnes aimaient tes romans. Avouer* prend une valeur de révélation quand c'est la qualification de Y qui est mise en cause.

De plus, puisqu'il s'agit surtout de valider, il est plus facile de trouver en repère de P un sujet qui n'est pas S, comme illustré en (81) :

(81) *La patronne a tenu à s'occuper de nous. Il faut avouer que Boulard est étonnant. Il ne connaît cette femme que depuis quinze jours, mais on jurerait qu'il a avec elle une intimité de vingt ans.* (FT : R438 ; DUTOURD Jean.)

S n'est plus posé comme le seul connaisseur de p, et n'est plus interprété comme étant le seul révélateur possible. Il ne fait que valider $p <\text{Boulard, être, étonnant}>$. Cette validation se fait en prenant en compte l'altérité entre p et p' (Boulard n'est pas étonnant) : p' est présumée mais c'est finalement p qui est validée par S comme étant bien le cas.

Dans le premier emploi de *avouer*, il y a l'ancrage d'une révélation car S ne peut plus se poser en obstacle, R correspond à quelque chose devant être dit car on ne peut *plus* le nier ; tandis que dans une valeur d'approbation ce R rendu visible correspond à ce l'on ne peut *pas* nier comme c'est le cas en (82):

(82) *Fils unique et sans camarade, je n'imaginais pas que mon isolement pût finir. Il faut avouer que j'étais un auteur très ignoré. J'avais recommencé d'écrire.* (FT : L373 ; SARTRE Jean-Paul.)

S ne pose pas l'existence d'un fait X (*j'étais un auteur très ignoré*), mais le désigne comme indéniable : cela permet donc d'exclure la relation prédicative p' (je n'étais pas auteur ignoré comme auteur) qui était jusque-là présupposée.

Lorsque *avouer* prend une valeur d'approbation, il présente facilement les tournures suivantes : *devoir avouer*, *il faut avouer*, ou un usage de *avouer* à l'impératif. Toutes ces formules renforcent l'aspect indéniable de p, tout en marquant l'altérité entre deux points de vue P_S et P_{S'} sur sa validation.

Cette validation marque un rapprochement entre un point de vue P_{S'} préconstruit et un point de vue P_S ancré sur T :

(83) – *cette nouvelle saison est trop nulle.*

- *J'avoue.*

Dans un énoncé comme (83), *j'avoue* peut se gloser par *je suis d'accord avec toi* : il s'agit de valider le point de vue porté par S' qui correspond à la relation prédicative p < saison, être, nulle >. De plus, même si P_{S'} est préconstruit, la validation de p par S ancre également l'existence de P_{S'} sur T. On a donc la relation suivante : < T $\underline{\geq}$ < S $\underline{\geq}$ < S', r, p >>.

2.1.2.2.4 Bilan sur avouer

À partir des éléments que nous avons mis au jour, nous postulons la F.S suivante :

Avouer opère une relation entre un révélateur S et une révélation R rendue visible dans un espace intersubjectif. Ce révélateur S rend visible l'existence de R sous la forme d'une validation auprès d'un public S'.

La variation de *avouer* se compose dans les modalités rendant visible R :

- Soit rendre visible R marque une différenciation entre un cacheur S_B et un révélateur S_A, dans ce cas *avouer* prend une valeur de révélation. Dans ce cas, R est préconstruit pour S qui le rend visible auprès de S' et *avouer* marque l'ancrage de l'existence de R.
- Soit rendre visible R marque que l'on passe d'une altérité entre un point de vue P_S et un point de vue P_{S'} à une identification entre les deux, alors *avouer* prend une valeur d'approbation. Dans ce cas, *avouer* marque l'ancrage d'une validation de p par S.

Avouer implique de rendre visible à quelqu'un quelque chose qui ne l'était pas pour lui. L'usage de *avouer* en forme réfléchie peut nous amener à questionner cette façon de rendre visible. *S'avouer quelque* chose ne semble pas évoquer que l'on n'avait pas connaissance de ce quelque chose, simplement que l'on ne voulait pas en prendre conscience.

(84) *Il ne voulait pas s'avouer ses sentiments.*

La forme réfléchie fait que S (*il*) est à la fois celui qui cache R (*ses sentiments*), celui qui les connaît et peut le rendre visible, et celui à qui il doit être rendu visible. S se positionne comme son propre obstacle. Ainsi, sous cette forme nous trouvons toujours une forme d'altérité entre deux points de vue mais assimilables au même sujet.

Enfin, avec l'idée d'un révélateur et d'un cacheur, le concept de rendre visible et la détermination QNT prennent une dimension bien plus importante que pour le verbe *reconnaître*.

2.1.2.3 Bilan groupe 2

L'étude de ce groupe semble valider notre hypothèse portant sur le contexte d'une révélation : les verbes applicables dans ce contexte permettent bien de poser l'ancrage sur T d'une R.P. Cet ancrage passe par une relation entre un repère S et un repéré R où S rend visible R dans un espace intersubjectif. Nous remarquons que chacun des verbes met en œuvre des modalités différentes pour rendre R visible, ce qui explique non seulement le fait que leur synonymie n'est que locale, mais justifie aussi qu'ils soient utilisés à des fins performatives différentes.

La notion d'obstacle se retrouve dans le fait que rendre visible R figure qu'il y a du *à dire* mais qu'il est caché. Tout comme avec les verbes du premier groupe, cet obstacle est levé : cela passe par l'obtention d'un dit à travers l'ancrage d'une R.P dont S est le validateur.

Ainsi, *reconnaître* et *avouer* posent la validation de l'existence de R : ce qui est ancré sur T, c'est le fait que S valide que R est bien le cas. Nous y assimilons encore une forme d'asymétrie entre délimitation QLT et délimitation QNT, mais également entre S et S' : ce qui compte, c'est le fait que ce soit S, et non un autre sujet, qui valide R.

Si dans le cas des verbes de notre premier groupe l'obstacle O était généralement distinct de S, ici cela semble être l'inverse : S était cacheur donc lui-même un obstacle au départ, la révélation traduit qu'il ne se pose plus en tant que cacheur, il n'y a donc plus d'obstacle. De

plus, nous pouvons encore une fois parler de passage d'une forme d'instabilité, puisque le *à dire* n'est pas dit, à une stabilité, qui passe, là, par le fait de rendre visible P.

Relevons également que, tout comme avec les verbes du groupe 1, la place d'un autre sujet est importante : pour *autoriser* et *permettre* cela venait du fait qu'on lui assignait une visée en attente, dans le cas de *reconnaître* et *avouer*, c'est parce qu'il est considéré comme dans l'attente que S rende visible R.

Nous trouvons une particularité avec *reconnaître* que nous n'avons pas avec *avouer* : le sujet S' peut aussi représenter un point de vue en altérité au point de vue porté par S ; dans ce cas, c'est cette altérité qui peut être associée à une forme d'instabilité et c'est la validation de ce point de vue par S qui la résout. Cela passe par une forme de rapprochement, concept qui prendra son importance avec les verbes *accepter* et *céder*. Cette distinction entre *reconnaître* et *avouer* peut être un premier moyen de confirmer notre hypothèse. En effet, les verbes *reconnaître*, *accepter* et *céder* sont plus attendus que le verbe *avouer* dans un contexte de débat ; même si nous avons vu que *avouer* peut être une façon de valider un point de vue, il ne paraît préconstruire une altérité entre deux points de vue, contrairement à ces trois autres verbes.

Pour terminer notre analyse énonciative, nous observerons les verbes du groupe 3 qui présentent une synonymie aussi bien avec les verbes du groupe 1 qu'avec ceux du groupe 2 et qui réunissent deux forces illocutoires. Nous espérons que le rapport étroit qui lie ces verbes à nos autres verbes apportera un nouveau point de lumière pour répondre à notre problématique.

2.1.3 Analyse du groupe 3

L'analyse de ce groupe vise à savoir si la similitude entre les forces illocutoires de ces verbes et celle de nos deux autres groupes peut trouver une réponse dans leurs F.S, malgré la spécificité de chacun.

2.1.3.1 Accepter

Si l'on estime une valeur première du verbe *accepter*, à partir des dictionnaires, nous lui attribuons une valeur d'accord telle que l'illustre l'énoncé (85):

(85) *Lorsqu'il se leva pour partir, il dut accepter la bouteille de vin bouché qu'elle lui fourra de force dans la poche, en paiement de l'herbe qu'il avait coupée l'autre jour pour ses lapins.* (FT : E486 ; FALLET René.)

L'énoncé (85) correspond à un emploi où *accepter* commute avec *recevoir*. Toutefois, *recevoir* met simplement en évidence une forme de transfert d'un élément Y (*la bouteille de vin*) qui passerait d'un point X (*elle*) à un point Z (*il*). Au contraire, *accepter* en plus de définir X comme le site privilégié de cette transaction, met également en évidence une logique de visée dont le résultat est la localisation de Y par rapport à Z : Z possède la bouteille de vin.

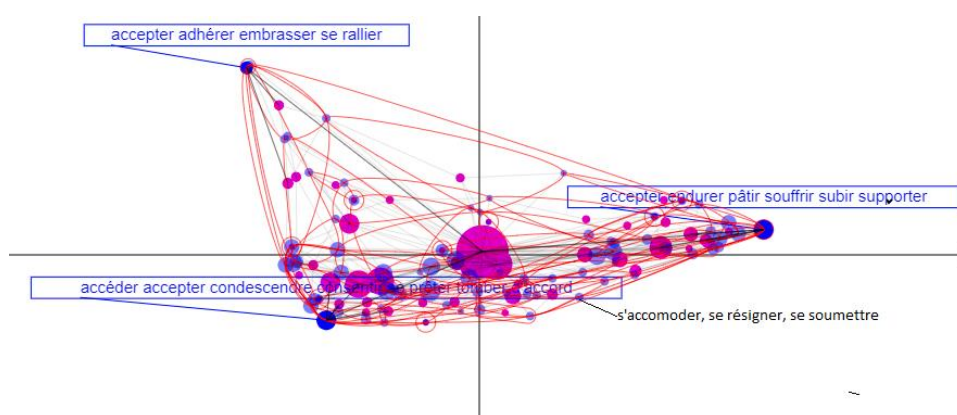


Figure 2. Espace sémantique du verbe *accepter* (DES)

Par ailleurs, nous avons jugé l'étude du verbe *accepter* intéressante car ce verbe semble réunir des observations presque contradictoires. Nous utilisons ce terme car en regardant son espace sémantique sur le *DES* (voir figure 2), nous identifions deux valeurs principales : une valeur que nous nommerons « accord » (à gauche du schéma), et une seconde que nous nommerons « soumission » (à droite du schéma). Voyons déjà qu'à la gauche du schéma nous pouvons séparer la valeur d'accord en deux, mais nous développerons cette différence plus tard.

Ce sont ces deux premières valeurs qui donnent aux emplois de *accepter* une forme de contradiction, puisque la notion d'accord ne coïncide pas avec celle de soumission. Notamment, en observant ses synonymes entre le côté gauche et le côté droit, nous remarquons que les premiers prennent un sens positif et les seconds un sens négatif.

Cette différence se perçoit au sein même de l'utilisation du verbe :

- Valeur positive :

(86) *J'accepte de t'aider.*

- Valeur négative :

(87) *Il a fini par accepter la douleur.*

Dans le premier énoncé, nous trouvons une connotation positive car *accepter* permet d'accéder à une demande. Dans le deuxième, *accepter* prend le sens de subir la douleur.

Aussi, *accepter* peut facilement commuter avec le verbe *autoriser* lorsqu'il prend une valeur d'accord et avec *laisser* quand il prend une valeur de soumission.

Du côté de *autoriser*, nous avons vu qu'il met en place une visée, attribuée à un sujet S', et marque qu'elle est rendue possible par un sujet S. Si l'on compare avec *accepter* cette visée est d'autant plus lisible, car nous passons à une structure syntaxique *V que Q* impliquant une prédication d'existence.²¹

(88) *Il accepte que Pierre reprenne du gâteau.*

Avec *accepter*, la R.P Q <Pierre, reprendre, gâteau> a généralement fait l'objet d'une demande explicite de la part de Pierre, ce qui n'est pas nécessaire avec *autoriser*. Aussi, *accepter* indique une validation de l'existence de Q d'un sujet S (*il*) : S est dans une position favorable par rapport à l'actualisation de Q.

Pour coïncider avec les paramètres utilisés pour le verbe *autoriser*, nous noterons à présent S, le site X, et S' le repère Z. Nous faisons donc la proposition que *accepter* marque une relation entre un sujet S et une relation prédicative p portée par S', de telle sorte que S rend possible p.

Cependant, d'autres emplois de *accepter*, plutôt comparables à des emplois de *laisser*, manifestent un fonctionnement tout autre. Si nous prenons l'énoncé suivant, ce n'est pas *accepter* qui rend P possible :

(89) [Pierre apprend à son interlocuteur que S s'est séparé de sa compagne à cause de son mauvais caractère.] *Il a accepté son comportement des années, il fallait bien que ça cesse.*

Premièrement nous pouvons souligner que, contrairement à son emploi en (88), nous ne sommes plus dans de l'évènement. En effet, *accepter* traduit ici un procès sur le long terme. De ce fait, il ne s'agit plus de rendre possible une demande. Ici, il y a seulement un élément X, le référent du C₁ (*son comportement*), dont l'existence est déjà construite et *accepter* ne traduit qu'une validation de l'existence de X de la part de S. On pose donc : $T \subseteq \langle S \subseteq X \rangle$.

²¹ Franckel & Lebaud (1990).

De plus, dans ce type d'emploi, *accepter* matérialise une forme d'évaluation négative portée par l'énonciateur S_o que l'on glose par *il a accepté mais n'aurait pas dû* ou *il a accepté ce qui était inacceptable*. Ainsi, nous pouvons penser qu'il était attendu que le procès *accepter* ne soit pas réalisé. Ce fonctionnement est similaire avec le verbe *laisser*, toutefois avec une tournure négative, nous remarquons que leurs conséquences diffèrent :

(90) [Imaginons un contexte où Pierre et Marie doivent se comporter correctement.] *Pierre n'a pas laissé Marie avoir un comportement déplacé.*

(91) [Pierre et Marie étaient dans une situation où ils devaient se comporter correctement et cela n'a pas été le cas de Marie] *Pierre n'a pas accepté le comportement de Marie.*

Nous remarquons que *accepter* mentionne la R.P q <Marie, comporter, déplacé> comme une relation actualisée, ce qui n'est pas le cas de *laisser*. En (90) *ne pas laisser* serait associable à *empêcher*, c'est-à-dire que Pierre s'est positionné en obstacle pour que q ne soit pas réalisée. En revanche, pour *accepter*, la négation n'indique pas que S a constitué un obstacle, seulement que q était évaluée négativement.

La connotation négative que nous avons attribuée à la valeur de soumission serait finalement la cause d'une évaluation négative de la part de l'énonciateur S_o, non du sujet S car elle se retrouve seulement lorsque nous avons *ne pas accepter*.

De tout cela, nous déduisons que *accepter* indique une validation de la part de S au sujet d'un élément que nous noterons Q. Ce dernier peut renvoyer à une demande visée ou à un état de fait. Dans le premier cas, Q n'est qu'au statut de la visée, tandis que dans le second, Q est déjà ancré sur un temps T.

Nous postulons que *accepter* prend un sens positif lorsqu'il porte sur quelque chose de visé qui n'est pas encore actualisé, et prend un sens négatif lorsque ce quelque chose ne renvoie plus à une visée et se trouve être déjà actualisé. Dans le premier cas, nous sommes dans l'attente du procès *accepter*, et dans le second ce procès n'est pas attendu par S_o.

Ce premier état d'analyse étant fait, nous avons une base solide pour développer la variation qui régit notre verbe. Nous commencerons par étudier sa valeur d'accord puis sa valeur de soumission.

2.1.3.1.1 La valeur d'accord

Nous avons vu sur l'espace sémantique de *accepter* qu'il est possible de séparer la valeur « positive » en deux sous-valeurs. Nous appellerons « adhésion » la valeur représentée en haut à gauche et « permission » celle en bas à gauche.

Accepter prend une valeur de permission, lorsque le rapprochement de S vers S' rend possible une visée p qui n'est pas encore ancrée. Cela correspond aux emplois de *accepter* que nous avons illustrés dans sa comparaison avec *autoriser*.

(92) *Je précise en tout cas que je ne serai pas candidat lors de cette élection. Tout ce que vous voulez bien dire de mon action passée me touche beaucoup, croyez-le. Mais cela ne saurait me conduire à répondre à l'insistance de ceux qui, comme vous, me demandent d'accepter une pareille candidature.* (FT : S191 ; MENDÈS-FRANCE Pierre.)

Accepter traduit une évaluation QLT portée par S (le locuteur) sur une relation prédicative $p < S, \text{poser, candidature}>$; c'est si et seulement si S qualifie p comme étant de l'acceptable que p est rendue possible. Avant, nous sommes dans une incertitude : le sujet peut accepter ou non cette demande. Cela se traduit par une bifurcation entre un chemin I et E, et *accepter* indique que S s'est positionné sur le chemin I. Comme il est préconstruit que le chemin I est envisagé comme la bonne valeur pour S', nous considérons que S' est déjà positionné sur ce chemin et S vient donc s'en rapprocher.

Si l'on teste la négation, celle-ci mène à l'échec d'une visée :

(93) *Le président de l'université n'a pas accepté la candidature de Pierre.*

On a une demande $p < \text{Pierre, intégrer, université}>$, S'(Pierre) est donc bien positionné sur le chemin I, et la négation de *accepter* montre que S (le président de l'université) ne rend pas possible p en se positionnant sur le chemin E. Si nous faisons une brève comparaison avec *permettre*, nous avons montré que la négation rendait compte d'un positionnement de S en tant qu'obstacle, ce qui n'est pas le cas pour *accepter*. Dès lors, cet obstacle est en quelque sorte préconstruit par l'idée que tant que S n'est pas positionné, c'est p' qui est envisagé.

Contrairement à *permettre*, la demande p peut aussi bien porter sur une action future de S' comme en (93) ou une action future de S comme (94). Dans ce dernier cas, nous avons la structure *accepter de* V_{inf} qui indique que S s'engage à V_{inf} .

(94) *Le vice-consul tout à coup s'est dirigé vers une jeune femme qui se tenait seule dans le salon octogonal et regardait danser. Elle accepte de danser avec lui dans une précipitation qui dit son embarras et son émotion. Ils dansent.* (FT : R556 ; DURAS.)

Nous avons une demande préconstruite p <elle, danser, vice-consul> qui est visée par un sujet S' (*le vice-consul*). Si S n'accepte pas, il ne se positionne pas comme repère et le procès *elle-danser* n'est pas actualisé.

C'est donc le positionnement de S sur le chemin I qui rend possible p et cela donne lieu soit à un engagement de S, soit à une permission pour S'.

Voyons avec l'énoncé (95) que le rapprochement opéré est le résultat d'une évaluation QLT :

(95) [L'énonciateur explique comment les enfants s'intègrent petit à petit dans un groupe dans leurs jeux.] *Les jeux du bébé sont jeux solitaires ou jeux avec l'adulte : point encore de groupe enfantin, sur ce point il n'y a guère de doute. La conscience progressive de l'autre, si elle se forme pendant la deuxième et la troisième année, ne peut encore mener à la constitution d'un groupe. Un enfant de trois ans peut bien déjà aimer que les aînés l'acceptent dans le groupe et il s'y montre parfois très obéissant, mais l'appel de l'aîné ne peut, à lui seul, suffire à constituer un véritable groupe.* (FT : P286 ; COLLECTIF.)

Accepter indique ici une évaluation qualitative de S' (*l'enfant*) posée par un sujet S (*les aînés*) amenant à une inclusion de Y dans Z (*le groupe*). C'est cette évaluation qui mène à la possibilité d'actualiser p <S', être, groupe>. Dans l'absolu, nous avons toujours une évaluation QLT qui prime sur la détermination QNT du procès rendu possible. En effet, celui-ci est actualisable, mais son actualisation est reportée sur un espace-temps postérieur à l'évaluation QLT dont *accepter* rend compte.

Donc, finalement ce qui est ancrée sur T, c'est la validation par S d'une R.P préconstruite.

Ajoutons que cette valeur d'accord est plutôt de l'ordre de l'événement : nous basculons d'une situation où il n'y a pas de positionnement de la part de S, à une prise de position donnant de l'*accepté*. Sans provoquer l'actualisation d'une demande, *accepter* marque qu'elle est rendue possible par le rapprochement opéré de S vers S'.

Lorsque le positionnement de S sur I est souhaité, nous parlons de valeur de permission, lorsqu'il n'y a pas d'attente sur son positionnement mais que le résultat est positif, nous parlons de valeur d'adhésion. Prenons l'exemple suivant :

(96) *J'accepte ton argument.*

Nous partons d'une logique de débat, où deux sujets exposent leurs arguments, si S accepte un des arguments de S', il se positionne plus prêt du point de vue exposé par S'. Il est donc possible de considérer que S est d'abord positionné sur E, et *accepter* marque son repositionnement sur I. Le fait que S se positionne sur I ou E n'influence pas l'actualisation d'une quelconque visée. *Accepter* indique simplement qu'un sujet S' a pris en charge un argument Y et S valide que Y est bien le cas.

L'analyse de tous ces énoncés a bien confirmé que lorsque *accepter* porte sur un élément Q qui n'est pas ancré, il prend une valeur positive. Celle-ci peut renvoyer à une permission ou à une adhésion. Il nous reste donc à voir comment cette validation peut prendre une connotation négative et si elle provoque toujours un rapprochement entre S et S'.

2.1.3.1.2 La valeur de soumission

Nous avons fait une corrélation entre la bifurcation IE et la notion de choix. Dès lors, quand le chemin sur lequel se positionne S est associé à une évaluation négative, *accepter* prend une valeur négative. Prenons l'énoncé suivant :

(97) *Il avait l'air presque soucieux à cette éventualité et elle éclata de rire. Il la considérait vraiment comme incapable de se colleter avec la vie et, en un éclair, elle comprit que c'était ce qui l'attachait à lui, bien plus que tout sentiment de sécurité. Il acceptait son irresponsabilité, il entérinait le choix inconscient qu'elle avait fait, quinze ans plus tôt, de ne jamais quitter son adolescence. Ce même choix qui, sans doute, exaspérait Antoine. (FT : R464 ; SAGAN Françoise.)*

Son irresponsabilité (Y) est associé à une évaluation qlt négative. Nous avons Y qualifié d'inacceptable par S_o, mais validé, donc qualifié d'acceptable par S. De plus, nous avons une bifurcation I,E où I correspond à la réalisation du procès *accepter-Y* et E *ne pas accepter-Y*. C'est parce que S se positionne dans I, alors que S_o attendait un positionnement dans E que *accepter* prend une connotation négative dans ce type d'emploi. Ainsi, la connotation négative prise par *accepter* vient d'une évaluation portée par S_o et non par S. Y est *inacceptable* pour S_o, mais *acceptable* pour S. C'est ce contraste qui apporte une valeur de soumission à *accepter*.

En reprenant l'énoncé (89), nous comprenons que *son comportement* sous-entend un *mauvais comportement* ou un *comportement inacceptable*. Toutefois, le nom *comportement* peut prendre un sens positif, même associé à *accepter*.

(98) *Je n'accepterai que des comportements exemplaires.*

Or, ici *accepter* prend une valeur de permission et non plus de soumission. Nous pouvons penser que ce basculement vient du fait que nous avons en complément un indéfini, mais l'énoncé (99) nous montre que ce n'est pas le cas.

(99) *Il a accepté son cadeau avec plaisir.*

Même si nous ne sommes plus dans une valeur de permission, nous sommes dans un cas où *accepter* prend une valeur positive. Donc, ce basculement de *accepter* d'un sens positif à négatif ne vient pas de la nature de son C₁. Ce qui différencie l'énoncé (89) de l'énoncé (98) est que dans le premier cas le procès *accepter* est postérieur à l'ancrage de Y (*son comportement*) mais est antérieur en (98). Alors, nous posons que *accepter* prend une connotation négative lorsqu'il porte sur un élément P déjà actualisé.

Nous parlons de soumission, mais *accepter* indique que la position de S sur I n'est pas forcée. En contraste avec *subir*, qui, lui, indique une non prise en compte de la volonté de S, celle-ci est non seulement tenue en compte avec *accepter* mais elle est aussi en accord avec le procès actualisé.

(100) *L'amour-propre et le sentiment de l'honneur qu'inspire naturellement l'exercice de son métier font accepter de bon cœur au soldat mercenaire la fatigue et le danger.* (FT : R012 ; GAULLE Charles de.)

(101) *Le soldat mercenaire subissait la fatigue et le danger.*

Dans ces deux énoncés, le verbe marque une colocalisation entre S (*le soldat mercenaire*) et un élément Y (*la fatigue et le danger*) dont S est le site. Du côté de *subir*, cette colocalisation ne provient pas de S mais de Y, contrairement à *accepter*. S est à la fois le site et celui qui provoque cette colocalisation. C'est ce point qui est pour nous caractéristique du verbe *accepter*. S s'est positionné lui-même sur le chemin I et celui-ci est mauvais pour l'énonciateur, c'est de là que ressort l'évaluation négative.

Enfin, la colocalisation déclenchée par S marque un rapprochement entre S et Y. Comme nous n'avons plus de visée, le rapprochement opéré ne prend donc plus en compte un sujet S',

mais seulement Y. Le rapprochement s'opère toujours de S vers l'autre. Y est donc positionné comme le repère dans la relation S-Y.

Cela peut se ressentir en observant la différence entre *admettre* et *accepter* lorsque l'on intègre une obligation :

(102) [Grange apprend à Agnès et son père que son mari risque d'être condamné pour faillite frauduleuse et lui propose de divorcer pour ne plus être associée à son nom] *Vous êtes bien obligé d'admettre aujourd'hui que le divorce a du bon... eh bien, si votre fille divorce, il me semble qu'elle peut se remarier. Au fond, ce qui vous paraît affreux dans le divorce, c'est qu'une femme divorcée est mal vue, n'est pas recherchée.* (FT : L398 ; DRIEU LA ROCHELLE Pierre.)

(103) *Même une grand-mère ne peut officiellement garder régulièrement ses petits-enfants que si la D.A.S.S. l'a homologuée comme gardienne d'enfants. Elle est alors obligée d'accepter en plus la garde d'autres enfants.* (FT : S318 ; DOLTO Françoise.)

Associés à une forme d'obligation, les deux verbes n'ont pas le même emploi, car leurs implications ne sont pas les mêmes. Avec *accepter*, l'obligation indique que la possibilité d'un choix est retirée : S (*la grand-mère*) ne peut pas refuser Y (*la garde d'autres enfants*). Ainsi, on avait une bifurcation I, E et *être obligé d'accepter* indique que I est emprunté car E est bloqué. Cette bifurcation n'est pas envisagée de la même façon avec *admettre*, puisque dans tous les cas le chemin I est privilégié. La R.P Q <divorce, avoir, bon> est définie comme allant de soi. Ainsi, l'obligation avec *admettre* montre que S ne peut qu'admettre Q tandis que pour *accepter*, elle indique que le chemin E normalement possible ne l'est plus.

Si l'on retire l'obligation en (104), nous retrouvons la possibilité d'un choix et donc la possibilité de S de se positionner sur I ou sur E.

(104) *D'ailleurs, il n'était pas obligé d'accepter ce qu'allait lui offrir Mounnezergues.* (FT : L438 ; QUENEAU Raymond.)

2.1.3.1.3 Bilan sur *accepter*

En fin de compte, pour *accepter*, nous avons une bifurcation entre I et E, I renvoyant à la réalisation du procès *accepter* et E à sa non-réalisation, et nous ne savons pas encore quel chemin va être suivi. Même s'il est possible qu'il y ait une prise en charge par un autre sujet que S, comme en (96), ce qui compte est la validation de S. Nous pouvons aisément concevoir que *accepter* prend une connotation positive lorsque le chemin suivi renvoie à une visée, et une connotation négative quand ce n'est pas le cas.

Nous posons la F.S suivante :

Accepter marque qu'un sujet S prend en charge la validation d'un élément Y. *Accepter* indique que S s'est positionné sur le chemin I d'une bifurcation IE envisagée par S'. Cette validation marque que S est porteur d'une qualification de Y comme étant de l'acceptable et permet un rapprochement.

Si Y renvoie à une R.P déjà actualisée, *accepter* prend généralement une connotation négative liée à une évaluation qlt négative dont S₀ est le repère. Au contraire, si Y n'a pas de détermination QNT, Y correspond généralement à une visée p rendue possible par S.

2.1.3.2 Céder

Le *TLFI* nous renseigne sur son étymologie et lui donne pour origine le verbe latin *cedere* signifiant « s'en aller » ou « renoncer ».

Si nous commençons par une comparaison entre les énoncés (105) et (106), nous pouvons d'ores et déjà voir que *céder* peut commuter avec le verbe *cesser*. Cette idée de renoncer pourrait alors représenter la fin d'un procès P :

(105) *À cette heure-là on croit qu'il est enfin possible de marcher un peu sans trop souffrir de la chaleur, mais ce n'est pas vrai. Ah, s'il y avait du vent, même du vent chaud, si de temps à autre l'immobilité de l'air cédait...* (FT : R556 ; DURAS Marguerite.)

(106) *Si de temps à autre l'immobilité de l'air cessait...*

C'est la fin du procès P *être-immobile* qui est marquée dans ces deux énoncés. Au-delà de ça, ces énoncés montrent que nous passons à l'actualisation d'un nouveau procès P₂ qui serait ici *bouger*.

Aussi, avec des énoncés (107), nous avons d'abord envisagé que ce passage de P₁ à P₂ provenait de la désolidarisation d'une relation engageant S :

(107) *La bâche d'un des camions ayant cédé ...* (FT : E192 ; MORET Frédérique.)

Nous observons que *céder* inscrit la fin du procès P *tenir* dont l'agent X (*la bâche*) serait le repère. Ici, que la bâche (X) cède veut dire qu'elle était attachée au camion et ne l'est plus.

Cependant, il nous paraît plus correct de penser que ce passage correspond plutôt à une élimination d'une tension Z. Si la bâche a cédé, c'est parce qu'elle était trop tendue. Par exemple, lorsqu'une pression n'est pas évidente, *céder* semble bloquer :

(108) ?*Le vase a cédé.*

(109) *Le vase a cédé sous la pression de l'eau.*

En (108), c'est parce qu'il n'est pas possible de reconstruire une forme de pression que *vase* ne semble pas pouvoir être suivi de *céder*. C'est en explicitant cette tension en (109) que la combinaison *vase céder* devient possible. En (109), nous pouvons imaginer que ce vase était déjà fragilisé et que la pression de l'eau sur ses parois a fini par le faire basculer dans un nouvel état où le vase est brisé.

C'est justement parce qu'il faut une tension que des énoncés comme (110) ne sont pas acceptables avec *céder* tandis que l'énoncé (111) fonctionne :

(110) ? *A force d'être agité dans tous les sens, ton coussin va céder.*

(111) *Les coutures de mon coussin ont fini par céder.*

Le fait que le coussin en (110) renvoie à quelque chose de mou ne permet d'avoir une réelle tension. À l'inverse, en (111) *céder* marque une résistance R de X (*les coutures*) qui prend fin. Cette résistance coïncide avec le procès P₁. Sa finalité peut être associée à une tension trop forte, par exemple un excès de rembourrage, ou à une détérioration des propriétés QLT de X (les coutures ne tiennent plus). En revanche, nous concevons difficilement un cas où les coutures ont progressivement lâché sous l'effet du temps ; *céder* impose une forme de point de bascule. En (109), les propriétés QLT de X (*le vase*) sont altérées jusqu'à un moment où X ne peut plus soutenir la tension imposée par Y (*l'eau*).

Ainsi, *céder* préconstruit et met fin à l'actualisation d'un procès P₁, ce qui marque la fin d'une tension Z. La fin du procès P₁ représente un moment de rupture qui nous fait basculer dans l'actualisation d'un nouveau procès P₂.

En outre, le *DES* nous a permis de faire état de trois valeurs prises par ce verbe :

- Le don : *X cède qqc (à qqn).*

(112) *Je te cède ma demeure.*

- La détérioration : *X cède.*

(113) *La branche a cédé.*

- La renonciation : *X cède à qqn/qqc (sur qqc).*

(114) *Je veux bien céder sur ce point.*

Même lorsque *céder* semble inclure la volonté du sujet, comme dans le cas d'une valeur de don, la notion de résistance persiste. En (112), *céder* peut impliquer que *jusqu'ici* S_x (*je*) ne voulait pas donner sa demeure, ce qui n'aurait pas été le cas si nous avions le verbe *donner*, ou alors pointe une relation exclusive entre S_x et un objet Y (*sa demeure*).

Rajoutons que *céder* évoque une certaine valeur de l'objet en question. Si ce n'est pas le cas, nous avons l'idée que celui à qui l'on cède voulait vraiment cet objet, ou du moins c'est ce qui est présupposé par S_o .

(115) *J'y pense, pour te loger, il faudra peut-être mettre un matelas sur le billard dans une petite maison qui est à 50 mètres de la maison principale. Si ça t'ennuie, j'y coucherai, moi, et te céderai mon lit.* (FT : K768 ; RIVIERE Jacques.)

Le maintien du procès P_1 malgré l'existence d'une tension nous invite à croire que la fin de ce procès ne dépend pas de S_x , mais d'un autre élément.

(116) *C'est facile avec ce verglas. Peu importerait le point de chute. La glace de la rivière qui céderait sous mon poids, ou la base d'un de ces peupliers contre lequel j'irais m'ouvrir le crâne.* (FT : R459 ; PAYSAN Catherine.)

Z (*mon poids*) est la cause directe de l'actualisation de < glace, céder, ()>. Plus précisément, c'est parce que Z a forcé sur la glace que celle-ci a fini par céder. La pression de Z sur X serait donc perçue comme un élément déclencheur, que nous noterons D, de la fin d'un procès P_1 que nous associons à *glace-tenir*.

Aussi, nous pouvons assimiler cet élément déclencheur D à une altération qualitative des propriétés de X ; *céder* prend alors une valeur de détérioration : en (107), la tension au niveau de la bâche a finalement brisé ses sangles ; en (116), le poids pesant sur la glace l'a fragilisée, elle a fini par se briser.

Cette notion d'altération peut affecter aussi R ; et dans ce cas nous parlons de valeur de renonciation :

(117) *Son imagination est extraordinaire et il n'arrive pas toujours à la contrôler. " il y a du parti pris dans certaines de ses expériences et de la hâte dans certaines de ses généralisations. " ses idées sur l'évolution peuvent paraître puériles et poétiques. Il cède facilement au scientisme.* (FT : PR98 ; DAVID Aurel.)

Ici, Z (*le scientisme*) est présenté comme une forme de facilité qui peut tenter le sujet X (*il*). Ici, Z n'est pas considéré comme une tension mais plutôt comme une tentation. La forme *céder à* pose donc Z à la fois comme celui à qui on cède et celui qui fait céder, donc il est également l'élément déclencheur D. C'est parce que la relation X-R est rompue en raison d'une réinterprétation de Z par X que Z est représenté comme l'élément déclencheur D.

Même s'il y a au préalable une résistance R, la fin du procès P₁ paraît attendue voire inévitable, et ce quelle que soit la valeur de *céder*.

(118) *Il y a, dans le lot, des gens très bien qui ne pourraient même pas s'offrir un fiacre pour s'en aller ailleurs.*

- quinze mille francs, disait maman. Franchement j'accepterais la moitié, pourvu qu'on me la donne tout de suite.

- mais non, Lucie, mais non. Il ne faut pas capituler. Il faut défendre son droit, coûte que coûte, et n'en pas démordre.

- eh bien ! Coupons la poire en deux. Je céderais pour dix mille francs. (FT : K922 ; DUHAMEL Georges.)

Dans cet énoncé, il y a une négociation entre deux sujets S_x (*Lucie*) et S_y. Cette négociation met en place une visée p₁ < S_x, obtenir, quinze mille > et une contre-visée p' < S_x, obtenir, quinze mille > : *céder* marque une réadaptation de la visée poursuivie par S_x pour se rapprocher de la contre-visée, ce qui actualise p₂ < S_x, obtenir, dix mille >. En comparaison, *accepter* ne semble pas intégrer de résistance de la part de X : *accepter* semble seulement donner le positionnement de X, ce qui lui semble acceptable, tandis que *céder* rend compte de la renonciation à p₁. Ce basculement est le résultat d'un repositionnement de S_x sur une bifurcation : nous passons du chemin I où S_x se positionne en obstacle à p' au chemin E où X ne se positionne plus en obstacle. Donc, *céder* marque un positionnement sur un chemin opposé à celui initialement visé par S_x. De plus, le résultat obtenu est la fin d'une altérité entre p₁ et p' et le résultat obtenu (p₂) est un rapprochement de p₁ vers p'.

Plus qu'un rapprochement, nous pouvons penser à une identification : par exemple, en (116) le chemin envisagé I mène au procès P₂ *glace-brisée*, *céder* ne peut pas découler sur le fait que la glace ne soit que partiellement brisée.

En comparant avec le verbe *concéder* dans l'exemple (119), nous pouvons voir que ce verbe met en avant le fait que si S_x concède, il ne cède pas totalement :

(119) A- *Cette ouverture vers les autres [...] ça c'est très lié à votre intérêt pour la religion ?*

B- *Alors je ne pense pas qu'on puisse parler d'intérêt pour la religion.*

A- *Je vous concède que l'expression est maladroite.* (ESLO : ESLO2_ENT_1005 ; locuteur ch_OB1.)

Lorsque le locuteur A concède, il ne valide pas complètement le propos de B (on ne peut pas parler d'intérêt pour la religion), mais seulement en partie en disant que parler d'intérêt est maladroit.

Ainsi, notre idée de moment de rupture serait le résultat d'un repositionnement de X sur une bifurcation entre deux chemins I et E, provoqué par un élément déclencheur D : I intègre l'existence d'un obstacle identifiable à R qui mène à la $R.P < X$, maintenir, $R >$ et E correspond à un deuxième chemin sans cet obstacle où l'actualisation de p' est possible. Puis, *céder* marque que nous basculons du chemin I au chemin E où la relation X-R est rompue et où l'obstacle bloquant la réalisation de p' n'est donc plus présent.

Le chemin sélectionné renvoie à une visée : celle-ci peut être rattachée à un autre sujet qui désire obtenir un résultat (exemples (118) et (119)), ou seulement à un chemin envisagé et privilégié car son résultat est attendu à cause d'une tension, une fragilité (exemples (107) et (116)) ou en raison d'une attirance vers quelque chose (exemple (117)).

Le caractère inévitable de la fin du procès P_1 est le résultat de l'altérité entre p et p' qui se traduit sous la forme de la tension Z. Finalement, dès le départ le chemin E est privilégié et l'élément déclencheur D ne fait que rendre ce chemin unique.

Ce caractère inévitable se déduit par exemple avec la possibilité d'introduire la formule *finir par* dans plusieurs des emplois du verbe, comme l'illustre l'énoncé (120) :

(120) *Marie-Louise finit par céder aux pressions de mon frère.* (FT : R440 ; ETCHERELLI Claire.)

Finir par marque deux points : tout d'abord, que X (*Marie-Louise*) a d'abord résisté à D (*les pressions de mon frère*), puis que le résultat qui correspond à la relation prédicative $\langle \text{Marie-louise, céder, } () \rangle$ était attendu. Nous pouvons envisager que l'altération progressive de la résistance R de X causée par D peut rendre inévitable le moment où nous basculons de P_1 à P_2 .

Néanmoins, un exemple comme (121) ne donne pas l'impression que P_2 était réellement attendu par S_0 :

(121) [Le locuteur mentionne le fait qu'il y a trop de voyous parmi les jeunes actuels et son interlocuteur veut connaître la raison selon lui.] *Parce que les parents leur cèdent de trop.* (ESLO : ESLO1_ENT_113 ; locuteur PW85.)

La qualification *trop* traduit une évaluation négative dont X est le support. S₀ sert de repère à cette évaluation QLT, mais celle-ci ne semble pas intégrer l'aspect inévitable de l'actualisation de P₂ X-céder.

Ce type d'exemple nous a donné l'idée qu'il y aurait une forme d'évaluation négative qui serait prise en charge par l'énonciateur. Le procès *céder* est posé comme attendu mais non souhaité par l'énonciateur, ou du moins, il est qualifié de non souhaitable. Le chemin suivi E (*X a cédé*) est présenté comme la mauvaise valeur, ce qui rend alors compte de la situation de la présence d'altérité sous la forme d'une tension Z : celle-ci crée une situation instable qui doit être résolue, alors le chemin est considéré comme la mauvaise valeur mais est quand même suivi de façon à mettre fin à l'existence de Z.

Cette évaluation négative nous avait d'abord fait penser que *céder* pouvait être la marque d'une visée négative associée à S₀. Ce concept a été défini par Chuquet (2001) comme une façon d'« envisager une valeur tout en la qualifiant de non souhaitable : à partir de la situation origine où P n'est pas le cas, on envisage la situation décrochée où P est le cas, mais en le construisant par rapport à son complémentaire qui est indirectement visé.» (Chuquet : 2001 ; note ; 172-173).

Ce caractère non souhaitable s'entendrait dans le fait que X constitue lui-même la source de l'obstacle bloquant le chemin E suivi en opposant une résistance R à l'actualisation de P₂.

Si nous faisons quelques tests, nous arrivons à dire que la formule *céder à quelque chose* s'associe toujours à un contexte où il n'est pas souhaité :

(122) *Il a cédé à la pression.*

(123) *Il a cédé à la panique.*

Dans ces exemples, le procès *céder* se fait contre la volonté de S_x ; le chemin E sur lequel il est positionné correspond donc bien à une mauvaise valeur.

Toutefois, l'exemple (124) révèle bien qu'il ne suffit pas d'avoir du non souhaité, il est nécessaire que le C₂ renvoie aussi à un qualificatif dépréciatif.

(124) *?Malgré toute sa volonté de s'amuser, Pierre a cédé au calme.*

Même en créant un contexte où la R.P <X, être, calme> n'est pas souhaitée, trouver *calme* en C₂ ne paraît pas naturel.

Mais l'exemple (125) nous montre que cette évaluation négative ne suffit pas non plus :

(125) **Bien que tous ont essayé de remonter le moral de Pierre, Pierre a cédé à la tristesse.*

Nous aurions toujours une visée négative, pourtant *céder à la tristesse* ne paraît pas fonctionner. Donc, ce serait plutôt le fait d'avoir l'échec brusque d'une résistance à du non souhaitable, ce qui peut donner un aspect imprévisible, qui rendrait possible l'utilisation de *céder*.

De plus, en (121) nous avons mentionné l'idée que *céder* présuppose une situation instable ; peut-être que la notion de *tristesse* ne représente pas un aspect suffisamment chaotique pour rendre *céder* valide. Quelle que soit la valeur que prend *céder*, il semblerait que la situation initiale présente une forme d'instabilité dont l'altérité serait la cause première : l'altérité entre deux points de vue qui pose une incertitude sur le chemin suivi, l'altérité entre deux éléments qui provoque une tension qui ne peut pas tenir, ou une relation d'exclusivité entre un sujet et un objet désiré par un autre sujet.

Alors, nous pouvons nous demander si le chemin suivi est réellement la mauvaise valeur, puisque *céder* résout une instabilité.

(126) *On conçoit qu'un travail nécessitant autant d'adresse dans des conditions aussi pénibles ait cédé le pas, non sans difficulté d'ailleurs, à la préparation mécanique.* (FT : P462 ; DUVAL Clément.)

Dans l'expression *céder le pas*, nous avons l'idée que X celui qui cède le pas (*un travail nécessitant autant d'adresse*) soit moins bien que Y celui à qui il le cède (*la préparation mécanique*). On peut considérer qu'il y a nécessité de passer à la préparation mécanique et *la difficulté* (ce passage) montre l'existence d'une résistance. La coexistence entre X et Y et le fait que Y soit considérée comme la meilleure des deux solutions, mais n'est pas sélectionnée, fait que nous sommes dans une situation d'instabilité. Pour résoudre cette instabilité, il est nécessaire de passer de l'un à l'autre.

Le fait que X peut lui-même être envisagé comme un obstacle ou qu'il est attendu en position d'obstacle expliquerait pourquoi nous avons envisagé une notion de visée négative, mais, tout compte fait, elle ne serait pas caractéristique du fonctionnement même de *céder*, mais serait seulement applicable à sa valeur de renonciation.

Nous concluons que :

Céder indique qu'un élément déclencheur D provoque la fin d'un procès P_1 altéré par une tension Z. De la sorte, X est positionné sur un chemin E non souhaité mais privilégié et qui ne présente plus d'obstacle à Z. Cela permet de basculer à un second procès P_2 qui met fin à une relation entre un terme X et une résistance R.

L'élément déclencheur D agit sur la relation X-R, la source de l'obstacle en altérant les propriétés QLT de X (celui qui bloque P_2) ou de R (sa résistance). Cette altération provoque une rupture qui amène la sélection du chemin E au détriment du chemin I.

2.1.3.3 Bilan groupe 3

Nous terminons cette analyse en disant que les verbes *accepter* et *céder* suivent tous les deux des fonctionnements qui permettent de supposer un lien avec les verbes des groupes 1 et 2. Cependant, s'il est facilement possible de percevoir un lien entre *céder*, *accepter*, *autoriser* et *permettre*, les similitudes avec les verbes *reconnaître* et *avouer* paraissent moins évidentes.

Nous retrouvons la préconstruction d'une visée attachée à un sujet S', comme cela était le cas avec les verbes *autoriser* et *permettre*. Pour *accepter*, cette visée n'était pas atteinte car le chemin I était bloqué en l'absence de positionnement de S ; pour *céder*, cela était causé par le fait que S lui-même corresponde à un obstacle. On y perçoit donc encore une forme d'instabilité qui est résolue par le biais d'un rapprochement : il passe par la validation d'un élément Y pour *accepter*, tandis que pour *céder*, il est le résultat de l'abandon d'une visée au détriment de celle portée par S'.

Plus particulièrement, pour *céder*, nous avons d'abord une altérité entre deux prises en charge et ce rapprochement implique de faire un pas vers l'autre : le point de vue de S' est posé comme repère et la visée de S est modifiée pour s'y identifier. En revanche, *accepter* n'engage pas d'altérité mais préconstruit une absence de prise en charge de S. Or, comme avec *avouer* et *reconnaître*, c'est la validation par S, et non par un autre sujet qui importe, d'où le fait que cette absence de positionnement soit envisagée comme un obstacle.

La notion de rapprochement concorde avec l'hypothèse que nous avons fait concernant les verbes employés dans le cadre d'un débat. Toutes nos hypothèses liées aux contextes ont

donc été validées. De là, nous pouvons estimer que le langage permet effectivement de décrire par avance un contexte d'emploi d'un verbe.

2.2 Analyse pragmatique

Avant tout, rappelons que si la TOPÉ se concentre sur une observation de la langue à travers l'énoncé, la pragmatique porte également son attention sur les paramètres extralinguistiques (la relation locuteur-allocutaire, le but du locuteur, etc.). Il ne s'agit plus d'analyser des marqueurs au sein d'un énoncé, mais d'observer un discours, ce qui implique de prendre en considération ses conditions de production. Contrairement à la TOPÉ, la pragmatique s'intéresse aux états mentaux du locuteur qui interviennent dans la formation de son discours. Donc, dans cette discipline nous observons l'usage d'un marqueur en fonction d'un contexte précis. L'analyse qui suit va donc suivre ce modèle, mais avant cela, nous allons présenter brièvement des rudiments importants de la pragmatique.

2.2.1 Principes généraux

Le verbe performatif, par définition, transforme du dire en événement dans la situation d'énonciation. Ce dire renvoie à un procès porté par un repère S et s'actualise en T par le fait d'être dit. Nous pouvons le présenter comme la validation de la localisation d'une lexis λ : $\langle S \langle () , r, b \rangle \rangle$. Nous passons donc à un événement grâce à la localisation de cette validation. Ce procédé se résume par le schéma suivant : $T \supseteq \langle S \langle () , r, b \rangle \rangle$.

De plus, l'ensemble de cette relation serait lui-même repéré par rapport à la situation d'énonciation Sit_0 . Alors, les paramètres en jeu sont S_0 et T_0 , ce qui justifierait le besoin d'avoir $je + V_{\text{présent}}$ pour accomplir l'acte du verbe performatif. Cela nous amène à la lexis suivante :

$$\langle T_0 \supseteq \langle S_0 \supseteq \lambda \rangle \rangle \in Sit_0$$

où $\langle S_0 \supseteq \lambda \rangle$ renvoie au fait que l'énonciateur prend en charge une lexis, $T_0 \supseteq$ signifie que cette prise en charge est localisée par rapport à T_0 , et $\in Sit_0$ signifie que la localisation de cette validation doit être localisée par rapport à la situation d'origine.

Par ailleurs, notre analyse précédente nous a permis de mettre en évidence différents principes régissant nos verbes. Notamment, nous avons mis au jour trois possibilités pour nos verbes : ils peuvent mettre en évidence la notion de visée (*permettre, autoriser, accepter*), opérer l'ancrage d'une lexis λ sur T (*reconnaître, avouer*), ou bien mettre en place un rapprochement avec pour repère un sujet S' (*accepter, céder, reconnaître*).

Pour chacune de ces possibilités, nous avons pu y voir la préconstruction d'un obstacle et sa levée. Dans le premier cas, c'est parce qu'il y a obstacle à une visée que celle-ci n'est pas atteinte ; et les verbes *permettre, autoriser* et *accepter* permettent d'atteindre cette visée en levant cet obstacle de différentes façons. Dans le second cas, l'absence initiale de l'ancrage de la lexis λ représente un obstacle car il y a du non-dit ; en rendant λ visible, l'énonciateur passe du non-dit au dit et lève donc cet obstacle. Enfin, notre troisième configuration coïncide avec le contexte de débat que nous avons présenté plus tôt, l'obstacle correspond alors à une forme de désaccord préconstruit et *reconnaître, accepter, céder* mettent fin à ce désaccord.

Il est donc déjà possible de faire un parallèle entre la notion d'obstacle et la prédisposition d'un verbe à être performatif. Nous pouvons même apparenter la situation initiale avec obstacle à une situation instable nécessitant d'être stabilisée. Nous en avons conclu que les verbes performatifs sont des verbes permettant de stabiliser une situation, et, que la façon dont cette stabilisation est opérée a des incidences sur les forces illocutoires de ces verbes.

Le but de cette seconde analyse est de présenter les caractéristiques pragmatiques de nos verbes de façon à tester comment ces derniers peuvent être déductibles grâce à une analyse énonciative.

2.2.1.1 La théorie des actes de langage (Austin : 1970), performativité et force illocutoire

Chaque discours est orienté vers un but illocutoire, c'est-à-dire qu'en le disant le locuteur cherche à faire quelque chose, poursuit une intention, et en produisant son énoncé, il accomplit un acte de langage.

La théorie des actes de langage mise en place par Austin (1970) révèle justement comment le langage peut modifier le réel. Il met en place une différence majeure entre les énoncés ne faisant que constater le réel (les énoncés constatifs) et ceux permettant d'agir sur le

monde (les énoncés performatifs)²². Ces derniers doivent répondre à un certain nombre de conditions : ils doivent accomplir un autre acte que celui énoncé, et son accomplissement doit correspondre à « l'état de chose représenté dans l'énoncé » (Recanati : 1981 ; 167). Il explique que même si quelque chose, par exemple l'interlocuteur, empêche l'acte nommé de s'accomplir correctement, cela n'enlève en rien au caractère performatif de l'énoncé, car ce qui le définit en tant que tel c'est l'intention du locuteur de réaliser l'acte présenté dans son énoncé, en le disant.

En outre, pour parler de performatif explicite, l'énoncé doit également être à la première personne du singulier et le verbe doit être conjugué au présent de l'indicatif et à la voix active (Austin : 1970). Toutefois, tout énoncé remplissant ces critères n'est pas considéré comme un énoncé performatif explicite. De ce fait, Austin (1970) identifie différents verbes auxquels il attribue une fonction performative et les classe en différentes catégories suivant leurs forces illocutoires : commissifs, promissifs, assertifs, verdictifs, expositifs, déclaratifs, expressifs.

Vanderveken (1988) défend l'idée que « les énoncés performatifs expriment, relativement à chaque contexte possible d'énonciation, une déclaration par le locuteur qu'il accomplit l'acte illocutoire ayant la force nommée par le verbe performatif. » (Vanderveken : 1988 ; 25-26) Cela revient à attribuer à tous les verbes performatifs une force illocutoire de déclaration à laquelle s'ajoute la force illocutoire mentionnée par le verbe. Ainsi, un locuteur qui dit *Je t'autorise*, autorise tout en déclarant qu'il autorise.

Pour Recanati (1981), cela reviendrait à concevoir le verbe performatif comme un verbe fondamentalement descriptif, c'est-à-dire qu'il ne ferait qu'indiquer sa propre force illocutoire. Ainsi, cela signifie que le verbe performatif n'a pas que la fonction de transformer le réel, mais aussi d'explicitement sa force illocutoire. Ces verbes sont alors un moyen de produire un acte de langage direct en opposition aux actes de langage indirect pour lesquels la part d'implicite de l'intention du locuteur prime sur l'explicite.

Nous voyons donc comment les verbes performatifs peuvent avoir un rôle essentiel en pragmatique pour représenter le but d'un locuteur lorsqu'il produit un discours qui dépend lui-même de l'effet qu'il cherche à produire sur son allocutaire (effet perlocutoire). Cependant,

²² Austin reviendra par la suite sur cette distinction pour considérer que tout énoncé est performatif, car même un énoncé reportant le réel accomplirait un acte de langage <affirmer>. Cela l'amène à construire une nouvelle distinction entre des performatifs primaires et des performatifs explicites. Cependant Recanati (1981) conteste ce changement et soutient que la différence entre constatif et performatif viendrait du fait que le premier s'adapte pour retranscrire un réel existant en dehors de son énonciation, tandis que le second provoque la réalité qu'il décrit.

Vanderveken (1988) admet que ce but peut parfois être ambigu, ce qui amène à concevoir plusieurs forces illocutoires pour un même verbe.

Vanderveken (1988) distingue cinq forces illocutoires primitives : assertion, engagement, déclaration, directive et expressive ; elles poursuivent respectivement les buts illocutoires assertif, engageant, déclaratif, directif et expressif. Aussi, il est possible de déterminer des forces illocutoires plus complexes, mais qui sont toutes dérivées des forces illocutoires primitives données par Vanderveken (1988). Nous verrons que certains de nos verbes rentrent dans cette seconde catégorie.

Enfin, Vanderveken (1988) décompose la force illocutoire en six composantes : « Chaque force consiste en un but illocutoire, un mode d'accomplissement de ce but, des conditions sur le contenu propositionnel, des conditions préparatoires, des conditions de sincérité et un degré de puissance²³ » (Vanderveken : 1988 ; 107-108). Ainsi, ce sont toutes ces composantes qui doivent être identiques entre deux verbes pour que leurs forces illocutoires respectives soient considérées comme identiques (Vanderveken : 1981).

Il explique également que ce sont ces six composantes qui conditionnent le succès et la satisfaction d'un acte de discours. Elles représentent donc des points majeurs dans les enjeux d'une analyse pragmatique. Certaines d'entre elles affichent un lien particulier avec les notions de préconstruit et de présupposé, ce qui nous porte à croire qu'elles pourraient être déductibles à partir d'une analyse énonciative. Nous allons principalement présenter ces composantes-ci dans notre analyse, c'est pourquoi nous avons décidé de les passer en revue au préalable.

2.2.1.2 Les différentes composantes illocutoires

2.2.1.2.1 Le but illocutoire

Le but illocutoire correspond à l'intention que poursuit le locuteur en produisant son énoncé, c'est-à-dire l'effet visé avec son discours.

Vanderveken (1988) caractérise le but illocutoire comme « la composante principale de toute force illocutoire » (Vanderveken : 1988 ; 108) car il « détermine la *direction d'ajustement*

²³ Relevons toutefois, que dans son article « Pragmatique, sémantique et force illocutoire », in *Philosophica* 27, Vanderveken (1981 ; 111) parle plutôt d'un « septuplet » dans lequel il sépare un degré de puissance portant sur le but illocutoire et un portant sur les conditions de sincérité. Cependant, nous laisserons cette distinction de côté car elle a un faible impact dans notre analyse.

des énonciations ayant cette force » (*ibid*). Il nous explique que cette direction d'ajustement indique si le locuteur cherche à ajuster son discours par rapport au réel (but assertif) ou au contraire ajuster le réel par le biais de son discours (but engageant, ou directif).

2.2.1.2.2 Les conditions sur le contenu propositionnel (C.P)

Vanderveken (1988) définit ces conditions comme « une fonction de l'ensemble I des contextes dans l'ensemble P (U_p) des ensembles de propositions. Elle associe à chaque contexte d'énonciation l'ensemble des propositions qui satisfont cette condition dans ce contexte. » (Vanderveken : 1988 ; 115).

Prendre en compte ce paramètre dans notre analyse nous permettra d'examiner comment un verbe agit au niveau du C.P, il peut donc nous être possible de faire un lien avec les éléments observés dans notre première analyse.

2.2.1.2.3 Les conditions préparatoires

Ces conditions préparatoires sont les conditions que le locuteur présuppose comme remplies avant d'accomplir un acte illocutoire (Vanderveken : 1988).

Vanderveken (1988) explique que si celles-ci sont fausses dans le contexte d'accomplissement de l'acte illocutoire, « cet accomplissement d'acte illocutoire est alors *défectueux* d'un point de vue logique, car le contexte n'était pas approprié pour un tel acte illocutoire. » (Vanderveken : 1988 ; 117). Nous en avons eu un premier aperçu avec l'étude du verbe *permettre* par Dagenais (1985) avec l'échec de l'accomplissement d'une permission en (127) :

(127) *Je vois que tes amis s'en vont à la piscine. Je te permets d'y aller.*

- *Mais je ne veux pas aller à la piscine, j'ai envie d'aller au cinéma.* (Dagenais : 1985 ; 95).

Elle utilise cet exemple pour illustrer le concept de « croyant » (Dagenais : 1985 ; 95) qui signifie ici que le locuteur croit que son interlocuteur veut aller à la piscine, mais le fait que celui-ci répond qu'il ne veut pas aller à la piscine mais au cinéma remet en cause l'accomplissement de l'acte illocutoire relatif au verbe *permettre*.

Ce paramètre est en lien avec la notion de présupposé, c'est-à-dire ce que l'on supposait comme déjà connu et partagé par les interlocuteurs et n'a donc pas besoin d'être dit. Cela peut provenir de leurs connaissances communes, mais il est aussi possible que les marqueurs eux-

mêmes encouragent certains présupposés, ce qui nous confirme l'idée d'une pragmatique expliquée par l'énonciation.

Alors, c'est au niveau des conditions préparatoires que nous mettrons le plus en évidence l'impact de la F.S d'un verbe dans son rôle performatif.

2.2.1.2.4 Le degré de puissance

Ces états mentaux que nous venons de définir peuvent s'exprimer de façon plus ou moins forte selon un gradient, c'est ce que l'on appelle le degré de puissance des conditions de sincérité.

De la même façon, ce degré de puissance peut porter sur la force illocutoire du verbe. Vanderveken (1988) prend l'exemple d'une supplication qui est plus forte qu'une demande car elle mobilise un désir plus fort de la part du locuteur de voir sa demande réalisée.

Ce degré de puissance oriente les modalités en jeu dans la relation locuteur-interlocuteur. Il peut se manifester par différents usages d'un même verbe. Ainsi, Borel (1974) remarque que l'usage de différents verbes modaux suivi de *de venir* peut, entre autres, signaler un ordre, un souhait, une promesse et chacun de ces actes encoure une attitude différente du locuteur par rapport à son interlocuteur et son discours.

De plus, nous soutenons que cette différence de degré peut également se traduire par le choix du verbe performatif utilisé. Par exemple, la différence mise en avant par Dagenais (1985) entre *autoriser*, pour lequel le locuteur fait appel à un droit selon elle, et *permettre*, où le locuteur ferait plutôt appel à sa volonté, nous amène à concevoir que *autoriser* marque un degré de puissance plus fort dans son exemple (128) que *permettre* en (129) :

(128) *Le responsable a autorisé les enfants à se baigner.* (Dagenais : 1985 ; 93).

(129) *Le responsable a permis aux enfants de se baigner.* (*ibid.*).

Ces différentes composantes mettent en évidence les différentes caractéristiques en jeu lorsqu'un locuteur utilise un verbe performatif pour accomplir un acte de langage. À travers elles, nous pouvons mieux saisir les facteurs mobilisés par un verbe lorsqu'il nomme une force illocutoire particulière.

2.2.2 Analyse

Au cours de l'analyse qui suit nous porterons notre attention sur les changements opérés d'une force illocutoire à une autre. Ainsi, le but illocutoire est une composante déterminante pour comprendre les enjeux pragmatiques mis en place dans une situation et apportera un nouvel examen d'observation pour nos verbes. Nous nous intéresserons également à la notion de présupposé qui, selon nous, peut être déduite par la valeur inhérente du verbe employé.

2.2.2.1 Analyse des verbes du groupe 1

2.2.2.1.1 Permettre

Selon Vanderveken (1988) *permettre* constitue un acte de discours complexe traduisant la « dénégation illocutoire d'une défense » (Vanderveken : 1988 ; 187), ce qui revient à dire que le locuteur ne s'engage pas dans une défense. Par cela, il entend qu'un locuteur qui donne une permission indique à son allocutaire qu'il ne lui défend pas de faire une action. Ainsi, il donne pour *permettre* la condition préparatoire que le locuteur a l'autorité pour exercer cette défense.

Par l'usage du verbe *permettre*, ce qui prime est la mise en retrait du locuteur par rapport à la réalisation d'une demande de son allocutaire.

(130) *Je te permets d'aller faire de la balançoire.*

Permettre introduit la proposition P *aller faire de la balançoire* qui figure une action qui doit être réalisée par l'allocutaire mentionné par le pronom *te* en C₂. En utilisant *permettre*, le locuteur dit qu'il n'est pas en désaccord avec le fait que son allocutaire réalise cette action, ce qui conduit à dire que le locuteur présuppose que son allocutaire souhaite la réaliser et qu'il attend la permission du locuteur (condition préparatoire)²⁴. *Permettre* est donc un verbe employé pour rendre possible quelque chose.

Ainsi, la permission est envisagée comme une réponse à un acte illocutoire de demande préalablement posée par un allocutaire. De plus, si pour le locuteur P nécessite sa permission pour être réalisée, c'est parce qu'il se perçoit comme étant celui qui peut bloquer ou rendre P possible.

²⁴ Cf concept de « croyant » (Dagenais : 1985 ; 95).

Pour rappel, nous avons associé *permettre* à une bifurcation entre deux chemins dont un visé mais comportant un obstacle O, et *permettre* donne accès à un nouveau chemin ne présentant plus d'obstacle à la réalisation de ce qui est visé. Cette visée prend la forme de la présupposition d'une demande la part de l'allocutaire. S'il y a une visée qui n'est pas réalisée, c'est qu'il y a un obstacle qui empêche sa réalisation, il faut donc lever cet obstacle, ce qui passe par l'acte de permission.

Vanderveken (1988) classe *permettre* dans les verbes poursuivant un but illocutoire directif car le C.P « représente une action future de l'allocutaire » (Vanderveken : 1988 ; 128). De notre côté, nous proposons plutôt de le considérer comme un verbe engageant, car le locuteur s'engage à laisser son allocutaire faire quelque chose, voir à l'y aider, ce que nous justifions justement par la présence d'un obstacle O que présuppose ce verbe : le locuteur ne s'engage pas dans une défense, car il présume qu'il est en droit de lui défendre et c'est ce même droit qui serait conçu comme un obstacle. Cela débouche sur un acte où le locuteur donne accès à la volonté de l'allocutaire en ne défendant pas.

Lorsque P ne fait pas l'objet d'une demande explicite, il est possible que cette interprétation soit fausse ce qui amène à des situations telles que celle présentée en (127) : la deuxième condition préparatoire est enfreinte, et l'acte illocutoire de permission est inadapté à la situation. Cela peut mener à un échec de l'acte illocutoire directif puisque la réussite d'une permission réside dans la volonté préalable ou non de l'allocutaire, or, celui-ci peut aisément refuser de faire cette action permise.

Concernant *permettre*, nous sommes dans un cas où l'allocutaire a une option de refus, seulement, du fait que le locuteur suppose que l'allocutaire souhaite faire P, il est fortement attendu que l'allocutaire accepte de faire cette action.

À travers cette analyse, nous avons montré que dans le cas de *permettre* la levée d'obstacle correspond en situation au fait que le locuteur présuppose que son allocutaire souhaite faire quelque chose qu'il pourrait défendre, mais ne le fait pas.

2.2.2.1.2 Autoriser

Au niveau énonciatif, nous avons noté que, comme pour *permettre*, *autoriser* rend compte de la présence d'un obstacle O bloquant la réalisation d'une visée P mais celle-ci n'est pas rattachée à un sujet S_y. Au niveau pragmatique, *autoriser* semble être en réponse à une

demande, mais celle-ci n'est pas obligatoirement associée à l'allocutaire. Donc, le C.P de *autoriser* ne représente pas nécessairement une action future de l'allocutaire.

Bien qu'il contribue à rendre possible quelque chose, nous percevons *autoriser* comme un verbe nommant un but illocutoire expressif : *autoriser* indique l'état mental du locuteur par rapport au fait que son allocutaire réalise une action décrite par son C.P. Si nous voyons en *autoriser* un caractère expressif, cela peut également se justifier par le fait qu'au niveau énonciatif, *autoriser* marque une évaluation QLT posée par un repère S_x que l'on peut rapporter à l'énonciateur dans le cas d'un énoncé performatif. Dès lors, la primauté du paramètre QLT favoriserait une force illocutoire expressive.

Autoriser est également un acte illocutoire complexe manifestant la dénégation d'une interdiction. Vanderveken (1988) ne présente pas la différence entre dénégation d'une défense et dénégation d'une interdiction comme un réel enjeu, mais nous avons voulu intégrer cette distinction en nous basant sur le travail de Dagenais (1985) qui fait un parallèle entre les verbes *permettre* et *défendre* et *autoriser* et *interdire*. Selon nous, cette séparation est le résultat de différentes conditions sur le C.P. Contrairement à *permettre*, *autoriser* ne mobilise pas nécessairement une demande préalable, mais le C.P renvoie à un état de fait qui nécessite une autorisation pour être en droit d'être réalisé (condition sur le C.P) : cela peut venir de sa nature controversée ou du fait que seul le locuteur a l'autorité de l'autoriser ou l'interdire (conditions préparatoires).

Donc, il y a toujours une visée car le locuteur souhaite rendre possible quelque chose, mais elle n'est pas forcément rattachée à l'allocutaire. Aussi, l'obstacle à cette visée ne correspond plus à la posture d'autorité du locuteur, comme avec *permettre*, mais à la qualification de l'objet visé. Le locuteur n'est pas tant celui qui rend possible ou non mais surtout celui qui dit si cela est possible ou non selon sa caractérisation de l'objet visé.

Toutefois, le statut d'autorité du locuteur reste en vigueur dans le cas de *autoriser* et semble prendre une place bien plus importante qu'avec le verbe *permettre*. En (131), seule une personne précise peut autoriser l'encaissement.

- (131) [Une personne souhaite récupérer de l'argent auprès d'un directeur de foyer qui refuse de lui rendre car il ne l'a connaît pas et veut une autorisation d'une autre personne] *Il faut qu'elle vienne avec vous rev'nez avec une lettre comme quoi elle vous a- autorise à encaisser pour elle.* (CLAPI : o0/2n3).

L'usage de *autoriser* est donc un moyen de poser la personne qui autorise dans une position de décisionnaire légitime : seule cette personne peut caractériser p comme *autorisable* ou non. L'obstacle O est repéré par rapport à un sujet S_x, correspondant aussi au sujet syntaxique du verbe, alors si *autoriser* présuppose que seul le locuteur a l'autorité d'autoriser c'est parce que ce locuteur est le représentant de ce sujet S_x. L'usage du performatif *autoriser* lève donc l'obstacle car, en tant que porteur de l'autorité, le locuteur qualifie p d'*autorisable*, donc p devient autorisée.

Avec *autoriser*, l'obstacle est levé car S_x ne qualifie pas négativement p, mais il présuppose également que sans son autorisation, la réalisation de p serait controversée. Ainsi, même si l'obstacle O est levé, sa présence reste envisagée. C'est justement parce qu'au niveau énonciatif cet obstacle O est omniprésent que l'on peut penser qu'au niveau pragmatique *autoriser* constitue la dénégation d'un acte d'interdiction. Finalement, quand le locuteur dit *J'autorise p*, il dit qu'il définit p comme de l'interdit tant qu'il n'avait pas donné son autorisation. En tant qu'énoncé performatif *J'autorise p* permet de supprimer le blocage lié à l'obstacle, qui reste tout de même envisagé.

De plus, comme *autoriser* constitue la dénégation de l'acte illocutoire *interdire*, nous pouvons percevoir des points communs dans leurs conditions préparatoires ou leurs conditions sur le C.P. Vanderveken (1988) a présenté le verbe *interdire* en lui attribuant la condition sur le C.P qu'il porte une interdiction sur le long terme.²⁵ D'une façon similaire, l'autorisation, contrairement à la permission, se fait sur une période assez longue.

Dans le cas de *permettre*, l'exemple (130) illustre que la permission n'est valable que sur un instant T. Le laps de temps entre le moment de la permission et la réaction de l'allocutaire est très court puisque nous nous attendons à ce que l'enfant aille immédiatement jouer à la balançoire. Il paraîtrait plus surprenant d'entendre le verbe *autoriser* dans ce type de situation. Mettons que cela soit le cas, l'enfant peut faire de la balançoire tout de suite après l'autorisation ou plus tard ; il possède donc une liberté par rapport au moment où il ira faire de la balançoire qui est moins évidente avec le verbe *permettre*.

²⁵ « Interdire, c'est défendre quelque chose à quelqu'un, en général pour une période de temps assez longue (condition sur le contenu propositionnel). Une interdiction, contrairement à une simple défense, qui peut être ponctuelle, reste en général valable beaucoup plus longtemps. Interdire peut aussi avoir un sens déclaratif ("frapper quelqu'un d'interdiction"). » (Vanderveken : 1988 ; 186).

Dans notre analyse énonciative, nous avons aussi vu que *autoriser* se concentre sur le paramètre QLT de p (p correspondant ici à ce qui est autorisé), là où *permettre* met en avant son ancrage. Le fait que *permettre* soit lié au concept d'ancrage explique pourquoi l'acte de permission semble être un acte à courte durée. Tandis que pour *autoriser*, nous avons un sujet S_x qui définit p comme étant de l'autorisable : ce qui est ancré sur Sit est la validation de p. Ainsi, il ne cherche pas particulièrement à faire agir son allocutaire. Une fois cette qualification posée, seule une nouvelle qualification de p pourrait renverser son statut d'autorisé, ce qui pourrait expliquer pourquoi l'autorisation peut être envisagée sur le long terme.

L'analyse des verbes *permettre* et *autoriser* semble donc valider notre hypothèse 1, car ils permettent de construire un parallèle entre la notion de visée rattachée à un sujet S_y et la présupposition d'une demande de la part de l'allocutaire lors de leur emploi performatif. Si cette visée n'était pas atteinte, c'est parce qu'elle était bloquée par un obstacle ; cette situation peut être perçue comme une situation instable, le performatif est alors un moyen d'amener une forme de stabilité en apportant la possibilité d'atteindre cette visée.

2.2.2.2 Analyse des verbes du groupe 2

Bien que nous ayons associé une seule force illocutoire aux verbes de ce groupe, celle-ci peut prendre plusieurs sens et être adaptée à différentes situations. En effet, *reconnaître* permet de déclarer quelque chose comme vrai, cela peut aussi bien être une façon d'admettre une faute qu'un moyen d'exposer un argument. Nous aurons l'occasion de voir que les deux verbes de ce groupe sont susceptibles d'être employés dans ces deux contextes, même si *avouer* est plus instinctivement attendu dans un contexte de révélation concernant une culpabilité.

D'un point de vue énonciatif, ils correspondent tous les deux à des verbes de modalité 1 (modalités assertives) et il y a correspondance dans leur application pragmatique car, les deux cas de figure que nous venons de présenter relèvent d'un but illocutoire assertif qui consiste à présenter le C.P comme un état de chose actuel dans le monde.

Vanderveken (1988) définit *avouer* comme une façon particulière de reconnaître un état de chose. Nous pouvons donc nous attendre à ce que *avouer* mette en condition des composantes similaires à *reconnaître* mais avec des modalités différentes.

2.2.2.2.1 Dans le contexte d'une révélation

Pour rappel, nous avons vu que nos deux verbes peuvent contribuer à rendre visible quelque chose de caché. Ce quelque chose prend la forme d'une lexis $\lambda_1 < () r b >$ ou $\lambda_2 < a r () >$ et les verbes *reconnaître* et *avouer* permettent de faire les opérations suivantes :

$< T \supseteq < S_x \supseteq < ()_a r b > >$ ou $< T \supseteq < b \supseteq < S_x r ()_b > >$, où S_x correspond à l'énonciateur mais également à l'agent dans la relation $< S_x r b >$.

Reconnaître et *avouer* permettent d'ancrer dans un espace-temps T le fait que S_x ou b prenne la place d'un élément inconnu. C'est justement le fait de définir l'élément inconnu en ancrant la lexis qui permet de lever l'obstacle lié à un non-dit.

Quand cela s'applique à une situation où nous avons un aveu effectué par le locuteur, nous retrouvons des emplois de *avouer* et de *reconnaître* correspondant généralement à *avouer/reconnaître une faute, un crime, une erreur, un fait honteux*. Positionner S_x à la place du repère $()_a$ dans λ_1 ou b à la place du repéré $()_b$ dans λ_2 se traduit au niveau pragmatique par la révélation que le locuteur a fait quelque chose, en présupposant que son allocataire ne sait pas ce qu'il a fait ou sait ce qui a été fait mais ne sait pas que le locuteur en est le responsable. En posant S_x comme le repère de la lexis prise en charge, *reconnaître* et *avouer* ont tous deux pour conséquence de servir à révéler la responsabilité du locuteur par rapport à l'état de chose reconnu ou avoué. C'est pourquoi Vanderveken (1988) affirme que *reconnaître* remplit la condition préparatoire que « l'état de chose représenté [...] concerne d'une certaine manière le locuteur. » (Vanderveken : 1988 ; 173).

La différence entre *avouer* et *reconnaître* est que *avouer* présuppose que le locuteur niait ou cachait cet état de chose jusqu'à présent, tandis que *reconnaître* présuppose que le locuteur ne l'avait simplement pas dit.

De plus, dans son analyse de *avouer*, Vanderveken (1988) insiste sur le ressenti du locuteur vis-à-vis de son aveu : « Avouer c'est reconnaître quelque chose avec en général une certaine difficulté (honte ou pudeur) » (Vanderveken : 1988 ; 173). Ainsi, il ne voit pas l'état de chose comme n'étant simplement pas bon, mais franchement mauvais (condition préparatoire). Alors, l'utilisation de *avouer* serait aussi une façon pour le locuteur d'exposer ses états mentaux concernant son C.P en évoquant une forme de culpabilité.

La raison pour laquelle *avouer* paraît plus compatible avec la notion de culpabilité pourrait venir de la dimension QLT que nous avons relevée lors de notre analyse énonciative. En effet, nous avons vu que la prise en charge d'une lexis λ par l'énonciateur S_o revient à lui

attribuer également une qualification négative dont S_0 est le repère. Cette qualification négative ressort sous la forme d'une culpabilité lorsqu'il s'agit de révéler que l'on est coupable de quelque chose.

C'est pour cette même raison que *avouer*, contrairement à *reconnaître*, peut être envisagé comme étant le moyen pour le locuteur d'exprimer ses états mentaux par rapport à son C.P : le fait que S_0 soit le repère d'une évaluation QLT négative concernant λ , cela aboutit au fait qu'en situation le locuteur ne fait pas que révéler être le responsable d'un état de fait, mais aussi témoigne une forme de gêne ou de culpabilité par rapport à celui-ci.

Dans un cas comme en (132) où le locuteur ne paraît pas ressentir une réelle gêne en déclarant son C.P, l'acte illocutoire n'est pas exécuté sincèrement et conduit à un usage détourné du verbe :

(132) [Un locuteur A veut savoir quel métier un locuteur B aurait voulu faire et celui-ci répond qu'il aurait bien aimé avoir un restaurant car il aime beaucoup cuisiner] *J'avoue que c'est mon péché mignon.* (ESLO1_ENT_053 ; locuteur PB).

Nous sommes dans un contexte d'interview, le locuteur sait que son goût pour la cuisine n'est nullement jugé par son interlocuteur, le terme de *péché mignon* enlève toute possibilité de gravité et le sujet de ce discours est lui-même léger. Le choix du verbe *avouer* a ici pour but de présenter le C.P comme une sorte de confidence (condition sur le C.P), une fausse faute. Cela est permis par la disqualification que semble apporter le verbe *avouer*.

Aussi, la notion de caché que nous avons développée dans notre analyse de *avouer* peut expliquer la présupposition d'une forme de culpabilité. De la même façon, cette idée de caché permet de comprendre pourquoi le locuteur présuppose que son allocutaire n'avait pas connaissance de ce qu'il révèle par son C.P.

À l'inverse, le verbe *reconnaître* marque que la lexis a déjà été prise en charge par un autre sujet S' et que S identifie son point de vue à celui de S' . Alors, *reconnaître* pose comme condition préparatoire que le locuteur présuppose que son allocutaire avait connaissance de l'état de chose révélé. Nous pouvons faire l'état de cette différence avec les énoncés (133) et (134) :

(133) [Titre d'un article] *Trois suspects avouent 16 vols avec violence.* (Lexpress.mu ; 09/04/24).

(134) *Trois suspects reconnaissent 16 vols avec violence.*

Reconnaître apporte l'idée que ces suspects étaient déjà soupçonnés par la personne auprès de qui la révélation a été faite, ce qui n'est pas forcément le cas de *avouer*. Même si dans un contexte où l'on demande à un accusé d'avouer, si celui-ci répond *J'avoue*, il semble insister sur le fait que son allocataire n'avait connaissance de ce qu'il avoue.

Reconnaître ne faisant que poser une identification par rapport à un autre point de vue, la notion de prise en charge se trouve moins forte qu'avec le verbe *avouer*.

(135) *Reconnais là Amélie que t'as fait une sacrée boulette.* (CLAPI : 16n/85c).

(136) *Avoue !*

En (135) comme en (136), le locuteur veut que son allocataire confirme une idée qu'il considère déjà comme vraie. Cependant, pour *reconnaître*, c'est une façon de faire réaliser ses torts au locuteur, tandis que pour *avouer* c'est une façon de lui en faire prendre la responsabilité. La gêne dont parle Vanderveken (1988) viendrait du fait que l'aveu a des conséquences.

Pour Arquembourg (2010), l'aveu dans un contexte judiciaire ne se limiterait pas à une assertion car il entraîne également des conséquences pour le locuteur : avant même le jugement, par son aveu, le locuteur est perçu comme coupable, ce que Arquembourg (2010) considère comme une façon d'affecter une situation :

Le locuteur lui-même sait très bien qu'en formulant cet énoncé il fait bien plus qu'affirmer quelque chose, et qu'il encourt des conséquences graves. En la circonstance, l'aveu prend effet dès qu'il a été énoncé en faisant de celui qui le prononce, un coupable jusqu'à preuve du contraire, avant même la sentence du juge. D'une certaine manière, et dans certaines circonstances, l'aveu constitue un acte illocutoire en modifiant immédiatement la situation ou l'identité sociale de celui qui l'énonce. [...] L'aveu public sur une scène policière ou judiciaire ouvre la voie à des conséquences en termes de droits, d'obligations, de sanctions, avant l'acte performatif de la sentence par laquelle le juge déclare l'accusé coupable ou innocent, autorisant ainsi l'application de ces lois, obligations ou sanctions. L'aveu apparaît ainsi comme un acte de parole dont le fonctionnement est assez proche de celui d'un acte illocutoire en tant qu'il modifie la situation de celui qui le dit en le disant, ainsi que ses relations avec une diversité d'interactants, sans pour autant recourir à l'usage de performatifs stricto sensu. (Arquembourg : 2010 ; 163).

Pour que l'acte illocutoire soit effectif, l'aveu doit être fait auprès d'une autorité compétente et dans un contexte particulier : un policier au cours d'une mise en examen, un juge lors d'un procès. Donc, l'aveu fait l'office d'une prise de responsabilité de la part du locuteur (condition sur le C.P) ; il nécessite donc que le locuteur désire réellement assumer les conséquences de son aveu (condition de sincérité).

Cette dernière condition est probablement le résultat même du fait que S_x passe d'une position d'obstacle O à une position de révélateur : s'il ne cherche plus à nier ou à cacher quelque chose de mal, c'est qu'il est prêt à en prendre la responsabilité. De plus, cette responsabilité correspond au niveau énonciatif au fait que nous avons une caractérisation de l'élément inconnu ()_a ou ()_b.

Les différences dans les composantes illocutoires entre *avouer* et *reconnaître* s'expriment de la même manière lorsqu'ils manifestent une approbation.

2.2.2.2.2 Dans le contexte d'une argumentation

Quelle que soit sa valeur, *reconnaître* marque une identification entre quelque chose de préconstruit et ce qui est pris en charge par S. Lorsque la lexis prise en charge ne rend pas visible un élément inconnu, *reconnaître* ne fait que valider un point de vue déjà pris en charge. Dans ce cas, le locuteur peut utiliser ce verbe de façon à donner raison à son allocataire dans le cas d'une argumentation. Cela implique que le repère de l'identification correspond à S' et que S est orienté vers celui-ci en identifiant son point de vue au sien.

En (137), le locuteur exprime une forme d'approbation par rapport à un argument.

(137) [Le locuteur explique qu'en apprenant que son fils rencontrerait peut-être des difficultés dans les études après le bac, il n'a pas voulu le pousser et a préféré l'orienter dans un métier manuel, ce qui lui réussit bien car il a fini premier à un concours de coiffure. Il estime que c'est une erreur de trop pousser son enfant dans les études.] *Je reconnais que c'est valable de dire qu'un qu'un fils d'ouvrier, c'est pas – faut pas me faire dire ce que je veux pas dire- j'estime qu'un fils d'ouvrier qui a les capacités de le faire est aussi valable que le fils d'un gros industriel – c'est pas ce que je veux dire- mais, je [oui oui] trouve qu'à l'heure actuelle euh si vous voulez dans la classe moyenne on commet trop l'erreur de vouloir pousser les gosses vers les études alors que ça va faire des fruits secs d'ici cinq six ans mais enfin moi je vois ça comme ça.* (ESLO : ESLO1_ENT_001 ; locuteur BA725.)

L'utilisation de *reconnaître* ici permet au locuteur d'introduire une proposition en l'attestant comme vraie. *Reconnaître* permet au locuteur de se placer en adéquation avec son allocataire et les présente tous deux unis dans une même idée. De cette façon, les arguments qui suivent peuvent être plus facilement entendus par l'allocataire, ou du moins, celui-ci serait moins prompt à contester les propos du locuteur.

Ainsi, dans cet emploi, *reconnaître* c'est présenter un état de chose comme vrai en présupposant que l'allocutaire partage cette idée (condition sur le C.P). Alors, l'identification opérée au niveau énonciatif est employée de façon à se présenter du même côté que son allocutaire.

Avec *reconnaître*, l'instabilité peut donc venir soit du fait que le locuteur n'avait pas encore pris en charge une lexis, soit qu'il était au préalable en désaccord avec son allocutaire. Donc, *reconnaître* part d'une bifurcation avec un chemin rattaché à S_x et un chemin rattaché à S' , puis marque que S_x se positionne sur le chemin suivi par S' : l'obstacle correspondait à l'existence de deux chemins en opposition. L'instabilité viendrait donc de la confrontation entre deux opinions, c'est pourquoi le rapprochement opéré permet d'apporter une forme de stabilité.

De son côté, *avouer* peut aussi être employé pour marquer une approbation par rapport à un état de chose, mais celui-ci doit avoir déjà été affirmé par l'allocutaire ou quelqu'un d'autre (condition sur le C.P).

(138) [Un locuteur A explique que son frère s'est volontairement fait une cicatrice à l'acide sulfurique]

JUS: bah ma mère elle l'a engueulé et mon père il a rigolé\ (0.8)

ARN: ouais j'avoue j- qu'est c` que tu fais d'abord ouais j` pense d'abord [tu xx²⁶] (CLAPI : 160/e8k).

Ici, *j'avoue* porte sur la réaction des parents, plus précisément de la mère, le locuteur exprime donc qu'il la comprend. *Avouer* ne marque plus de gêne du locuteur vis-à-vis de son C.P mais traduit une réaction sur le vif, une façon d'approuver quelque chose en même temps qu'on le découvre (condition sur le C.P). Il n'y a donc pas de but argumentatif, et, contrairement à *reconnaître*, *avouer* ne marque pas une opposition première de la part du locuteur, mais plutôt que celui-ci n'avait pas encore émis de point de vue concernant son C.P.

Avec *avouer*, l'instabilité ne venait pas d'une opposition entre deux points de vue mais simplement du fait que le locuteur n'avait pas encore pris position.

Aussi bien dans le contexte d'une révélation que dans un débat, *reconnaître* est une façon d'affirmer une proposition P. Seulement, dans le cas d'un argumentaire, cela présuppose aussi que l'allocutaire est d'accord avec P. Pour *avouer*, les deux configurations que nous avons présentées sont plus distinctes, la première est une façon de révéler quelque chose de non-dit, tandis que la seconde marque que le locuteur partage son opinion avec une autre personne. Cette

²⁶ Convention de transcription du site à laquelle nous n'avons pas pu accéder qui marque, selon nous, une incompréhension du propos. Lors de notre écoute nous avons cependant compris le propos « j`pense d'abord tu l'engueules » ce qui nous confirme que <avouer> approuve la réaction de la mère.

distinction plus forte peut venir du fait que *avouer*, bien qu'il soit assertif, est ambigu avec un but illocutoire expressif puisqu'il permet de manifester l'émotion du locuteur d'une certaine façon.

Reconnaître apporte donc une stabilité par le biais d'un rapprochement : le locuteur reconnaît avoir fait quelque chose dont on le soupçonne ou reconnaît un argument qu'il pose comme déjà posé par autrui et partagé par l'allocutaire. Pour *avouer*, l'instabilité relève du non-dit, c'est donc en prenant en charge son C.P que le locuteur apporte une stabilité à la situation : soit il assume un acte qu'il a commis, soit il se positionne en accord sur un point de vue porté par quelqu'un d'autre.

2.2.2.3 Analyse des verbes du groupe 3

Au niveau énonciatif, nous avons retrouvé la notion de rapprochement et de visée à la fois pour *accepter* et *céder*. Pour *accepter*, la visée n'est pas atteinte car S_x ne s'est pas positionné au sein d'une bifurcation, pour *céder* elle n'est pas atteinte car S_x était positionné en obstacle sur le chemin menant à l'état visé.

2.2.2.3.1 Accepter

Tout d'abord, *accepter*, comme *permettre* est un acte de langage en réponse à un autre acte de langage de type <demande>. Là où *demander* peut n'être que présupposé dans le cas de *permettre*, la demande a été explicitée, généralement par la parole, avec *accepter*. Et, tout comme *permettre*, cela est le résultat de la notion de visée préconstruite par le verbe.

De plus, comme l'a mis en avant Vanderveken (1988), quand *accepter* relève de la permission, il peut amener deux comportements de la part du locuteur : soit le locuteur s'engage à faire quelque chose, soit il permet à son allocutaire de faire quelque chose (condition sur le C.P).

Dans le premier cas, il est évident que le locuteur poursuit un but engageant, et Vanderveken (1988) explique que le locuteur présuppose « que l'allocutaire ou quelqu'un d'autre a demandé que l'on fasse cette action lors d'un acte de discours antérieur » (Vanderveken : 1988 ; 178).

(139) *J'accepte de danser avec vous.*

Dans un tel cas, pour exécuter son acte sincèrement, le locuteur doit réellement vouloir faire l'action P présentée dans son C.P (condition sur le C.P). Ainsi, le C.P représente bien une action future du locuteur.

En revanche, le second cas est plus ambigu. Le C.P concerne une action future de l'allocutaire. Dans ce cas on pourrait y voir un but illocutoire directif, pourtant, Vanderveken (1988) le considère toujours comme un acte de langage engageant car le locuteur « s'engage à tolérer cette action » (*ibid.*) et « à laisser l'allocutaire faire cette action en présupposant (condition préparatoire) que celui-ci a offert de le faire. » (*ibid.*).

(140) [Z veut donner sa démission auprès de X. X souhaite explication, ce qui entraîne une « discussion violente » à laquelle X met fin.] *Assez ! Dis-je. J'accepte votre démission.* (FT : K654 ; RENARD Jules.)

Le discours en (140) aboutit sur la démission de l'allocutaire, mais *accepter* peut être considéré comme une façon pour le locuteur de dire qu'il laisse son interlocuteur partir. Même en (141), *accepter* peut venir après la réalisation de l'action concernée, ce qui paraît plus difficile avec *permettre* :

(141) [Dans un tabac, la vendeuse part faire quelque chose avant de s'occuper du client]
« - `tendez j`vous d`mande deux secondes monsieur
-oui/ oui/ (j'accepte) » (CLAPI : n3/826).

Dans la vidéo disponible, nous avons pu voir que la vendeuse est partie avant même de demander au client d'attendre et que celui-ci ait fait part de son accord. Ainsi, *j'accepte* ne donne pas une permission mais permet d'indiquer que l'action p (*le faire attendre*) ne le dérange pas et qu'il n'a pas l'intention de se manifester contre p.

Au niveau énonciatif, *accepter* indique que S s'est positionné sur le chemin I d'une bifurcation envisagée par S' entre p et p'. On retrouve donc encore une fois le concept de visée, mais cette fois l'obstacle venait du fait que S ne s'était pas encore positionné sur ce chemin. C'est donc parce qu'au niveau énonciatif la levée de l'obstacle passe par un positionnement de S qui n'était pas encore établi qu'au niveau pragmatique *accepter* peut être perçu comme un verbe engageant : l'engagement du locuteur correspond au fait que, au niveau énonciatif, S_x ne s'est pas positionné sur le chemin qui ne mène pas à la visée p.

Nous pouvons envisager que c'est le fait que *accepter* présuppose que l'on est dans l'incertitude concernant la position du locuteur qui facilite un emploi de *accepter* dans un

contexte d'argumentation similaire à *reconnaître*. Dans cette situation, *accepter* est une façon pour le locuteur de dire qu'il est d'accord avec une idée déjà tenue (condition sur le C.P).

Si *accepter* marque une forme de rapprochement où S' est le repère, et que ce rapprochement mène à une visée attribuée à S', cela donne un cas où le locuteur accède à une demande de son interlocuteur. Au contraire, si le repère de ce rapprochement est simplement le point de vue de S', cela amène à une situation similaire à *reconnaître* et *avouer*.

Comme avec *reconnaître* le C.P a déjà été porté par quelqu'un d'autre (condition préparatoire), mais dans le cas de *accepter*, le C.P suggère que le locuteur n'était à priori pas d'accord avec l'idée mentionnée. Dans le contexte du discours en (142), le C.P du locuteur (Orléans n'est pas une ville accueillante) a déjà été dit car le locuteur le présente comme l'un des arguments employés dans la compétition entre Orléans et Tours.

(142) [Les deux interlocuteurs abordent la question de la compétition entre les villes d'Orléans et de Tours que le locuteur ne semble pas réellement approuver. Il explique que dire qu'Orléans n'est pas accueillante est plutôt « cliché » et que pour lui, cela dépend plutôt de la façon dont une personne va s'intégrer dans la ville en se créant un réseau ou non.]

bon ceci dit- hm- je j'accepte de convenir qu'Orléans est peut-être -une- pas pas pas parmi les plus accueillantes mais enfin il faut pas non plus en rajouter. (ESLO : ESLO2_ENT_1079 ; locuteur HD735.)

Avec le contexte nous remarquons que le locuteur voit un cliché dans la proposition *Orléans est une ville peu accueillante*, il marque donc une désapprobation sur cette proposition mais fini par l'accepter d'une certaine façon.

Dans ce cas, l'obstacle correspond à l'opposition entre les deux points de vue présumés. L'énoncé permet de résoudre une situation instable car nous passons d'une situation avec des idées en opposition à une forme de concession faite.

Nous retrouvons cette notion de basculement avec *céder* mais elle ressort de façon bien plus importante car ce verbe pose que le locuteur était en opposition par rapport à son allocutaire (condition préparatoire), puis, qu'il arrête de l'être (condition sur le C.P).

2.2.2.3.2 *Céder*

Ainsi, *céder* est un acte déclaratif qui marque une capitulation ou la fin d'une opposition : le locuteur déclare qu'il ne résiste plus face à une argumentation, une tentation, une pression.

(143) [Le locuteur explique qu'il veut mettre fin à une querelle avec une autre personne et compte aller la voir même s'il n'est pas certain d'être réellement en tort.] *Je cède, vous comprenez, je renonce.* (FT : K927 ; DUHAMEL Georges.)

Dans ce discours, *céder* met fin à un acte illocutoire de résistance sans réelle envie : le locuteur ne change pas réellement de point de vue, mais veut juste mettre fin à cette dispute. Nous en déduisons que *céder* c'est renoncer avec mauvaise grâce.

On remarque comment cette résistance est le reflet du positionnement de S_x en tant qu'obstacle. Nous étions dans une situation dans laquelle il y avait une tension entre deux objectifs (un pour S_x et un pour S'). Lorsque le locuteur dit qu'il cède il exprime l'abandon de son idée/souhait pour laisser la place à la volonté de son allocutaire.

Aussi, comme Vanderveken (1988) l'a fait pour *renoncer*, nous pouvons lui associer un sens performatif : le locuteur cède en même temps qu'il déclare céder. De la sorte, le passage de S_x d'un chemin à un autre se manifeste par le fait que locuteur s'engage à ne plus s'opposer à une action de son allocutaire ou à ne plus résister à quelque chose (condition sur le C.P) ce que nous pouvons associer à un « engagement négatif » (Vanderveken : 1988 ; 179).

Ainsi, c'est en réalisant un engagement négatif que *céder* peut s'adapter à une situation de débat comme dans le cas d'une permission.

Lors d'un débat, *céder* est une façon détournée de donner raison à un interlocuteur, mais au contraire de *accepter*, en mettant en avant le fait que le locuteur n'était pas d'accord au départ, voire ne l'est toujours pas. En (143), avec *renoncer* le locuteur s'engage à ne plus débattre et avec *céder* il marque qu'il y avait désaccord mais que le locuteur ne peut plus tenir son opposition.

Par ailleurs, nous avons mis *céder* dans le même groupe que *accepter* parce que, comme lui, il peut aussi mener à une permission :

(144) *Je cède, tu peux aller au concert.*

Néanmoins, si cet énoncé donne la permission à un interlocuteur d'aller à un concert, cela passe avant tout par un renoncement de la part du locuteur : *céder* indique cette capitulation, ce qui déclenche une permission, mais n'est pas une permission en soi. En contexte, cette capitulation est le résultat d'une insistance de l'interlocuteur. On peut donc imaginer que même lorsque *céder* se rapproche d'une permission nous pouvons y retrouver une forme de débat.

On pourrait voir dans certains emplois de *céder* une forme d'acte directif car ils semblent viser à provoquer une action de la personne à qui l'on cède, comme en (145) :

(145) [Suite à l'arrivée de nouveaux militaires, un discours de bienvenue est fait par l'adjudant-chef et un lieutenant.] *Frères militaires africains et du pays, mes camarades de la mission Diagne m'ont cédé la parole pour parler en leur nom.* (FT : S597 ; BÂ Amadou Hampâté.)

Céder marque que les autres lieutenants l'ont désigné comme porte-parole, et que c'est pour cette raison que le locuteur parle en leur nom. Ce cas de figure est assez différent car il ne présente pas une capitulation du locuteur et il n'y a pas de négociation, mais *céder* indique un engagement négatif qui marque un retrait du locuteur : ses camarades n'ont pas souhaité prendre la parole.

Nous en concluons que la renonciation dont fait part *céder* donne lieu à une permission si le C.P décrit une action que l'allocutaire a demandée à faire (condition préparatoire), marque un retrait si le locuteur n'était pas contre cette action (condition préparatoire) et enfin donne raison à quelqu'un si le locuteur était contre une idée représentée par le C.P.

Conclusion

Pour conclure, l'objectif de ce mémoire était de questionner une possible continuité entre la TOPÉ et la pragmatique. Pour cela, nous sommes passés par l'hypothèse des formes schématiques en analysant des verbes performatifs dans l'espoir de trouver des éléments de réponse.

En plus de notre hypothèse générale selon laquelle il serait bien possible de percevoir une continuité entre la TOPÉ et la pragmatique, nous avons développé trois hypothèses en nous basant sur la possibilité d'emploi de nos verbes suivant trois contextes différents, et nous avons supposé que nos différents verbes incluent tous d'une certaine façon une forme de rapprochement.

Comme nous l'avions envisagé, l'analyse énonciative de nos différents groupes a mis en avant trois procédés différents : les verbes du groupe 1 (*permettre* et *autoriser*) incluent la notion de visée, les verbes du groupe 3 (*avouer*, *reconnaître*) mettent évidence la notion d'ancrage, et nos différents verbes opèrent une forme de rapprochement. Ce rapprochement indique la préconstruction d'une visée ou d'un point de vue associé à un sujet distinct S'.

Au-delà de cette idée de rapprochement, c'est la notion de levée d'obstacle qui nous est plus particulièrement apparue. Chacun de nos verbes préconstruisait l'existence d'un obstacle et présentait différentes manières de résoudre le blocage lié à cet obstacle. Celui-ci semblait être la cause d'une situation d'instabilité (soit parce qu'il y avait altérité entre deux points de vue, soit parce qu'il y avait une visée non atteinte, soit parce qu'il y avait du non-dit) et nos verbes rendent tous compte d'un procès permettant d'établir une stabilité (en rapprochant deux points, en rendant possible une visée, ou en rendant visible du non-dit).

Ces façons de concevoir l'obstacle résultent de contextes différents et la résolution se fait par différentes actions. Bien que le but fût de mettre en avant des points communs entre nos verbes, nous avons tout de même remarqué que chacun de nos verbes avait ses spécificités et présentait un fonctionnement unique. Cela est cohérent avec le principe de synonymie partielle que nous avons soutenu dans notre cadre théorique.

Notre analyse pragmatique nous a permis de constater différentes correspondances entre nos observations au niveau des formes schématiques de nos verbes et leurs applications dans une fonction pragmatique, notamment au niveau des paramètres de conditions préparatoires et

conditions sur le contenu propositionnel. D'une certaine façon, le présupposé au niveau pragmatique coïncidait fortement avec le scénario de nos verbes.

Nous avons également remarqué une correspondance entre les modalités énonciatives de nos verbes et leurs fonctions performatives ; prenons les verbes *reconnaître* et *avouer* de modalité de type 1 qui relèvent également d'un but illocutoire de type assertif.

Nous avons pu constater une correspondance entre la préconstruction d'une visée au niveau énonciatif et la présupposition d'une demande au niveau pragmatique. De la même façon, les verbes qui instaurent un ancrage sur T sont familiers avec un contexte comprenant une révélation. Rajoutons que si nous n'avons pas intégré ici les verbes *admettre*, *confesser*, *laisser*, *consentir*, *concéder* et *accorder*, nous avons malgré tout commencé à les étudier et nos observations nous laissent entrevoir la possibilité de généraliser les principes que nous avons dégagés. Toutefois, cela mériterait un travail plus complet sur ces verbes.

Avant tout, c'est autour de la notion d'obstacle et d'instabilité que nous pensons construire un lien entre nos deux approches : notre étude nous a amenés à penser que pour les verbes performatifs il y aurait besoin de résoudre une situation impossible, caractérisable par l'existence d'un obstacle, et cette résolution passerait par un sujet particulier représenté par S. Ainsi, nos verbes présentent un sujet S comme ayant la capacité de faire basculer dans la stabilité ; soit parce qu'il est envisagé comme le seul valideur nécessaire, soit parce qu'il est lui-même envisagé comme l'obstacle initial. De plus, nous pouvons questionner le besoin d'avoir un sujet humain pour un emploi performatif : comment cette nécessité prend place dans la variation linguistique de nos verbes, et a-t-elle une importance ? Donc, ce mémoire a pointé l'importance de ce sujet S, mais il nous reste à réellement interpréter comment celui-ci se place par rapport à un sujet S'. Nous avons vu avec des verbes comme *avouer* et *reconnaître* que la notion de l'espace intersubjectif est au cœur de leur fonctionnement, il peut donc être intéressant de voir l'organisation de ces deux paramètres dans cet espace. Notamment, nous percevons une forme d'asymétrie entre les deux, mais nous n'avons pas encore développé son importance.

En outre, nous avons relevé une asymétrie entre les dimensions QLT et QNT car, chaque verbe projette un procès validé sur un autre espace-temps. Donc, nous posons que les verbes performatifs opèrent la localisation de la validation d'une lexis par rapport à T_0 . De plus, l'aspect performatif contraint à ce que le tout soit localisé par rapport à la situation d'origine, ce qui permettrait de justifier le besoin d'avoir $Je + V_{présent}$.

Cependant, même si nous dénotons plusieurs éléments dans ce mémoire, ils ne se présentent pas comme une fin en soi mais plutôt comme des pistes à explorer pour concevoir un lien entre la TOPÉ et la pragmatique. Notre étude repose sur suffisamment de verbes pour être assez confiants concernant nos conclusions, toutefois nous restons limités dans notre façon d’aborder ce lien. En effet, ces deux approches fonctionnent de manière très différente, il est donc difficile d’être certains d’une compatibilité parfaite.

Par ailleurs, plusieurs pistes restent à explorer. Notamment, il nous reste à nous questionner si le lien que nous avons mis au jour dans ce travail est généralisable à d’autres marqueurs pris en compte en pragmatique. Nous pouvons par exemple nous demander si les conclusions posées sur les verbes performatifs seraient similaires pour les marqueurs discursifs, ou si, au contraire, un nouveau lien serait constructible entre la TOPÉ et la pragmatique à partir de l’étude de ces marqueurs.

Il reste également des questions à envisager dans le traitement des verbes performatifs eux-mêmes. Nous avons fait le choix de traiter nos verbes sans inclure une distinction entre les fonctionnements discret, dense et compact et cela reste important d’observer cette étude suivant cet angle de vue. En effet, nous pouvons envisager une possible correspondance entre la tendance d’un verbe à suivre un fonctionnement particulier et sa prédisposition à suivre un emploi performatif.

Nous avons également pensé à procéder à une brève comparaison avec des formes schématiques déjà formées de verbes non-performatifs, mais cette idée a dû être mise de côté, faute de disposer du temps nécessaire. Toutefois, nous restons d’avis que cela reste une façon intéressante de nous assurer que nos observations apportent une distinction entre performatifs et non-performatifs.

Aussi, notre travail se concentre sur une étude de marqueurs de la langue française, mais peut-être que des implications sont également possibles dans d’autres langues. La plupart des verbes que nous avons présentés dans ce mémoire proviennent d’une traduction du classement fait par Austin (1970) sur des verbes anglais ; pour cela nous avons présupposé que les forces illocutoires de ces marqueurs étaient identiques entre ces deux langues. Pourtant, une correspondance totale n’est pas possible, puisque le fonctionnement d’un verbe est propre à chaque langue. Nous pouvons le constater ne serait-ce que parce qu’un même verbe en français peut donner différents verbes en anglais, et inversement. C’est par exemple le cas avec *permettre* qui peut être traduit entre autres par *allow*, ou *enable* : *enable* fonctionnerait plutôt

pour des emplois correspondant à la valeur de moyen de *permettre*, tandis que *allow* se rapprocherait plutôt d'une forme d'autorisation ; *allow* est donc plus susceptible de correspondre au principe de performativité et cela nous amène à nous interroger si *enable* a les mêmes conséquences. Dans ce cas, il serait intéressant d'aborder cette question en essayant de comprendre comment la valeur de nos verbes est retravaillée d'une langue à une autre et quelles sont ses incidences au niveau d'un possible lien entre la TOPÉ et la pragmatique. Plus largement, peut-être que la façon dont la performativité est envisagée varie d'une langue à autre. Ainsi, il est possible que des résultats différents soient observables suivant la langue étudiée.

Donc, ce mémoire a permis de mettre en lumière plusieurs éléments qui nous assurent qu'un lien entre la TOPÉ et la pragmatique peut effectivement être envisagé, mais de nombreuses discussions restent à traiter. Par la suite, il serait intéressant de concevoir une manière d'exploiter ce lien en vue de faciliter une façon d'aborder l'analyse pragmatique.

Bibliographie et Sitographie

Bibliographie

ARQUEMBOURG, Jocelyne (2010). Des images en action. Performativité et espace public, *Réseaux* (n°63), p.163-187. DOI : 10.3917/res.163.0163

AUSTIN, John (1970). *Quand dire, c'est faire*. Collection : *Points Essais* (n°235). Les Éditions du Seuil.

BRECHET, Marie-Jeanne (1974). Discours et action verbale. *Travaux du Centre de Recherches Sémiologiques* (n°20), p.21-68.

BRONCKART, Jean-Paul (2019). Chapitre 8 : « Antoine Culioli. Pour une linguistique du langage. ». *Théories du langage*. Collection : *PSY - Théorie, débats, synthèses*. Editions Mardaga, p.209-229. Disponible sur : cairn.info.

CHUQUET, Jean (2001). Modalité et subordination. *Modalité et opérations énonciatives*. Collection : *Cahiers de recherche* (n°8). Ophrys, p.145-175.

CULIOLI, Antoine (1991). *Opérations et représentations*. Collection : *Pour une linguistique de l'énonciation* (n°1). Ophrys.

CULIOLI, Antoine (1999). *Formalisation et opérations de repérage*. Collection : *Pour une linguistique de l'énonciation* (n°2). Ophrys.

CULIOLI, Antoine (1999). *Domaine notionnel*. Collection : *Pour une linguistique de l'énonciation* (n°3). Ophrys.

CULIOLI, Antoine (2018). *Tours et détours*. Collection : *Pour une linguistique de l'énonciation* (n°4). Ophrys.

DAGENAIS, Louise (1985). Le problème de la description sémantique en lexicographie. Les vocables français : *permettre, défendre, autoriser, interdire*. *Cahiers de lexicologie : Revue internationale de lexicologie et lexicographie* (n°46), p.57-107. DOI : 10.15122.

DELPLANQUE Alain (2012) *Forme et malléabilité : Topologie des Opérations Enonciatives*. HAL [en ligne]. Disponible sur : <https://hal.science/hal-00745067>.

DE VOGÜE, Sarah (1999). Construction d'une valeur référentielle : entités, qualités, figures. *Travaux linguistiques du CERLICO* (n°12), p.77-106.

DE VOGÜE, Sarah (2006a). *Couteau* : calcul des valeurs sémantiques et pragmatique d'une « mention pure ». *Journée d'étude CONSCILA « Prédication averbale »*. Paris.

DE VOGÜE, Sarah (2006b). Qu'est-ce qu'un verbe ?. *LEBAUD, Daniel., PAULIN, Catherine., & PLOOG, Katja. Constructions verbales et production de sens*. Collection : *Recherches en linguistique étrangère (n°24)*. Presses Universitaires de Franche-Comté, p.43-62.

FRANCKEL, Jean-Jacques, & LEBAUD, Daniel (1990). *Les figures du sujet ; à propos des verbes de perceptions, sentiment, connaissance*. Ophrys.

FRANCKEL, Jean-Jacques (1986). Modes de construction de l'accompli en français. *Aspects, modalité : problèmes de catégorisation grammaticale*. Collection : ERA 642, p.41-69.

FRANCKEL, Jean-Jacques (1994). Effets sur le sens des verbes et la structuration de la relation prédicative de l'alternance sujet prédicatif / sujet non-prédicatif. *Cahiers de praxématique (n°22)* [en ligne], p.157-175. DOI : <https://doi.org/10.4000/praxématique.2274>.

FRANCKEL, Jean-Jacques (2015). Dire. *Langue française (n°186)*, p.87-102. DOI : 10.3917/lf.186.0087.

FRANCKEL, Jean-Jacques (2018). Je vois ce que tu veux dire. *Corela (n°16)* [en ligne]. URL : <http://journals.openedition.org/corela/5819>.

FRANCKEL, Jean-Jacques (2023). Identité sémantique du verbe *accuser* : une disjonction de l'ombre et de la lumière. *Langue française (n°218)*, p.47-56. DOI : 10.3917/lf.218.0047.

FRANCKEL, Jean-Jacques, & PAILLARD, Denis (1989). Objet – Complément – Repère. *Langages (n°94)*, p.115-127. DOI : 10.3406/lgge.1989.1547.

FRANCKEL, Jean-Jacques, & PAILLARD, Denis (1998). Aspects de la théorie d'Antoine Culioli. *Langages (n°129)*, p.52-63. DOI : 10.3406/lgge.1998.2144.

GILBERT, Eric (1993). La théorie des opérations énonciatives d'Antoine Culioli. *COTTE, Pierre et al. Les théories de la grammaire anglaise en France*. Hachette, p.78-94.

GROUSSIÉ, Marie-Line (2002). De la nécessaire distinction entre prédicat et notion de procès, arguments et actants. *Morphosyntaxe du lexique 1 : Catégorisation et mise en discours*. Collection : *Travaux linguistiques du CERLICO (n°15)*. Presses Universitaires de Rennes, p141-167.

JALENQUES, Pierre (2002). Étude sémantique du préfixe RE en français contemporain : à propos de plusieurs débats actuels en morphologie dérivationnelle. *Langue française* (n°133) [en ligne], p.74-90. DOI : 10.3406/lfr.2002.1048.

JALENQUES, Pierre (2009). La synonymie en question dans le cadre d'une sémantique constructiviste. *Pratiques* (n°141) [en ligne], p.39-64. DOI : 10.4000/pratiques.1282.

LA MANTIA, Francesco, & BISCONTI, Valentina (2020). *Pour se faire langage : lexique élémentaire de la théorie des opérations prédicatives et énonciatives d'Antoine Culioli*. Collection : *Sciences du Langage, Carrefour et points de vue, Lexica* (n°1). Editions L'Harmattan.

LAURENDEAU, Paul (1998). Théorie des opération énonciatives et représentations : la référenciation. *Cahiers de praxématique* (n°31) [en ligne], p.91-114. Disponible sur : <https://journals.openedition.org/>

LONGHI, Julien, & SARFATI, Georges-Elia (2011). *Dictionnaire de pragmatique*. Armand Colin.

PAILLARD, Denis (1992). Repérage : construction et spécification. *La Théorie d'Antoine Culioli, Ouvertures et incidences*. Collection : *L'homme dans la langue*. Ophrys, p. 75-88.

PAILLARD, Denis (2001). À propos des verbes « polysémiques » : identité sémantique et principes de variation. *Syntaxe & Sémantique* (n° 2), p.99-120. DOI : 10.3917/ss.002.0099. Disponible sur : [cairn.info](http:// Cairn.info).

PAILLARD, Denis (2009). Prise en charge, commitment ou scène énonciative. *Langue française* (n°169), p. 109-128. Disponible sur : <https://shs.hal.science/>.

PAVEAU, Marie-Anne (2017). « Le préconstruit : Généalogie et déploiements d'une notion plastique. » BRECHET, Florent et al. *Le Préconstruit : Approche pluridisciplinaire*. Collection : *Rencontres* (n°292), p.19-36. Classiques Garnier.

PLANCHON, Philippe (2013). *Etude de l'identité lexicale et de la variation sémantique des verbes « accorder », « donner » et « perdre » en français contemporain* [en ligne]. Thèse de doctorat. Université de Poitiers. Disponible sur : <http://nuxeo.edel.univ-poitiers.fr/nuxeo/site/esupversions/df576c48-785f-4567-a6f5-b0ee7d398c66>.

RECANATI, François (1981). *Les énoncés performatifs : contribution à la pragmatique*. Collection : *Propositions*. Éditions de Minuit.

RIBEIRO, Camila (2020) Bréchet, Florent, Sabrina Gai-duganera, Raphael Luis, Agathe Mezzadri, et Solène Thomas (éds). 2017. Le préconstruit. Approche pluridisciplinaire (Paris : Classiques Garnier). *Argumentation et Analyse du Discours*, [en ligne]. Disponible sur : Open Edition. URL : <http://journals.openedition.org/aad/4279>

SAUNIER, Evelyne (1996). *Identité lexicale et régulation de la variation sémantique : contribution à l'étude des emplois de "mettre", "prendre", "passer" et "tenir"* [en ligne]. Thèse de doctorat. Université de Paris X Nanterre. Disponible sur : <https://hal.parisnanterre.fr/tel-01635677>.

SIMONIN, Jenny (1984). De la nécessité de distinguer énonciateur et locuteur dans une théorie énonciative. *Documentation et Recherche en Linguistique Allemande Vincennes (n°30)*, p.55-62. DOI : 10.3406/drlav.1984.1001.

THUILLIER, François (2002). À l'emporte-pièce : de la métaphore à l'outil. *Langue française (n°133)* [en ligne], p. 111-125. DOI : <https://doi.org/10.3406/lfr.2002.1050>.

TOURATIER, Christian (2000). Le verbe, cet inconnu qui est partout. *Modèles linguistiques (n°42)* [en ligne], p.33-52. DOI : 10.4000/ml.1425.

VANDERVEKEN, Daniel (1981). Pragmatique, sémantique et force illocutoire. *Philosophica (n°27)*, p. 107-126. DOI : 10.21825/philosophica.82608.

VANDERVEKEN, Daniel (1988). Les actes de discours : Essai de philosophie du langage et de l'esprit sur la signification des énonciations. *Revue québécoise de linguistique (n°20)*, p.297-301. DOI : 10.7202/602716ar.

VICTORRI, Bernard (1997). La polysémie : un artefact de la linguistique ?. *Revue de Sémantique et Pragmatique (n°2)*, p.41-62. Disponible sur : <https://shs.hal.science/>.

Outils lexicographiques en ligne

CHUQUET, Jean, CHUQUET, Hélène, & GILBERT, Éric (2003). Théorie des opérations énonciatives : définitions, terminologie, explication. Société Internationale de Linguistique (SIL) [en ligne]. Disponible sur : <https://feglossary.sil.org/fr/page/théorie-des-opérations-énonciatives-définitions-terminologie-explications?language=fr>.

CLAPI : CORPUS DE LANGUE PARLEE EN INTERACTION [en ligne]. Disponible sur : <http://clapi.icar.cnrs.fr>.

CRISCO : DICTIONNAIRE ELECTRONIQUE DES SYNONYMES [en ligne]. Disponible sur : <https://crisco4.unicaen.fr/des/>.

DICTIONNAIRE DE L'ACADEMIE FRANÇAISE, 9EME EDITION [en ligne]. Disponible sur <https://www.dictionnaire-academie.fr/>.

ESLO : ENQUETE SOCIO LINGUISTIQUE A ORLEANS [en ligne]. Disponible sur : <http://eslo.humanum.fr/index.php/pagecorpus/pageaccescorpus>.

FRANTEXT [en ligne]. Disponible sur : <https://www.frantext.fr/>.

GAFFIOT : DICTIONNAIRE LATIN-FRANÇAIS [en ligne]. Disponible sur : <https://gaffiot.fr/>.

TLFI : TRESOR DE LA LANGUE FRANÇAISE INFORMATISE [en ligne]. Disponible sur : <http://www.atilf.fr/tlfi>.

Annexes

Références des exemples

Les références des différents exemples sont notées de la sorte :

Pour Frantext : (page où se figure l'exemple) (numéro d'exemple) « énoncé. » (FRANTEXT : Référence dans Frantext ; NOM Prénom (date : page). *Titre de l'œuvre.*)

Pour ESLO : (page où se figure l'exemple) (numéro d'exemple) « énoncé. » (ESLO : Nom du document ; locuteur.)

Pour CLAPI : (page où se figure l'exemple) (numéro d'exemple) « énoncé. » (CLAPI : Nom du document ; Transcription. Code.)

Ceux issus d'un article seront mentionnés en nommant l'auteur de l'article, la date et la page.

p.18	(1)	« Vous permettez que je grimpe ? » <i>Mauricette a l'air d'un garçon qui descendrait de la Pucelle : chiens très raides, yeux très bleus, pyjama très fleuri. J'ai pensé au pire lorsqu'elle a abordé mon lit, mais je permets quand même. »</i> (FRANTEXT : S186 ; SARRAZIN Albertine (1965 ; 16). <i>La Cavale.</i>)
p.23	(3)	« Yves entendait du remue-ménage dans la pièce à côté, une voix irritée, sans doute celle de Bineau. A son insu, il avait fait irruption chez un de ces fonctionnaires qualifiés de " modestes " mais qui sont, en réalité, fous d'orgueil, qui " sauvent la face " et n'autorisent aucun étranger à entrer dans les coulisses de leur vie besogneuse. Evidemment, Binaud l'avait invité à déposer son manuscrit, rien de plus... » (FRANTEXT : K242 ; MAURIAC François (1933 ; 82). <i>Le Mystère Frontenac.</i>)
p.23	(5)	« <i>Quand l'intelligence artificielle permet de sauver des vies.</i> » (L'indépendant : RIEHL Pierre (30/07/21). https://www.lindependant.fr/2021/07/28/quand-lintelligence-artificielle-permet-de-sauver-des-vies-9699589.php .)
p.34	(9)	« <i>Personne ne peut concéder un droit dont il ne dispose pas.</i> » (FRANTEXT : P336 ; GURVITCH Georges (1968 ; 182). <i>Traité de sociologie : t. 2.</i>)
p.43	(15)	« <i>Le responsable a permis aux enfants de se baigner.</i> » (Dagenais : 1985 ; 93).

p.43	(16)	« <i>Le responsable a autorisé les enfants à se baigner.</i> » (Dagenais : 1985 ; 93).
p.43	(17)	« ? <i>J'ai autorisé mon père<ma petite sœur> à entrer dans ma chambre.</i> » (Dagenais : 1985 ; 93).
p.43	(18)	« <i>J'ai permis à mon père<ma petite sœur>d'entrer dans ma chambre.</i> » (Dagenais : 1985 ; 93).
p.43	(19)	« <i>J'ai écrit hier au procureur pour qu'il m'autorise à récupérer mes livres personnels à la fouille. En attendant la réponse, je me tape tout un arriéré de Revue des deux Mondes et Historia. J'avais du retard, je me soûle de lecture, j'en profite pendant que je suis seul... »</i> (FRANTEXT : S186 ; SARRAZIN Albertine (1965 ; 16). <i>La Cavale</i> .)
p.45	(20)	« <i>Enfin l'honneur est tellement lié à l'accomplissement de cette obligation, et la contrainte extérieure est tellement contraire à l'honneur, qu'on devrait bien autoriser ceux qui le désirent à se soustraire à cette obligation.</i> » (FRANTEXT : R514 ; WEIL Simone (1929 ; 1130). <i>Œuvres</i> .)
p.45	(21)	« <i>Le drame de Flaubert (ses confidences autorisent à employer un mot aussi romanesque) devant la phrase peut s'énoncer ainsi... »</i> (FRANTEXT : S643 ; BARTHES Roland (1968 ; 138). <i>Nouveaux essais critiques : Flaubert et la phrase</i> .)
p.46	(22)	« <i>Si vous vous croyez autorisé à colporter partout que votre femme a une aventure, vous aurez affaire à moi, monsieur.</i> » (FRANTEXT : K448 ; ANOUILH Jean (1950 ; 113). <i>La Répétition ou l'Amour puni</i> .)
p.48	(23)	« <i>Par le vote du budget de la commune, le conseil va permettre le fonctionnement des services municipaux et les réalisations que désirent entreprendre les élus.</i> » (FRANTEXT : P649 ; FONTENEAU (1965 ; 47). <i>Le Conseil municipal, le maire, les adjoints</i> .)
p.50	(25)	« <i>Les prothèses, c'est important. Ça permet de s'ajuster, de s'insérer et ça fait partie de la politique d'utilité publique et de l'état de marche.</i> » (FRANTEXT : S524 ; GARY Romain (1974 ; 112). <i>Gros-Câlin</i> .)
p.51	(26)	« <i>L'artisan d'art " n'a pas su s'adapter à l'évolution artistique du monde dans lequel il vit et la valeur artistique des œuvres actuelles est souvent médiocre... oubliant que ce qui fait la grandeur d'un métier, c'est l'habileté technique de ce métier, mais lorsqu'elle est mise au service d'une inspiration artistique de valeur ». Cette citation permet de mieux saisir quelques-unes des difficultés spécifiques des métiers d'art et de création.</i> » (FRANTEXT : P989 ; ROBERT Jean (1966 ; 119). <i>L'Artisanat et le secteur des métiers dans la France contemporaine</i> .)
p.51	(27)	« <i>Ces pores, ouverts ou fermés par un très mince diaphragme, permettraient le passage de matériel nucléolaire dans l'hyaloplasme où il constituerait les ribosomes.</i> » (FRANTEXT : P432 ; GRAF François (1965 ; 47). <i>Manuel de biologie générale à l'usage des travaux pratiques</i> .)

p.52	(28)	« <i>La pompe de reprise est défectueuse et ne permet pas le passage rapide du gicleur de ralenti au gicleur de marche normale, dit gicleur principal.</i> » (FRANTEXT : P895 ; CHAPELAIN Charles (1956 ; 338). <i>Cours moderne de technique automobile.</i>)
p.52	(29)	« <i>Oui, mais je ferai un reproche à La Disparition : c'est trop systématique. L'artifice formel sur lequel se fonde le livre, la disparition du « e », permet de raconter l'histoire mais est frustrant par rapport au bon lecteur.</i> » (FRANTEXT : E167 ; PEREC Georges (1965 ; 114). <i>En dialogue avec l'époque : 1965-1981.</i>)
p.53	(32)	« <i>vous permettez que je grimpe ?</i> » <i>Mauricette a l'air d'un garçon qui descendrait de la Pucelle : chiens très raides, yeux très bleus, pyjama très fleuri. J'ai pensé au pire lorsqu'elle a abordé mon lit, mais je permets quand même.</i> (FRANTEXT : S186 ; SARRAZIN Albertine. (1965 ; 16). <i>La Cavale.</i>)
p.57	(35)	« <i>Paul a repris du gâteau.</i> » (Jalenques : 2002 ; 81).
p.57	(36)	« <i>Les ornithologues ont relâché deux aigles.</i> » (Jalenques : 2002 ; 81).
p.57	(37)	« <i>Il va falloir réorienter l'antenne pour capter le nouveau satellite.</i> » (Jalenques : 2002 ; 81).
p.59	(39)	« <i>Aurélié ne connaît pas le théorème de Thalès.</i> » (Franckel & Lebaud : 1990 ; 88).
p.61	(42)	« <i>ISABELLE. - Si en plus on devient des grands-mères prématurées, c'est complet ! ANNE. - J'ai tout fait pour nous protéger de ça tu sais : j'ai emmené Clarisse au planning le jour de ses dix-huit ans, en même temps qu'elle passait son permis de conduire. ISABELLE. - Ah, je reconnais bien là ton esprit d'organisation : le permis de conduire dans une poche, le permis de se mal conduire dans l'autre !</i> » (FRANTEXT : R439 ; GROULT Benoîte (1968 ; 211). <i>Il était deux fois.</i>)
p.62	(43)	« <i>Ce n'est pas du tout comme l'article de Balzac sur La Chartreuse de Parme où Stendhal, d'un seul coup, se sent reconnu comme écrivain, corrige le livre en fonction de tout ce que Balzac lui dit, etc., découvre quelque...</i> » (FRANTEXT : E197 ; PEREC Georges (1965 ; 149). <i>En dialogue avec l'époque : 1965-1981.</i>)
p.62	(44)	« <i>Lorsqu'il constate que ses premiers calculs étaient faux et que le navire ne se dirige pas vers le but, il complète ses calculs et prend à chaque instant de nouvelles décisions asservies et de nouveaux changements de cap, pour tenir la direction du but. C'est à cette continuité de la pensée que nous reconnaissons la " pensée " humaine.</i> » (FRANTEXT : P598 ; DAVID Aurel (1965 ; 45). <i>La Cybernétique et l'humain.</i>)

p.63	(45)	« Ce sont là des faits d'observation journalière et presque banale pour qui consent à regarder, et qui expriment la continuité organique de la " tradition " bien plus authentiquement que toutes les éducations, toutes les formules, tous les groupements, toutes les récompenses imaginés [sic] pour en conserver les apparences. Ce n'est pas à son collier que se reconnaît le chien. » (FRANTEXT : L764 ; FAURE Élie (1927 ; 137). <i>L'Esprit des formes.</i>)
p.63	(46)	« A l'école, il est interdit de parler breton. Il faut tout de suite se mettre au français, quelle misère ! Au début, nous avons beau faire, nous entendons du breton dans les paroles de la maîtresse des petits. Ou plutôt, nous essayons, vaille que vaille, de reconnaître dans la suite de sons qu'elle émet des mots bretons connus. » (FRANTEXT : R795 ; HÉLIAS Pierre Jakez (1975 ; 206). <i>Le Cheval d'Orgueil : mémoires d'un Breton du pays bigouden.</i>)
p.64	(47)	« En cherchant bien, je distingue l'emplacement des écoles où j'ai travaillé. Que puis-je encore découvrir ? La maison de mes parents ? Ce n'est plus pour moi la maison. Mon père déménage trop souvent. Je ne reconnais que les meubles. Comment penser à une poignée de vieux meubles un peu ridicules en cherchant son lieu, son foyer dans cette immensité de pierre ? » (FRANTEXT : K929 ; DUHAMEL Georges (1939 ; 78). <i>Chronique des Pasquier. 8. Le Combat contre les ombres.</i>)
p.64	(48)	« J'ai toujours dans l'oreille l'accent profond avec lequel il parlait, en janvier 1889, du général Boulanger. Sur la fin, quand je le rencontrais, je ne reconnaissais plus que sa voix, qui était admirable, et de ce qu'il disait je n'écoutais rien que sa voix elle-même, qui me faisait un immense plaisir triste en rénovant mon plaisir et mon amitié du passé. » (FRANTEXT : K236 ; BARRÈS Maurice (1922 ; 39). <i>Mes Cahiers : t. 13 : 1920-1922.</i>)
p.65	(49)	« Nous partons mardi matin vers 7 heures et nous arriverons à 9 heures à notre nouvelle résidence. Paul a été reconnaître les lieux avec un lieutenant, il paraît que ça n'est pas trop mal. » (FRANTEXT : R239 ; SARTRE Jean-Paul (1983 ; 454). <i>Lettres au castor et à quelques autres, vol. I (1926-1939).</i>)
p.65	(50)	« Cette condition de connaissance n'est pas la condition primordiale pour le linguiste, qui analyse le donné qu'est la langue et qui essaie d'en reconnaître les lois. » (FRANTEXT : C528 ; BENVENISTE Émile (1967 ; 235). <i>La forme et le sens dans le langage.</i>)
p.66	(51)	« — Voyez... voyez... ces petits chevaux qui courent... ces rennes qui broutent... ces aurochs qui foncent... ces mammut que l'on croirait entendre barrir. — Il faut reconnaître que tout cela est fort curieux. » (FRANTEXT : Q980 ; QUENEAU Raymond (1965 ; 207). <i>Les fleurs bleues.</i>)
p.67	(53)	« Ce qui les gênerait, c'est de se mettre à la mode de la ville, d'autant plus qu'elle change par ordre venu d'ailleurs, alors que leur mode à eux vient du consentement qu'ils apportent aux

		<i>innovations de quelqu'un de leur compagnie auquel ils reconnaissent une compétence de représentation. » (FRANTEXT : R795 ; HÉLIAS Pierre Jakez (1975 ; 521). Le Cheval d'Orgueil : mémoires d'un Breton du pays bigouden.)</i>
p.68	(55)	<i>« Cet homme cultivé croit en Dieu ; son cœur s'est consumé aux flammes d'un amour dont l'authenticité ne peut être contestée par personne. Sans doute, l'enfant né de cet amour n'a pas été reconnu, mais en cela Jean-Julien C. n'est coupable qu'à la manière de tout un chacun ! » (FRANTEXT : R461 ; PILHES René-Victor (1965 ; 151). La Rhubarbe.)</i>
p.68	(57)	<i>« Il [moi] a, de plus, admis s'être trouvé en un lieu guère éloigné de la pharmacie dans un temps voisin du crime, en possession d'une arme (P 38) analogue à celle utilisée [dans la tuerie] et avec l'intention de commettre une agression chez un commerçant. Rappelons que Goldman a reconnu avoir, ce soir-là, dissimulé l'arme dans une sacoche de cuir noir et que plusieurs témoins ont remarqué que l'individu qui s'enfuyait était porteur d'une sacoche en cuir noir. » (FRANTEXT : R180 ; GOLDMAN Pierre - (1975 ; 214). Souvenirs obscurs d'un juif polonais né en France.)</i>
p.71	(62)	<i>« J'accuse Paul de diffamation. » (Franckel : 2023 ; §.1).</i>
p.71	(64)	<i>« La patronne a tenu à s'occuper de nous. Il faut avouer que Boulard est étonnant. Il ne connaît cette femme que depuis quinze jours, mais on jurerait qu'il a avec elle une intimité de vingt ans. » (FRANTEXT : R438 ; DUTOURD Jean (1967 ; 262). Pluche ou l'amour de l'art.)</i>
p.72	(67)	<i>« Après tout, cette montre n'était pas perdue. Si le préfet des études était averti qu'un objet de cette valeur se trouvait dans cette chambre, il n'hésiterait pas à faire briser la porte. Mais pour l'en avertir, Joanny devrait avouer la vérité. Et il n'oserait jamais l'avouer. » (FRANTEXT : K728 ; LARBAUD Valery (1911 ; 205). Fermina Marquez.)</i>
p.74	(73)	<i>« Mais n'attendez pas qu'on vous passe à l'eau pour avouer. - Je n'ai plus rien à avouer. - ... Vous n'êtes pas, demanda le maçon, un neveu de Bertrand de Montbrun ? - Un neveu ? Je suis son frère ! » (FRANTEXT : R550 ; OLDENBOURG Zoé (1961 ; 437). Les Cités charnelles ou l'histoire de Roger de Montbrun.)</i>
p.75	(74)	<i>« Son regard, posé sur moi, avouait ses réflexions. » (FRANTEXT : R021 ; BAZIN Hervé - Le Matrimoine (1967 ; 373)</i>
p.75	(75)	<i>« Je l'étouffais pendant qu'elle voulait avouer. J'ôtai ma main de sa bouche : ses bras sont tombés. » (FRANTEXT : R085 ; LEDUC Violette (1966 ; 40). Thérèse et Isabelle.)</i>
p.76	(77)	<i>« Partie de 400 millions, la révolution, au bout de quelques années, en sera à 45 milliards d'assignats lorsqu'il faudra avouer la faillite monétaire. » (FRANTEXT : L226 ; BAINVILLE Jacques (1924 ; 46). Histoire de France : t. 2.)</i>

p.77	(81)	« <i>La patronne a tenu à s'occuper de nous. Il faut avouer que Boulard est étonnant. Il ne connaît cette femme que depuis quinze jours, mais on jurerait qu'il a avec elle une intimité de vingt ans.</i> » (FRANTEXT : R438 ; DUTOURD Jean (1967 ; 262). <i>Pluche ou l'amour de l'art.</i>)
p.77	(82)	« <i>Fils unique et sans camarade, je n'imaginais pas que mon isolement pût finir. Il faut avouer que j'étais un auteur très ignoré. J'avais recommencé d'écrire.</i> » (FRANTEXT : L373 ; SARTRE Jean-Paul (1964 ; 150). <i>Les Mots.</i>)
p.81	(85)	« <i>Lorsqu'il se leva pour partir, il dut accepter la bouteille de vin bouché qu'elle lui fourra de force dans la poche, en paiement de l'herbe qu'il avait coupée l'autre jour pour ses lapins.</i> » (FRANTEXT : E486 ; FALLET René (1973 ; 114). <i>Le Braconnier de Dieu.</i>)
p.84	(92)	« <i>Je précise en tout cas que je ne serai pas candidat lors de cette élection. Tout ce que vous voulez bien dire de mon action passée me touche beaucoup, croyez-le. Mais cela ne saurait me conduire à répondre à l'insistance de ceux qui, comme vous, me demandent d'accepter une pareille candidature.</i> » (FRANTEXT : S191 ; MENDÈS-FRANCE Pierre (1989 ; 59). <i>Œuvres complètes. 5. Préparer l'avenir. 1963-1973.</i>)
p.85	(94)	« <i>Le vice-consul tout à coup s'est dirigé vers une jeune femme qui se tenait seule dans le salon octogonal et regardait danser. Elle accepte de danser avec lui dans une précipitation qui dit son embarras et son émotion. Ils dansent.</i> » (FRANTEXT : R556 ; DURAS Marguerite (1965 ; 106). <i>Le Vice-Consul.</i>)
p.85	(95)	« <i>Les jeux du bébé sont jeux solitaires ou jeux avec l'adulte : point encore de groupe enfantin, sur ce point il n'y a guère de doute. La conscience progressive de l'autre, si elle se forme pendant la deuxième et la troisième année, ne peut encore mener à la constitution d'un groupe. Un enfant de trois ans peut bien déjà aimer que les aînés l'acceptent dans le groupe et il s'y montre parfois très obéissant, mais l'appel de l'aîné ne peut, à lui seul, suffire à constituer un véritable groupe.</i> » (FRANTEXT : P286 ; *COLLECTIF (1967 ; 119). <i>Jeux et sports, sous la dir. de Roger Caillois.</i>)
p.86	(97)	« <i>Il avait l'air presque soucieux à cette éventualité et elle éclata de rire. Il la considérait vraiment comme incapable de se colleter avec la vie et, en un éclair, elle comprit que c'était ce qui l'attachait à lui, bien plus que tout sentiment de sécurité. Il acceptait son irresponsabilité, il entérinait le choix inconscient qu'elle avait fait, quinze ans plus tôt, de ne jamais quitter son adolescence. Ce même choix qui, sans doute, exaspérait Antoine.</i> » (FRANTEXT : R464 ; SAGAN Françoise (1965 ; 104). <i>La Chamade.</i>)
p.87	(100)	« <i>L'amour-propre et le sentiment de l'honneur qu'inspire naturellement l'exercice de son métier font accepter de bon cœur au soldat mercenaire la fatigue et le danger.</i> » (FRANTEXT : R012 ; GAULLE Charles de (1929 ; 138). <i>Articles et écrits (1975) Philosophie du recrutement.</i>)

p.88	(102)	« Vous êtes bien obligé d'admettre aujourd'hui que le divorce a du bon... eh bien, si votre fille divorce, il me semble qu'elle peut se remarier. Au fond, ce qui vous paraît affreux dans le divorce, c'est qu'une femme divorcée est mal vue, n'est pas recherchée. » (FRANTEXT : L398 ; DRIEU LA ROCHELLE Pierre (1937 ; 218). <i>Rêveuse bourgeoisie.</i>)
p.88	(103)	« Même une grand-mère ne peut officiellement garder régulièrement ses petits-enfants que si la D.A.S.S. l'a homologuée comme gardienne d'enfants. Elle est alors obligée d'accepter en plus la garde d'autres enfants. » (FRANTEXT : S318 ; DOLTO Françoise (1985 ; 465). <i>La Cause des enfants.</i>)
p.88	(104)	« D'ailleurs, il n'était pas obligé d'accepter ce qu'allait lui offrir Mounnezergues. » (FRANTEXT : L438 ; QUENEAU Raymond (1942 ; 149). <i>Pierrot mon ami.</i>)
p.89	(105)	« À cette heure-là on croit qu'il est enfin possible de marcher un peu sans trop souffrir de la chaleur, mais ce n'est pas vrai. Ah, s'il y avait du vent, même du vent chaud, si de temps à autre l'immobilité de l'air cérait... » (FRANTEXT : R556 ; DURAS Marguerite (1965 ; 204). <i>Le Vice-Consul.</i>)
p.89	(107)	« La bâche d'un des camions ayant cédé ... » (FRANTEXT : E192 ; MORET Frédérique (1973 ; 18). <i>Journal d'une mauvaise Française.</i>)
p.91	(115)	« J'y pense, pour te loger, il faudra peut-être mettre un matelas sur le billard dans une petite maison qui est à 50 mètres de la maison principale. Si ça t'ennuie, j'y coucherai, moi, et te céderai mon lit. » (FRANTEXT : K768 ; RIVIÈRE Jacques (1907 ; 227). <i>Correspondance avec Jacques Rivière (1905-1914), t. 3 (1914).</i>)
p.91	(116)	C'est facile avec ce verglas. Peu importerait le point de chute. La glace de la rivière qui céderait sous mon poids, ou la base d'un de ces peupliers contre lequel j'irais m'ouvrir le crâne. » (FRANTEXT : R459 ; PAYSAN Catherine (1966 ; 221). <i>Les Feux de la Chandeleur.</i>)
p.91	(117)	« Son imagination est extraordinaire et il n'arrive pas toujours à la contrôler. " il y a du parti pris dans certaines de ses expériences et de la hâte dans certaines de ses généralisations. " ses idées sur l'évolution peuvent paraître puériles et poétiques. Il cède facilement au scientisme. » (FRANTEXT : PR98 ; DAVID Aurel (1965 ; 119). <i>La Cybernétique et l'humain.</i>)
p.92	(118)	« Il y a, dans le lot, des gens très bien qui ne pourraient même pas s'offrir un fiacre pour s'en aller ailleurs. - quinze mille francs, disait maman. Franchement j'accepterais la moitié, pourvu qu'on me la donne tout de suite. - mais non, Lucie, mais non. Il ne faut pas capituler. Il faut défendre son droit, coûte que coûte, et n'en pas démordre.

		- <i>eh bien ! Coupons la poire en deux. Je céderais pour dix mille francs. »</i> (FRANTEXT : K922 ; DUHAMEL Georges (1933 ; 166). <i>Chronique des Pasquier.</i>)
p.93	(119)	« A- Cette ouverture vers les autres [...] ça c'est très lié à votre intérêt pour la religion ? B- Alors je ne pense pas qu'on puisse parler d'intérêt pour la religion. Je vous concède que l'expression est maladroite. » (ESLO2_ENT_1005 ; locuteur ch_OB1 :55'22-55'42).
p.93	(120)	B- « Marie-Louise finit par céder aux pressions de mon frère. » (FRANTEXT : R440 ; ETCHERELLI Claire (1967 ; 53). <i>Élise ou la vraie vie.</i>)
p.94	(121)	« Parce que les parents leur cèdent de trop. (ESLO : ESLO1_ENT_113, locuteur PW85 : 26'00.)
p.95	(126)	« On conçoit qu'un travail nécessitant autant d'adresse dans des conditions aussi pénibles ait cédé le pas, non sans difficulté d'ailleurs, à la préparation mécanique. » (FRANTEXT : P462 ; DUVAL Clément (1966 ; 62). <i>Le Verre.</i>)
p.101	(127)	« Je vois que tes amis s'en vont à la piscine. Je te permets d'y aller. - Mais je ne veux pas aller à la piscine, j'ai envie d'aller au cinéma. » (Dagenais : 1985 ; 95).
p.102	(128)	« Le responsable a autorisé les enfants à se baigner. » (Dagenais : 1985 ; 93).
p.102	(129)	« Le responsable a permis aux enfants de se baigner. » (Dagenais : 1985 ; 93).
p.105	(131)	<i>Il faut qu'elle vienne avec vous rev'nez avec une lettre comme quoi elle vous a- autorise à encaisser pour elle.</i> (CLAPI : Bielefeld _ situations de contact – divers ~ Chez le directeur du foyer ; chez le directeur du foyer -xml. o0/2n3).
p.109	(132)	« J'avoue que c'est mon péché mignon. » (ESLO1_ENT_053 ; locuteur PB : 8'47).
p.109	(133)	« Trois suspects avouent 16 vols avec violence. » (<i>L'express.mu</i> (09/04/24). https://l'express.mu/s/trois-suspects-avouent-16-vols-avec-violence-533481).
p.110	(135)	« Reconnais là Amélie que t'as fait une sacrée boulette. » (CLAPI : Interactions cpe - élèves ~ Bureau CPE - problème petit copain ; Bureau CPE - probleme petit copain -xml. 16n/85c).
p.111	(137)	« Je reconnais que c'est valable de dire qu'un qu'un fils d'ouvrier, c'est pas – faut pas me faire dire ce que je veux pas dire- j'estime qu'un fils d'ouvrier qui a les capacités de le faire est aussi valable que le fils d'un gros industriel – c'est pas ce que je veux dire- mais, je [oui oui] trouve qu'à l'heure actuelle euh si vous voulez dans la classe moyenne on commet trop l'erreur de vouloir pousser les gosses vers les études alors que ça va faire des fruits secs d'ici cinq six ans mais enfin moi je vois ça comme ça. » (ESLO1_ENT_001 ; locuteur BA725 : 21'23-21'45).
p.112	(138)	« JUS: bah ma mère elle l'a engueulé et mon père il a rigolé\ (0.8) ARN:ouais j'avoue j- qu'est c` que tu fais d'abord ouais j` pense d'abord [tu xx] » (CLAPI : Apéritif entre ami(e)s - rupture ~ Apéritif entre ami(e)s – rupture ; aperitif rupture -xml. 160/e8k).

p.114	(140)	« <i>Assez ! Dis-je. J'accepte votre démission.</i> » (FRANTEXT : K654 ; RENARD Jules (1910 ; 935). <i>Journal</i> : 1887-1910.)
p.114	(141)	« - <i>ttendez j`vous d`mande deux secondes monsieur -oui/ oui/ (j'accepte)</i> » (CLAPI : Interaction commerciales- bureau de tabac presse ; tabacco-xml. n3/826).
p.115	(142)	« <i>bon ceci dit- hm- je j`accepte de convenir qu'Orléans est peut-être -une- pas pas pas parmi les plus accueillantes mais enfin il faut pas non plus en rajouter.</i> » (ESLO : ESLO2_ENT_1079 ; locuteur HD735 : 54'31-54'37).
p.116	(143)	« <i>Je cède, vous comprenez, je renonce.</i> » (FRANTEXT : K927 ; DUHAMEL Georges (1937 ; 252). <i>Chronique des Pasquier</i> . 6. <i>Les Maîtres</i>).
p.117	(145)	« <i>Frères militaires africains et du pays, mes camarades de la mission Diagne m'ont cédé la parole pour parler en leur nom.</i> » (FRANTEXT : S597 ; BÂ Amadou Hampâté. (1991 ; 461). <i>Amkoullel, l'enfant peul.</i>)

Résumé

Ce mémoire s'inscrit dans le domaine de l'énonciation et plus précisément propose une étude de divers verbes performatifs suivant le modèle des formes schématiques de la TOPÉ (Théorie des Opérations Prédicatives et Énonciatives) d'Antoine Culioli.

Cette étude a pour but de trouver la façon dont peut se construire un lien entre la théorie de la TOPÉ et la pragmatique. Pour cela, nous suivons la méthodologie de Culioli pour arriver aux formes schématiques des verbes suivants : *permettre*, *autoriser*, *reconnaître*, *avouer*, *accepter* et *céder*. Ces verbes ont été classés en trois groupes en fonction de leur force illocutoire afin de mettre en avant la corrélation entre les éléments révélés par leur analyse énonciative et leurs répercussions pragmatiques. Nous utilisons pour cela un corpus formé à partir des bases de données *Frantext*, *Eslo* et *Clapi* présentant une large variété des emplois de ces verbes.

Les observations de ce travail aboutissent à l'idée d'un lien perceptible entre la TOPÉ et la pragmatique sous l'aspect d'une levée d'obstacle. Il a été effectivement perçu que tous les verbes analysés dans ce mémoire présupposent l'existence d'un obstacle et apportent une issue au blocage qu'il opère, permettant ainsi d'apporter une stabilité à une situation considérée comme instable. La nécessité d'une localisation par rapport à la situation d'énonciation et le constat d'une asymétrie entre une évaluation qualitative (QLT) et un ancrage, c'est-à-dire une détermination quantitative (QNT), ont également été mis au jour. Par ailleurs, chaque groupe présente des particularités propres ; notamment, nous avons mis en évidence trois procédés différents en fonction des contextes d'emplois de nos verbes : la prise en compte d'une visée, un ancrage sur T et la mise en place d'un rapprochement.

MOTS CLÉS : Énonciation, TOPÉ, formes schématiques, pragmatique, verbes performatifs.

Abstract

This master thesis falls into the field of enunciation, examining various schematic forms of performative verbs in accordance with the French school of thought pioneered by Antoine Culioli, known as TOPÉ (Theory of Predicative and Enunciative Operations) by Antoine Culioli.

The aim of this study is to try to establish a link between the TOPÉ theory and pragmatics. To accomplish this, we adhere to Culioli's methodology to arrive at the schematic forms of the following verbs: *permettre*, *autoriser*, *reconnaître*, *avouer*, *accepter* and *céder*. These verbs have been divided into three groups based on their illocutionary force to highlight the correlation between the elements revealed by their enunciative analysis and their pragmatic repercussions. Hence, we relied on a corpus derived from utterances taken from French online corpuses: *Frantext*, *Eslo*, and *Clapi* databases, presenting a diverse range of applications for these verbs.

The findings of this study lead to the idea of a perceptible link between TOPÉ and pragmatics in the form of an obstacle removal. It has been observed that all the analyzed verbs in this thesis presuppose the existence of an obstacle and provide a solution to the blockage it creates; thereby, bringing stability to a situation considered unstable. The necessity for a localization of the enunciation situation and the observation of an asymmetry between a qualitative evaluation (QLT) and a anchoring, that is a quantitative determination (QNT), were also brought to light. Furthermore, each group of verbs presents its own features; more particularly, we have highlighted three different processes depending on the contexts of use of our verbs: considering an aim, anchoring on T, and establishing a connection.

KEYWORDS: Enunciation, TOPÉ, schematic forms, pragmatic, performative verbs.